

Rapport annuel Label ISR

Amundi ABS Responsible

Edition 2025

Février 2025

PREAMBULE

Amundi, premier gestionnaire d'actifs européen, classé parmi les 10 premiers acteurs mondiaux¹, propose à ses 100 millions de clients - particuliers, institutionnels et entreprises - une gamme complète de solutions d'épargne et d'investissement en gestion active et passive, en actifs traditionnels ou réels. Cette offre est enrichie d'outils et de services informatiques permettant de couvrir l'ensemble de la chaîne de valeur de l'épargne. Filiale du groupe Crédit Agricole et cotée en bourse, Amundi gère aujourd'hui plus de 2 200 milliards d'euros d'actifs².

Avec ses six centres d'investissement internationaux³, ses capacités de recherche financière et extra-financière et son engagement de longue date en faveur de l'investissement responsable, Amundi est un acteur incontournable dans le paysage de la gestion d'actifs. Les clients d'Amundi bénéficient de l'expertise et des conseils de 5 500 collaborateurs répartis dans 35 pays.

Depuis sa création en 2010, Amundi a fait de l'investissement responsable l'un de ses piliers fondateurs. L'investissement responsable est l'une de nos valeurs fondamentales et un élément essentiel de notre approche de la gestion d'actifs.

En ligne avec l'objectif de notre maison mère et conformément à notre raison d'être « être un partenaire de confiance qui agit chaque jour dans l'intérêt de ses clients et de la société », notre objectif est d'apporter de la valeur à long terme à nos clients, tout en tenant compte des défis sociétaux et environnementaux qui impactent à la fois nos clients et la société.

L'engagement d'Amundi en faveur de l'investissement responsable repose sur trois convictions :

- ❶ L'intégration des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissement est un moteur de performance financière à long terme ;
- ❷ Les acteurs économiques et financiers portent, aux côtés des gouvernements et des consommateurs, une responsabilité à l'égard de la société ;
- ❸ L'accélération de notre ambition ESG est le premier levier de croissance d'Amundi au niveau mondial.

Notre engagement et nos convictions se traduisent dans nos activités de gestion d'actifs, dans le développement de nos gammes de solutions d'investissement et dans le déploiement de conseils et de services auprès de nos clients.

Nous adhérons au concept de « double matérialité » autour duquel nous construisons notre analyse ESG et notre méthodologie de notation ESG propriétaire car nous pensons qu'il est important de considérer ces deux périmètres lorsque nous prenons nos décisions d'investissement, dans l'intérêt de nos bénéficiaires et dans le but de générer des rendements durables⁴.

Cela signifie que nous évaluons non seulement la manière dont les facteurs ESG peuvent significativement affecter la valeur d'une entreprise, mais nous évaluons également l'impact de l'entreprise sur l'environnement, les questions sociales ou encore les droits humains⁵.

Nous pensons que la création de valeur à long terme et la génération de rendements durables vont au-delà de la performance financière à court terme. Cette conviction nous a conduit à intégrer, dans notre philosophie et dans nos pratiques d'investissement, les principaux facteurs de durabilité (tels que le changement climatique, la préservation du capital naturel et la cohésion sociale). Nous reconnaissons que notre démarche en matière de durabilité s'inscrit parmi les efforts collectifs déployés par les entreprises afin de contribuer à la résolution de ces problèmes et allouer efficacement les capitaux pour l'avenir. En tant qu'investisseur, notre rôle dans l'élévation des standards, mais aussi dans l'identification de la performance ESG des entreprises dans lesquelles nous investissons, est un élément clé de cette contribution. Être investisseur responsable à long terme modifie également notre vision globale du risque. Amundi reconnaît que le risque présente de multiples facettes et qu'il s'exerce sur différents horizons temporels. Néanmoins, nous pensons qu'investir sur le long terme est un

1 Source : IPE « Top 500 Asset Managers » publié en juin 2024 sur les encours sous gestion au 31/12/2023

2 Source : Amundi au 30/09/2024

3 Boston, Dublin, Londres, Milan, Paris et Tokyo

4 Des rendements durables impliquent de combiner des normes de gestion de risques rigoureuses à un objectif de rendement.

5 Pour les informations sur la manière dont ces notations et analyses sont mises en œuvre dans les stratégies d'investissement, se référer à la documentation des produits concernés.

avantage. Nos équipes d'investissement regardent au-delà du risque de marché et prennent en compte les risques de crédit, de liquidité et de réputation, ainsi que les risques ESG générés par les activités d'un émetteur. Elles s'appuient sur un département des risques indépendant et ne ligne métier dédiée à l'Investissement Responsable qui accède à des recherches spécialisées et qui fournit sa propre analyse des risques ESG susceptibles d'impacter les portefeuilles.

En 2021, Amundi a achevé son premier plan d'action ESG triennal qui visait à établir un niveau d'intégration ESG⁶ sans précédent au sein de ses activités d'investissement et dans l'ensemble de l'organisation. Ces ambitions se sont traduites par les engagements suivants :

- Définir des objectifs de performance ESG pour 100 % des fonds ouverts gérés activement⁷
- Prendre en compte systématiquement les facteurs ESG dans le dialogue avec les entreprises, via les activités d'engagement et de vote⁸

A la suite de la réalisation de notre premier plan d'action ESG, Amundi a lancé en décembre 2021 un nouveau plan Ambitions ESG 2025 qui permet de continuer à intensifier l'intégration ESG dans nos solutions d'investissement, de renforcer notre offre d'épargne durable et de fixer des objectifs d'alignement interne en ligne avec les engagements ESG d'Amundi. Ce nouveau plan triennal comprend un ensemble d'objectifs ambitieux qui répondront aux besoins actuels et futurs des clients en matière d'investissement responsable.

Le détail sur nos ambitions est disponible dans brochure Ambitions ESG 2025 publiée sur notre site internet www.amundi.fr.

⁶ Intégration explicite et systématique des enjeux ESG dans l'analyse et les décisions d'investissement (Principes pour Investissement Responsable – PRI).

⁷ Se référer à la section « Information sur les produits ESG » en page 30 de la Politique Générale d'Investissement Responsable d'Amundi. Les informations complètes sur les caractéristiques investissement responsable des fonds sont disponibles dans la documentation légale de chaque fonds.

⁸ Les clients institutionnels peuvent choisir d'autres politiques de vote par procuration.

SOMMAIRE

I. METHODOLOGIES	
1. ANALYSE ESG	5
1.1 Analyse ESG des entreprises	6
1.2 Analyse ESG des émetteurs souverains	8
1.3 Autres types d'instruments ou d'émetteurs	8
1.4 Intégration de l'ESG dans nos processus d'analyse et d'investissement	8
1.5 Information sur l'utilisation des données ESG brutes, des scores ESG tiers et des produits de données ESG	9
1.6 Outils utilisés	10
2. POLITIQUE D'ENGAGEMENT	10
2.1 Mesurer et suivre les progrès de l'engagement	11
2.2 Escalade des engagements	12
2.3 Suivi des plans de transition	12
2.4 Suivi des controverses	12
3. PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES	14
3.1 Principes généraux	14
3.2 Limites méthodologiques et marge d'erreur	15
3.3 Différentes approches selon la couverture des données	15
3.4 Sélection des indicateurs additionnels de principales incidences négatives	15
3.5 Sources de données : Fournisseurs utilisés exclusivement pour les PAIs	16
3.6 Politiques d'engagement et autres considérations des PAIs	16
4. ACTIONS DE FORMATION A L'ANALYSE ESG	17
 II- POLITIQUE ESG DU FONDS	
1. OBJECTIFS DU FONDS	21
2. CONSTRUCTION DE L'UNIVERS D'INVESTISSEMENT	22
3. PROCESSUS D'INVESTISSEMENT	22
4. ANALYSE ESG, UTILISATION DES INSTRUMENTS DERIVES, PRATIQUE DU PRET/EMPRUNT DE TITRES ET DES POSITIONS COURTES, INVESTISSEMENT DANS DES OPC	25
5. POLITIQUE DE CONTROLE INTERNE	26
6. TRANSPARENCE DES PRATIQUES EXTRA-FINANCIERES	26
6.1 Evaluation mensuelle de la qualité financière et ESG du fonds	26
6.2 Evaluation annuelle des données extra-financières des fonds	28
6.3 Information à destination des investisseurs	31
ANNEXE 1 : DEFINITIONS DES PAIS	33

I. MÉTHODOLOGIES

1. Analyse ESG

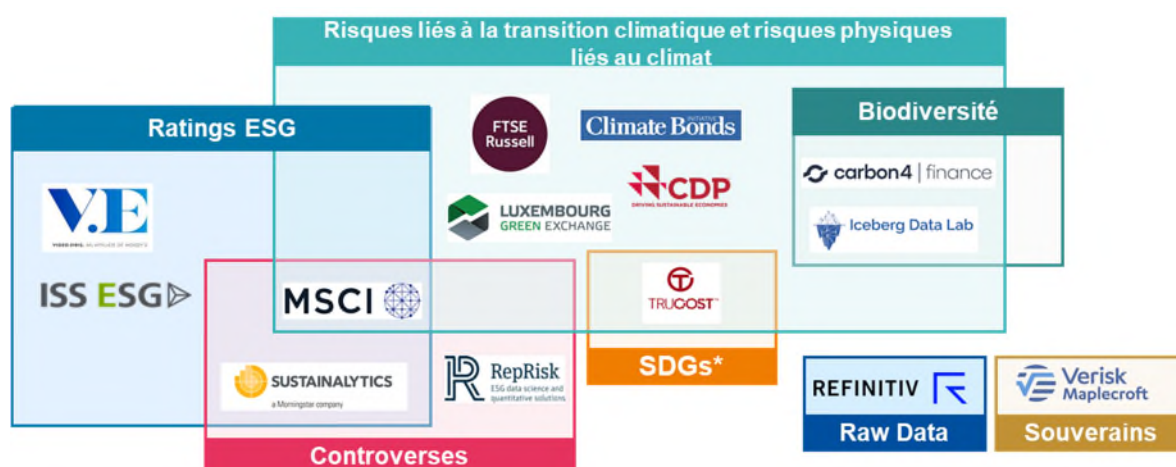
Amundi a défini son propre cadre d'analyse et développé sa propre méthodologie de notation ESG. Cette méthodologie est à la fois propriétaire et centralisée, permettant une approche indépendante et cohérente de l'investissement responsable dans toute l'organisation.

Amundi a développé deux principales méthodologies de notation ESG, la première pour les entreprises émettant des instruments cotés, la seconde pour les entités souveraines. Des méthodologies et des cadres sur mesure sont également développés pour des besoins ou des classes d'actifs spécifiques, ou encore des instruments particuliers tels que les actifs réels⁹ ou les produits d'émissions obligataires.

Notre approche se fonde sur des textes de portée universelle, tels que le Pacte mondial des Nations Unies (UNGC), les principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) en matière de gouvernance d'entreprise, ou encore les recommandations de l'Organisation internationale du Travail (OIT).

La notation ESG vise à mesurer la performance ESG d'un émetteur, c'est-à-dire sa capacité à anticiper et à gérer les risques et opportunités de durabilité inhérents à son secteur et à sa situation individuelle. Elle évalue également la capacité de la direction de l'entreprise à gérer l'impact potentiel négatif de ses activités sur les facteurs de durabilité¹⁰.

Notre analyse s'appuie principalement sur 16 fournisseurs de données :



⁹ Incluant mais sans s'y limiter : l'immobilier, le capital-investissement, la dette privée, l'investissement à impact, l'infrastructure et les fonds de fonds

¹⁰ Le risque de durabilité désigne un événement ou une condition environnementale, sociale ou de gouvernance qui, s'il se produit, pourrait avoir un impact négatif important sur la valeur de l'investissement - les impacts négatifs sont les impacts des décisions d'investissement qui entraînent des effets négatifs sur les facteurs de durabilité.

1.1 Analyse ESG des entreprises

Les principes du Best-in-Class

Amundi fonde son analyse ESG sur une approche *best-in-class*. Chaque émetteur est évalué au travers d'un score ESG quantitatif échelonné autour de la moyenne de son secteur, permettant de distinguer les meilleures pratiques des moins bonnes au niveau du secteur. L'évaluation ESG d'Amundi repose sur la combinaison des données extra-financières provenant des fournisseurs tiers et des analyses qualitatives réalisées par nos analystes ESG sur les secteurs et les thèmes de durabilité associés. Le score quantitatif est traduit sur une échelle alphabétique de sept niveaux, allant de A (pour les meilleures pratiques) à G (pour les moins bonnes). Dans le cadre de l'application des Normes Minimales et de la Politique d'Exclusion d'Amundi, les sociétés notées G sont exclues de l'univers d'investissement¹¹.

Les dimensions ESG

Le cadre d'analyse d'Amundi a été conçu pour évaluer le comportement des entreprises dans les trois domaines ESG : Environnement, Social et Gouvernance. Amundi évalue l'exposition des entreprises aux risques et opportunités ESG, incluant les risques de durabilité et l'impact sur les facteurs de durabilité, ainsi que la manière dont les entreprises gèrent ces défis dans leur secteur respectif. Amundi attribue une notation unique au niveau de l'entreprise, cette dernière est appliquée à tous les types d'instruments sur l'ensemble de la structure du capital.

A. Dimension environnementale

Les enjeux environnementaux présentent des risques et des opportunités. Notre analyse examine la manière dont les entreprises abordent ce sujet et évalue leur capacité à maîtriser leur impact environnemental direct et indirect, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leurs émissions de gaz à effet de serre, en développant des solutions pour lutter contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité.

B. Dimension sociale

Dans cette dimension, nous mesurons la manière dont une entreprise gère son capital humain et ses parties prenantes¹², en nous appuyant sur des principes fondamentaux à portée universelle. Cette dimension couvre de multiples thématiques dont l'aspect social lié au capital humain de l'émetteur, ceux liés aux droits humains, et les responsabilités envers les parties prenantes.

C. Dimension gouvernance

Dans cette dimension, nous évaluons la capacité d'un émetteur à établir un cadre de gouvernance d'entreprise efficace qui lui permette de soutenir sa valeur sur le long terme.

Les critères spécifiques ESG

Notre cadre d'analyse ESG compte 38 critères dont 17 sont généraux (intersectoriels), et 21 sont spécifiques, applicables à certains secteurs uniquement. Ces critères ont été définis pour évaluer la manière dont les questions de durabilité peuvent affecter l'émetteur ainsi que la manière dont celui-ci se les approprie. L'impact sur les facteurs de durabilité ainsi que la qualité des mesures d'atténuation prises sont également examinés. Tous ces critères sont disponibles dans le système de gestion de portefeuille des gérants.

¹¹ Pour des informations plus détaillées sur le champ d'application de la politique d'exclusion, veuillez-vous référer à aux tableaux 1, 2 et 3 présentés en annexe page 34.

¹² Parties prenantes autres que les actionnaires.

Environnement	Social	Gouvernance
Emissions & Energy ●	Health & Safety ●	Board Structure ●
Green Business ●	Working Conditions ●	Audit & Control ●
Clean Energy ○	Labour Relations ●	Remuneration ●
Green Car ○	Supply chain - Social ●	Shareholders' Rights ●
Green Chemistry ○	Product & Customer Responsibility ●	Ethics ●
Sustainable Construction ○	Bioethics ○	Tax practices ●
Responsible Forest Management ○	Responsible Marketing ○	ESG Strategy ●
Paper Recycling ○	Healthy Products ○	
Green Investing & Financing ○	Tobacco Risk ○	
Green Insuring ○	Vehicle Safety ○	
Water Management ●	Passenger Safety ○	
Biodiversity & Pollution ●	Responsible Media ○	
Packaging ○	Data Security & Privacy ○	
Supply Chain - Environment ●	Community involvement & Human Rights ●	
	Digital Divide ○	
	Access to Medicine ○	
	Financial Inclusion ○	

17 Cross sector criteria ●
21 Sector specific criteria ○

Pour être efficace, l'analyse ESG doit se concentrer sur les critères les plus matériels selon l'activité et le secteur de l'entreprise. La pondération des critères ESG est donc un élément crucial de notre cadre d'analyse ESG. Pour chaque secteur, les analystes ESG pondèrent les critères jugés les plus importants.

Le poids d'un ou plusieurs piliers E/S/G peut être inférieur à 20%, en fonction du résultat de la matrice de matérialité définie, qui peut varier significativement d'un secteur à l'autre.

	Energy	Materials	Industrials	Consumer Discretionary	Consumer Staples	Health Care	Financials	Information Technology	Communication Services	Utilities	Real Estate	SSAs
Environnement												
Emissions & Energy ●	10-20%	5-25%	5-30%	0-10%	0-10%	0-15%	0-10%	10-20%	0-15%	5-15%	5-10%	0-10%
Green Business* ●○	0-10%	0-25%	0-15%	0-25%	-	-	0-35%	-	-	0-15%	30-35%	15-20%
Water Management ●	0-10%	5-15%	0-10%	0-10%	0-15%	0-10%	-	0-15%	0-10%	5-20%	-	-
Biodiversity & Pollution* ●○	10-20%	5-20%	5-20%	5-20%	5-25%	5-15%	0-10%	0-10%	0-10%	5-15%	0-10%	-
Supply Chain - Environment ●	0-5%	0-5%	0-10%	0-10%	0-10%	0-5%	-	0-10%	-	0-5%	-	-
Social												
Health & Safety ●	5-15%	0-10%	5-15%	0-5%	0-5%	0-10%	-	-	-	5-15%	-	0-5%
Working Conditions ●	0-10%	0-15%	5-20%	5-15%	0-15%	5-15%	0-10%	5-30%	15-25%	0-5%	5-10%	0-10%
Labour Relations ●	0-5%	0-10%	0-10%	0-5%	0-5%	0-5%	-	-	-	0-5%	-	0-5%
Supply chain - Social ●	0-5%	0-5%	0-10%	0-10%	0-5%	0-5%	0-15%	0-10%	0-10%	0-5%	5-10%	-
Product & Customer Responsibility* ●○	-	0-10%	0-10%	5-15%	10-20%	5-25%	0-30%	5-30%	20-35%	0-5%	5-10%	15-20%
Community involvement & Human Rights* ●○	0-15%	0-15%	0-10%	0-10%	0-10%	0-10%	0-10%	0-10%	0-10%	5-15%	0-10%	-
Gouvernance												
Board Structure ●	5-10%	5-10%	5-10%	5-10%	5-10%	5-10%	5-10%	5-10%	5-10%	5-10%	5-10%	5-10%
Audit & Control ●	5-10%	5-10%	5-10%	5-10%	5-10%	5-10%	5-10%	5-10%	5-10%	5-10%	5-10%	5-10%
Remuneration ●	0-10%	0-10%	0-10%	0-10%	0-10%	0-10%	0-10%	0-10%	0-10%	0-10%	0-10%	0-10%
Shareholders' Rights ●	0-5%	0-5%	0-5%	0-5%	0-5%	0-5%	0-5%	0-5%	0-5%	0-5%	0-5%	-
Ethics* ●○	10-20%	5-15%	5-20%	5-10%	5-15%	5-20%	5-20%	5-15%	0-10%	10-15%	5-15%	15-20%
ESG Strategy ●	0-5%	0-5%	0-5%	0-5%	0-5%	0-5%	0-5%	0-5%	0-5%	0-5%	0-5%	0-5%

● Cross sector criteria (17)
○ Sector specific criteria (21)
* Refer to the table "ESG criteria" for the list of specific criteria

Nos analystes ESG concentrent donc leur niveau d'attention et leurs attentes chaque fois que le risque encouru par une entreprise, sur un critère ESG donné, est jugé élevé et significatif.

Méthodologie de notation ESG

Les notations ESG sont calculées sur la base des critères ESG et de leurs pondérations, déterminés par les analystes, en les combinant avec les scores ESG obtenus auprès de nos fournisseurs de données externes. A chaque étape du processus de calcul, les scores sont normalisés en Z-scores. Les Z-scores permettent de comparer les résultats à une population « normale » (écart du score de l'émetteur par rapport au score moyen du secteur, en nombre d'écarts types). Chaque émetteur obtient un score échelonné autour de la moyenne de son secteur, ce qui permet de distinguer les meilleures pratiques des moins bonnes pratiques au niveau du secteur. À la fin du processus, chaque entreprise se voit attribuer un score ESG (compris entre -3 et +3) et son équivalent sur l'échelle de A à G, où A est la meilleure note et G la moins bonne. La note D représente les scores moyens (de -0,5 à +0,5), chaque lettre correspondant à un écart type.

Chaque émetteur dispose d'une seule note ESG, quel que soit l'univers de référence choisi. La notation ESG est « secteur neutre », c'est-à-dire qu'aucun secteur n'est privilégié ou au contraire défavorisé.

Les notes ESG sont mises à jour mensuellement sur la base des données brutes communiquées par nos fournisseurs externes. L'évolution des pratiques ESG des émetteurs est suivie en permanence. Nos analystes ESG réajustent la méthodologie d'analyse et de notation ESG en fonction de l'évolution de l'environnement économique et politique, de l'émergence de risques ESG, ou encore de la survenance d'événements significatifs.

1.2 Analyse ESG des émetteurs souverains

Cette méthodologie de notation ESG a pour objectif d'évaluer la performance ESG des émetteurs souverains. Les facteurs E, S et G peuvent avoir un impact sur la capacité des Etats à rembourser leurs dettes à moyen et long terme. Ils peuvent également refléter la manière dont ils s'attaquent aux grandes questions de durabilité qui affectent la stabilité mondiale.

La méthodologie d'Amundi repose sur une cinquantaine d'indicateurs ESG jugés pertinents par la recherche ESG d'Amundi pour traiter les risques et les facteurs de durabilité¹³. Chaque indicateur peut combiner plusieurs points de données, provenant de différentes sources, y compris des bases de données internationales en libre accès (telles que celles du Groupe de la Banque mondiale, des Nations Unies, etc.) ou des bases de données propriétaires. Amundi a défini les pondérations de chaque indicateur ESG contribuant aux scores ESG finaux des émetteurs souverains et aux différentes composantes E, S et G.

Les indicateurs proviennent d'un fournisseur indépendant. Ils ont été regroupés en 8 catégories afin d'assurer une plus grande clarté, chaque catégorie entrant dans l'un des piliers E, S ou G. A l'instar de l'échelle de notation ESG des entreprises, le score ESG des émetteurs souverains se traduit par une notation ESG allant de A à G.

Environnement	Changement climatique – Capital naturel
Sociale	Droits Humains – Cohésion sociale – Capital humain – Droits civils
Gouvernance	Efficacité gouvernementale – Environnement économique

1.3 Autres types d'instruments ou d'émetteurs

Notre méthodologie de notation ESG standard ne couvre pas l'intégralité des instruments et des émetteurs de nos univers d'investissement. Ceci en raison de la nature des instruments ou de l'absence de couverture par les fournisseurs de données externes (cette situation concerne par exemple les actifs réels, les obligations des municipalités américaines ou les produits titrisés). Pour élargir sa couverture, Amundi a développé des méthodologies spécifiques qui s'appliquent aux actifs réels (*private equity*, émetteurs de dette privée, investissement à impact, immobilier¹⁴, infrastructures, fonds de fonds), aux agences et collectivités locales, ainsi qu'à des instruments spécifiques tels que les obligations vertes ou sociales. Même si chaque méthodologie est spécifique, elles partagent le même objectif, à savoir la capacité à anticiper et à gérer les risques et opportunités en matière de durabilité ainsi que la capacité à gérer leurs impacts négatifs potentiels sur les facteurs de durabilité.

1.4 Intégration de l'ESG dans nos processus d'analyse et d'investissement

Nous sommes convaincus que l'analyse ESG consolide la création de valeur en fournissant une compréhension holistique de l'entreprise. Cette vision nous a conduit à intégrer les critères ESG dans tous nos processus de gestion active et à mettre en œuvre une politique d'engagement le cas échéant. L'intégration ESG repose sur la conviction qu'une solide perspective de développement durable permet aux entreprises de mieux gérer leurs risques réglementaires et de réputation, et d'améliorer leur efficacité opérationnelle. En intégrant ces enjeux, les investisseurs ont une meilleure prise en compte des risques de long terme (financiers, opérationnels, de réputation, etc.), remplissant à la fois leur obligation fiduciaire et leur engagement potentiel à agir en tant qu'investisseurs responsables. Nous adhérons au concept de « double matérialité » autour duquel nous construisons notre analyse ESG et notre méthodologie de notation propriétaire car nous pensons important de

¹³ Le risque de durabilité désigne un événement ou une condition environnementale, sociale ou de gouvernance qui, s'il se produisait, pourrait entraîner un impact négatif significatif sur la valeur de l'investissement. Les impacts négatifs sont les impacts des décisions d'investissement qui entraînent des effets négatifs sur les facteurs de durabilité.

¹⁴ Pour plus d'informations: https://www.amundi.fr/fr_instit/Expertises/Amundi-Actifs-Reels-et-Alternatifs/Immobilier, <https://amundi.oneheart.fr/>

considérer ces deux périmètres lorsque nous prenons nos décisions d'investissement, dans l'intérêt de nos bénéficiaires et dans le but de générer des rendements durables. Cela signifie que nous évaluons non seulement la manière dont les facteurs ESG peuvent significativement affecter la valeur d'une entreprise, mais nous évaluons également l'impact de l'entreprise sur l'environnement, les questions sociales ou encore les droits de l'humains. C'est pourquoi nous suivons en permanence les entreprises dans lesquelles nous investissons, au travers des facteurs E, S et G, tout comme les paramètres financiers plus traditionnels. Nous cherchons à identifier les problèmes et les préoccupations le plus tôt possible, avant qu'ils ne nuisent à la performance de l'entreprise et n'affectent les performances des investissements de nos clients.

Notre notation ESG propriétaire résulte de l'agrégation des scores E, S et G et d'analyses issues de nombreuses sources. Elle est désormais disponible sur plus de 20 911 émetteurs¹⁵. Les portefeuilles d'Amundi peuvent investir dans une variété d'instruments, d'émetteurs ou de projets, avec différents objectifs et contraintes ESG. Les notations ESG et les critères associés issus de la recherche ESG d'Amundi, ainsi que des indicateurs complémentaires liés à la durabilité, sont mis à la disposition de tous nos gérants de portefeuille dans leurs outils de gestion. Cela leur permet d'intégrer les questions de durabilité dans leurs décisions d'investissement et d'appliquer toutes les contraintes pertinentes pour leurs portefeuilles.

1.5 Information sur l'utilisation des données ESG brutes, des scores ESG tiers et des produits de données ESG

Amundi utilise des scores ESG et d'autres indicateurs ESG en provenance de fournisseurs de données tiers afin de déterminer les caractéristiques ou objectifs de durabilité de certains portefeuilles d'investissement gérés par les sociétés de gestion du groupe Amundi.

Bien qu'Amundi fasse preuve d'attention et d'une diligence raisonnable lors de la sélection des fournisseurs de services et de données ESG, ainsi que des scores et produits spécifiques qu'ils délivrent, les scores et indicateurs ESG utilisés peuvent être soumis aux limitations suivantes qui pourraient compromettre la réalisation des caractéristiques durables des objectifs poursuivis par la stratégie d'investissement.

- Méthodologies hétérogènes et absence de processus de vérification ou d'audit indépendant pour les « données brutes » : les données brutes déclarées par les entreprises ou d'autres acteurs économiques (ainsi que les données brutes collectées par les fournisseurs de données) ne sont généralement pas supervisées ou réglementées, et ne sont pas vérifiées par un organisme tiers. Ainsi, la qualité des données brutes peut varier en fonction de la qualité du cadre de reporting de l'entité déclarante. Amundi encourage les entités déclarantes, par le biais de l'engagement, à améliorer la divulgation des données en matière de durabilité pour s'assurer qu'elles répondent aux meilleurs standards, elle encourage également les organismes publics à développer des cadres de communication d'information ambitieux.
- Problèmes de fiabilité des scores ESG et de produits liés aux données : les scores et indicateurs ESG peuvent souffrir d'une qualité insuffisante concernant les données transmises, de problèmes de collecte et diffusion des données non pris en compte lors des contrôles qualité des données, et de problèmes de calcul généré par les modèles lorsqu'il s'agit de données estimées. Les équipes Méthode et Solutions ESG et Global Data Management sont responsables de la supervision des fournisseurs de données ESG d'Amundi, de l'engagement auprès d'eux, et de la recherche de solutions appropriées lorsque des problèmes de qualité de données sont identifiés.
- Manque de disponibilité et de couverture des données : les données brutes indisponibles sont dans certains cas remplacées par des données estimées par des fournisseurs de données tiers. En outre, certains portefeuilles d'investissement présentant des caractéristiques durables peuvent investir dans des actifs dont la couverture de données ESG est incomplète. Amundi fixe généralement un ratio de couverture minimum parmi l'ensemble des prérequis nécessaires pour permettre toute revendication de caractéristiques durables (se référer à la documentation légale et aux rapports périodiques pour des informations complètes sur l'intégration ESG).

¹⁵ Données au 15 janvier 2025

1.6 Outils utilisés

Les outils suivants ont été développés en interne pour les équipes ESG et d'investissement :

Systèmes et outils internes	Données	Accès
SRI tool	Rating ESG actuel et historique, par émetteur	Analystes ESG, analystes crédit et actions, gérants and Investment Specialists.
ALTO extra-financial analysis module	Rating ESG moyen du portefeuille. Ratings ESG, notations finales et par critère pour les émetteurs. Répartition par catégorie de notation et par catégorie non notée	Analystes ESG, analystes crédit et actions, gérants and Investment Specialists.
ALTO investment Research	Plateforme de consultation dynamique sur les données financières, ESG et climat pour une société ou un émetteur.	Tous les collaborateurs
iPortal ESG Research	Analyse quantitative ESG par société Recherche sectorielle et thématique Analyse et rapports sur l'engagement	Analystes ESG, analystes crédit et actions, gérants and Investment Specialists.

2. Politique d'engagement

Chez Amundi, l'engagement est un processus continu et ciblé, visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. Il doit donc être axé sur les résultats, être proactif, tenir compte de la double matérialité et intégré à notre processus ESG global. L'engagement diffère de l'accès aux entreprises et du dialogue traditionnel avec une entreprise. Il vise à influencer les activités ou le comportement des entreprises afin d'améliorer leurs pratiques ESG ou leur impact sur des sujets clés de durabilité. Plus précisément, l'engagement implique d'avoir un programme et des objectifs spécifiques, axés sur des résultats concrets dans un délai précis.

L'activité d'engagement est dirigée par l'équipe Recherche ESG, Engagement et Vote. Elle implique les analystes ESG et les analystes de *corporate* gouvernance. L'engagement peut également être réalisé par des analystes financiers ou des gestionnaires de portefeuille. Dans tous les cas, l'équipe Recherche ESG, Engagement et Vote assure la cohérence, la traçabilité et la qualité de ces engagements.

Notre politique d'engagement proactif vise à :

- Contribuer à la diffusion des meilleures pratiques et favoriser une meilleure intégration de la durabilité dans la gouvernance, les opérations et les modèles de développement des entreprises ;
- Déclencher des changements positifs sur la manière dont les entreprises gèrent leurs impacts sur des sujets essentiels liés à la durabilité de notre société et de notre économie ;
- Soutenir les entreprises dans leur propre transition vers un modèle économique plus durable, inclusif et bas carbone ;
- Inciter les entreprises à accroître leurs niveaux d'investissement, de recherche et de développement, dans les domaines les plus hautement nécessaires à cette transition.

Par ailleurs, notre politique de vote permet de remplir au mieux notre devoir d'actionnaire et souligne la nécessité :

- D'un conseil d'administration responsable, diversifié et performant ;
- D'une gouvernance d'entreprise capable appréhender les défis environnementaux et sociaux ;
- De veiller à ce que les conseils d'administration et les entreprises soient correctement positionnés et préparés pour gérer la transition vers une économie durable, inclusive et bas carbone.

Amundi développe des actions d'engagement auprès des émetteurs autour de cinq thèmes majeurs :

- La transition vers une économie bas carbone ;
- La préservation du capital naturel ;

- Le capital humain et les droits humains ;
- La protection des clients et la responsabilité sociétale ;
- Une gouvernance forte pour un développement durable.

Amundi exerce son activité d'engagement avec les entreprises dans lesquelles elle investit, ou prévoit potentiellement d'investir, quel que soit le type de participations détenues. Les émetteurs faisant l'objet d'actions d'engagement sont principalement choisis en fonction de leur niveau d'exposition à un des thèmes (souvent identifié comme le déclencheur de l'engagement). Amundi pratique également l'engagement au niveau des émissions de titres (obligations vertes, sociales ou durables, fonds, titres adossés à des actifs -ABS-), afin de promouvoir de meilleures pratiques et la transparence.

La démarche d'engagement s'étend sur différents continents et tient compte des réalités locales. L'objectif est d'avoir le même niveau d'ambition à l'échelle mondiale, mais avec des attentes graduelles selon les différentes zones géographiques. Nous souhaitons également que nos activités d'engagement aient un impact et s'ajoutent à l'effort mondial de la communauté financière.

Le calendrier varie en fonction de l'agenda mais la durée moyenne d'un engagement est d'environ trois ans. Amundi définit les différentes étapes et évolutions, qui sont partagées en interne sur notre plateforme de recherche, accessible à toutes les plateformes d'investissement. Des évaluations formelles sont effectuées *a minima* sur une base annuelle.

Amundi exerce ses activités d'engagement tant individuellement que collectivement avec d'autres investisseurs. Les efforts collectifs peuvent souvent produire un impact important. Les initiatives collaboratives peuvent présenter une échelle et un champ d'action additionnels pour l'engagement, ou offrir des opportunités pour un impact plus important.

Nous souhaitons développer un dialogue collaboratif, positif, pragmatique mais ambitieux avec les entreprises, afin d'inspirer un large éventail d'actions qui bénéficieront non seulement aux émetteurs mais également à toutes les parties prenantes, en vue de générer un rendement durable à long terme. Nous sommes convaincus que le dialogue est la pierre angulaire d'un développement sain et solide vers une économie durable, inclusive et bas carbone et vers des rendements durables.

2.1 Mesurer et suivre les progrès de l'engagement

Afin de suivre les objectifs qui ont été définis et les améliorations qui en découlent, Amundi a créé un outil de reporting propriétaire portant sur l'engagement. Cet outil recense les commentaires sur les sujets d'engagement spécifiques (en termes de KPI pour l'amélioration des performances) et suit la performance des émetteurs par rapport aux objectifs. Tous les engagements en cours sont donc enregistrés dans un outil central partagé avec tous les professionnels de l'investissement, à des fins de transparence et de traçabilité. Tout gestionnaire de portefeuille ou analyste financier peut y contribuer.

Amundi évalue les progrès réalisés sur certains des objectifs fixés, à l'aide de jalons. Notre premier objectif est de générer un impact positif et la manière dont nous décidons de nous engager sera toujours déterminée par son efficacité. Une gestion ambitieuse du changement dans les grandes organisations peut s'avérer compliquée, stressante et même considérée comme impossible par les entreprises. Adopter une vision à plus long terme et considérer différents objectifs intermédiaires, qui tiennent compte des situations et des circonstances dans lesquelles l'entreprise opère, est un élément essentiel pour l'efficacité de l'engagement, en gardant à l'esprit l'objectif à long terme, tout en recherchant des améliorations gérables et mesurables à court ou moyen terme.

En tant qu'investisseurs, nous devons être à la fois exigeants et pragmatiques pour promouvoir une transition vers une économie durable, inclusive et bas carbone en temps voulu. Nous sommes conscients des limites actuelles pour mesurer et aborder efficacement les thèmes clés de la durabilité, notamment la science du climat, la biodiversité et les droits humains. Nous considérons la durabilité comme une référence mouvante, et à ce titre, nos stratégies d'engagement évolueront au fil du temps pour mieux intégrer ces évolutions.

2.2 Escalade des engagements

Lorsque l'engagement échoue, ou si le plan de remédiation de l'émetteur semble faible, nous adoptons un mode d'escalade pouvant conduire à l'exclusion¹⁶. Les modes d'escalade incluent, sans ordre particulier, les dégradations de la note d'un ou plusieurs critères ESG, les questions posées lors des assemblées générales, les votes contre la direction, les déclarations publiques, le plafonnement de la note ESG et finalement l'exclusion si le sujet est critique (cf. Politique d'engagement responsable).

Plus précisément, concernant les modes d'escalade via nos activités de vote : si nous détenons des entreprises exposées à des thèmes critiques (climat, préservation du capital naturel, y compris la biodiversité, facteurs ou risques sociaux et autres facteurs de durabilité, controverses graves et/ou violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies¹⁷), ou en cas d'absence de réponses sur l'engagement lié aux facteurs de durabilité, Amundi peut décider de voter contre la décharge du conseil d'administration ou de la direction, ou contre la réélection du président et de certains administrateurs.

Outre l'escalade par le biais de nos activités de vote, l'échec d'un engagement peut déclencher un impact direct sur le montant des capitaux alloués à une entreprise. Les analystes ESG peuvent dégrader le critère concerné de la note ESG, et si le problème est critique, cela peut entraîner une dégradation de la note ESG globale. Amundi s'est engagé à intégrer des critères ESG dans les processus d'investissement des fonds ouverts gérés activement, avec pour objectif de maintenir, en plus des objectifs financiers, un score ESG moyen du portefeuille supérieur à la note ESG moyenne de l'univers d'investissement concerné. Une dégradation des scores ESG réduit donc la capacité d'Amundi à investir sur l'émetteur.

2.3 Suivi des plans de transition

L'analyse des plans de transition comprend trois piliers :

- Une analyse des objectifs de réduction des émissions à court, moyen et long terme et leur cohérence avec l'Accord de Paris.
- Une analyse des mesures mises en œuvre par l'émetteur pour atteindre ses objectifs (stratégie, plan d'action, etc.).
- Une analyse de la gouvernance mise en place pour atteindre ces objectifs.

Pour analyser les deux premiers piliers nous utilisons un score interne appelé le « Paris Aligned Score » auquel nous ajoutons une analyse de la gouvernance mise en place pour respecter le troisième pilier « Une analyse de la gouvernance mise en place pour atteindre ces objectifs. »

2.4 Suivi des controverses

Amundi a mis en place un processus de suivi des controverses dont l'objectif est de :

- Surveiller les risques ESG et les impacts négatifs
- S'assurer que les notations ESG reflètent la réalité actuelle

Le processus de suivi des controverses d'Amundi s'appuie tout d'abord sur des données externes sur les controverses provenant de trois fournisseurs de données : MSCI, Sustainalytics et RepRisk. Trois fois par an, nous extrayons les indicateurs de controverse de ces fournisseurs de données sur l'ensemble de l'univers d'investissement.

16. Pour des informations plus détaillées sur le champ d'application de la politique d'exclusion, veuillez-vous référer à la [politique d'investissement responsable](#) d'Amundi.

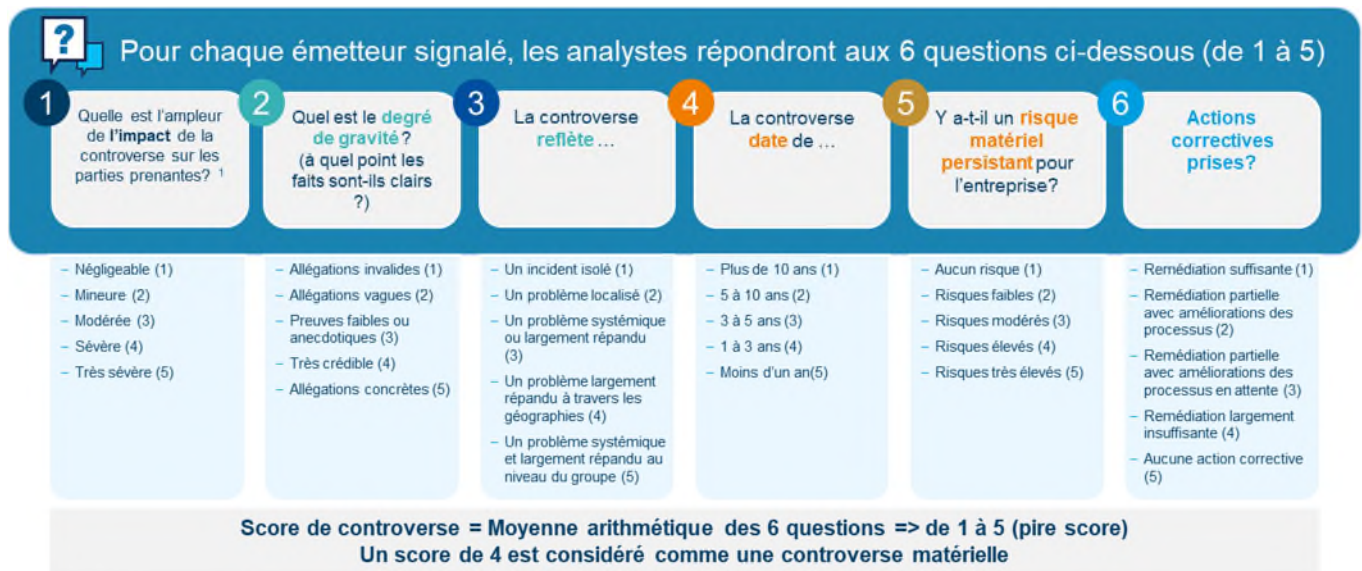
17 UNGC (Pacte mondial des Nations Unies) <https://unglobalcompact.org/>

Ce filtrage quantitatif prend en compte les seuils suivants :

- Controverse grave ou très grave de MSCI
- Controverse importante, élevée ou sévère de Sustainalytics
- UNGC Violator and Potential violator de RepRisk

Cette première étape permet de dresser une liste de plus de 1000 émetteurs présentant des controverses importantes ou graves.

Cette approche quantitative est ensuite enrichie par une évaluation qualitative approfondie menée par les analystes ESG. Pour chaque émetteur signalé, 6 questions sont posées, chaque réponse comptant de 1 à 5, 5 étant le niveau le plus élevé.



1. La société dans son ensemble

Ce processus aboutit à une note finale de 1 à 5 (5 étant la plus mauvaise).

Les évaluations qualitatives des controverses sont résumées dans une base de données spécifique. Les gestionnaires de portefeuille et les analystes financiers ont facilement accès à cette base de données sur la plateforme interne iPortal. La liste des controverses est entièrement revue trois fois par an, mais il existe un processus mensuel de mise à jour de cette liste avec les évolutions les plus significatives survenues au cours du mois précédent.

Amundi engage un dialogue Amundi actif si nécessaire avec afin d'encourager les actions correctives et s'assurer que l'entreprise a mis en place des actions correctives.

L'engagement peut être mené directement ou collectivement en coopération avec d'autres investisseurs.

Si l'engagement échoue ou si le plan de remédiation de l'émetteur semble faible, nous adoptons un mode d'escalade qui peut conduire à l'exclusion en cas de non-respect du pacte mondial des Nations-Unies. Les modes d'escalade comprennent (sans ordre particulier) une dégradation d'un ou plusieurs critères du score ESG, des questions lors des AGM, des votes contre certaines résolutions, des déclarations publiques, des plafonds de score ESG et finalement l'exclusion si la question est critique. Dans ce cas, la décision est prise par le comité de notation ESG.

Les modes d'escalade pourraient utiliser nos activités de vote, si certaines actions sont détenues, et dans les thèmes qui sont critiques (climat, biodiversité et capital naturel, social, questions liées à la corruption, controverses graves et/ou violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies) ou en cas d'absence de réponses sur l'engagement lié aux facteurs de durabilité, Amundi pourrait décider de voter contre la résolution de décharge, ou contre le renouvellement du mandat du président ou de certains membres du conseil d'administration.

Outre l'escalade par le biais de nos activités de vote, l'échec de l'engagement peut avoir un impact direct sur notre pleine capacité à investir dans une entreprise par le biais d'une dégradation des notes ESG des critères concernés, et si le problème est critique, il pourrait conduire à une dégradation de la note ESG globale. Amundi s'est engagée à intégrer les critères ESG dans le processus d'investissement des fonds ouverts gérés activement, dans le but d'atteindre les objectifs financiers, tout en maintenant les scores ESG moyens des portefeuilles au-dessus du score ESG moyen de leur univers d'investissement respectif. Une dégradation des scores ESG crée donc une pénalité dans notre capacité à investir dans l'émetteur. Le mode d'escalade ultime pourrait être l'exclusion en cas de non-respect du pacte mondial des Nations-Unis.

Dans le cas particulier de la politique biodiversité et Droits Humains

Droit Humains :

Pour évaluer et surveiller le comportement des émetteurs en matière de droits humains, Amundi s'appuie sur sa propre recherche. Le système de notation ESG évalue les émetteurs à partir de données sur les droits humains qui sont disponibles auprès de nos fournisseurs de données.

Les analystes ESG surveillent également les controverses pour identifier les violations des droits humains, en utilisant une grande variété de sources.

Une surveillance est effectuée sur les entreprises particulièrement exposées à des risques potentiels, qui manquent de procédures ou de transparence, et sur les entreprises faisant l'objet de controverses liées aux droits humains. Toutes les entreprises répertoriées sur cette liste prioritaire font l'objet d'un processus d'engagement en vue d'obtenir une amélioration. Lorsque l'engagement échoue, nous pouvons adopter un mode d'escalade afin d'encourager la mise en œuvre de mesures correctives appropriées.

Biodiversité

Pour évaluer et suivre le comportement des émetteurs en matière de biodiversité, Amundi s'appuie également sur sa propre recherche. L'outil de notation ESG propriétaire utilise les données environnementales disponibles auprès de fournisseurs tiers. Les analystes ESG surveillent également les controverses, en utilisant une grande variété de sources afin d'identifier les dommages environnementaux graves affectant négativement la biodiversité.

Les entreprises peuvent avoir des impacts sur la biodiversité, soit en raison de la nature de leurs activités (liées à la déforestation ou à la conversion des écosystèmes par exemple), soit en raison de la localisation de leurs opérations (ou de leur chaîne d'approvisionnement) dans des zones sensibles du point de vue de la biodiversité.

La politique se concentre sur les entreprises qui sont particulièrement exposées à des activités nuisant à la biodiversité et qui ne présentent pas une gestion suffisante des risques associés.

Pour les émetteurs dont les activités ont un impact élevé sur la biodiversité et dont la gestion des risques est insuffisante, Amundi applique une note plafonnée (E ou F) sur les critères concernés de la note ESG. L'absence de processus ou d'information appropriés constitue également une raison de plafonner la note sur les critères concernés.

3. Principales incidences négatives

3.1 Principes généraux

Afin de publier des indicateurs qui représentent au mieux les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité au niveau de l'entité, Amundi a adopté deux approches différentes pour le calcul et la gestion des indicateurs de durabilité liés aux principaux impacts négatifs, l'une basée sur tous les investissements liés à l'entité, et l'autre basée sur le principe du portefeuille couvert ou des investissements pertinents avec des données couvertes divisées par les seuls actifs auxquels elles se rapportent.

Bien qu'Amundi ait identifié les incidences négatives à court et à long terme les plus à même d'avoir un impact significatif sur les portefeuilles d'investissement, les informations disponibles pour évaluer les principales incidences négatives sont limitées et manquent souvent de standardisation entre les secteurs et les régions. Par conséquent, l'approche d'Amundi en matière d'évaluation des principales incidences négatives est appliquée de manière ascendante au niveau des portefeuilles. De plus, les portefeuilles d'investissement peuvent être exposés

à des incidences négatives importantes et chroniques variables en fonction des zones géographiques des entreprises.

Le périmètre de calcul a été identifié sur la base des hypothèses suivantes :

- Les portefeuilles que nous déléguons à un gestionnaire externe entrent dans le champ d'application du rapport sur les principales incidences négatives. Les portefeuilles que nous gérons par délégation sont également inclus dans le périmètre ;
- Les investissements dans un fonds sous-jacent interne (géré par la même société de gestion) ne sont pas inclus car les investissements réalisés par ce fonds interne sont déjà inclus dans le périmètre (pour éviter un effet de double comptage).

Des informations supplémentaires sur le détail de la méthodologie de calcul sont disponibles sur demande auprès d'Amundi.

3.2 Limites méthodologiques et marge d'erreur

Les limites de notre méthodologie sont par construction liées à l'utilisation de données ESG. L'univers des données ESG est en cours de standardisation, ce qui peut avoir un impact sur la qualité des données ; la couverture des données est également limitée. Les réglementations actuelles et futures amélioreront la normalisation des rapports et des informations fournies par les entreprises sur lesquelles reposent les données ESG. Nous sommes conscients de ces limites, que nous atténuons par une combinaison d'approches : l'utilisation de plusieurs fournisseurs de données, une évaluation qualitative structurée des scores ESG par notre équipe de recherche ESG, et la mise en œuvre d'une gouvernance forte.

Enfin, dans certains cas spécifiques, il peut être difficile d'obtenir les données des portefeuilles. Malgré nos efforts pour récupérer toutes les données nécessaires (voir également la section ci-dessous), un manque de disponibilité des données peut avoir un impact sur une certaine partie de nos actifs. Nous encourageons les lecteurs à faire preuve de prudence et à tenir compte de cette marge d'erreur potentielle lors de l'interprétation et de l'utilisation des informations fournies.

Dans le contexte de l'établissement du rapport sur les indicateurs d'incidences négatives, il est important de noter que la base de données utilisée afin de retrouver les positions détenues par les portefeuilles d'investissement a été modifiée en 2023. Cette base de données a été enrichie des positions détenues sur des parts de fonds au cours de l'année 2023, et plus particulièrement à partir du troisième trimestre 2023.

3.3 Différentes approches selon la couverture des données

La couverture des données est inégale entre les différents indicateurs des principales incidences négatives. Dans le cas des indicateurs dont la couverture est inférieure à 100% (par exemple l'écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé), Amundi a adopté une approche de pondération entre les « holdings » pour lesquelles des données sont disponibles. Cela évite de considérer les données manquantes comme nulles, ce qui « diluerait » l'indicateur pour l'ensemble des actifs. Pour les indicateurs PAI 8 et 9, nous avons estimé que la couverture des données par les fournisseurs était trop limitée pour effectuer la pondération, de fait les chiffres ne sont pas extrapolés pour les données manquantes. Pour les investissements dans des fonds tiers, la source de données utilisée a été les valeurs des indicateurs des principales incidences négatives déclarées par les gérants externes dans leurs EETs publiquement disponibles. Amundi se réserve le droit de modifier cette méthodologie et ses sources de données à l'avenir.

3.4 Sélection des indicateurs additionnels de principales incidences négatives

Amundi a identifié les indicateurs additionnels dans les tableaux 2 et 3 du règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission du 6 avril 2022 en évaluant :

- i) Leur pertinence par rapport aux priorités stratégiques ESG d'Amundi telles que décrites dans les politiques globales en 3.1 ;
- ii) La disponibilité des données pour mesurer la gravité de l'impact de ces risques au sein de l'univers d'investissement.

3.5 Sources de données : Fournisseurs utilisés exclusivement pour les PAIs

Entité	Fournisseurs de données
Sociétés	MSCI ISS Trucost Refinitiv (LSEG) SBT CDP
Souverains et supranationaux	MSCI Verisk Maplecroft

3.6 Politiques d'engagement et autres considérations des PAIs

Les principales incidences négatives (PAI) sont les effets négatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Par facteurs de durabilité, on entend les questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits humains, la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

En tant que gestionnaire d'actifs responsable, Amundi a le devoir fiduciaire de contribuer positivement à relever les grands défis socioéconomiques et environnementaux dans l'intérêt de ses clients, de ses parties prenantes et de la société. Pour cette raison, Amundi a adopté le concept de « double matérialité » autour duquel nous construisons notre analyse ESG et notre méthodologie de notation. Cela signifie que nous évaluons non seulement la façon dont les facteurs ESG peuvent avoir un impact matériel sur la valeur des entreprises, mais nous évaluons également l'impact de l'entreprise sur l'environnement, les questions sociales ou les droits humains.

En vertu du règlement Disclosure, les acteurs des marchés financiers qui considèrent les principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, sont tenus d'indiquer, dans les informations précontractuelles de chaque produit, et de manière concise en termes qualitatifs ou quantitatifs, la manière dont ces impacts sont pris en compte au niveau des fonds. A cela s'ajoute une mention qui précise que les informations sur les principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité sont disponibles dans le reporting périodique.

Au niveau des entités, Amundi considère les PAI via une combinaison d'approches qui peuvent varier en fonction de la classe d'actifs, du processus d'investissement, du type de stratégie ou de la gamme de fonds.

– **Engagement¹⁸**

L'engagement est un processus continu et ciblé, visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises afin qu'elles améliorent leurs pratiques ESG et leur impact sur les sujets clés de durabilité. Par conséquent, il doit être axé sur les résultats, être proactif, tenir compte de la double matérialité et être intégré à la stratégie globale d'investissement responsable. Cette approche est appliquée à tous les produits d'Amundi.

– **Vote**

La Politique de Vote d'Amundi répond à une analyse holistique de tous les enjeux de long terme susceptibles d'influencer la création de valeur, y compris les questions ESG matérielles. Pour de plus amples informations, se référer à la Politique de Vote et au Rapport de Vote disponibles sur notre site internet. Cette approche s'applique par défaut à tous les produits d'Amundi.

– **Exclusion**

Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, sectorielles ou basées sur l'activité, qui couvrent certaines des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité énumérées dans le règlement Disclosure. Cette

¹⁸ La méthodologie de notation ESG est présentée au point 1 de Méthodologie

approche est appliquée à tous les fonds d'Amundi couverts par les Normes Minimales et la Politique d'Exclusion Amundi.

– **Intégration des facteurs ESG**

Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et note ESG moyenne pondérée supérieure à celle de l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans le processus de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les principaux impacts sur les facteurs de durabilité ainsi que la qualité des mesures d'atténuation prises à cet égard. Tous les critères sont disponibles dans le système de gestion de portefeuille d'Amundi.

– **Suivi des controverses**

Amundi a développé un système de suivi des controverses qui repose sur les données tierces de trois fournisseurs afin d'identifier de manière systématique les controverses et d'établir leur niveau de gravité sur une échelle propriétaire de 1 à 5 (5 étant le niveau le plus élevé). Cette approche quantitative est ensuite enrichie par une analyse approfondie des controverses jugées sévères (score supérieur ou égal à 3), menées par les analystes ESG, et un examen périodique des évolutions. Dans les cas les plus sévères et répétés, lorsqu'aucune action corrective crédible n'est prise, l'analyste peut proposer une dégradation de la note ESG de l'entreprise. Cela peut aboutir, in fine, à l'exclusion de l'univers d'investissement actif (notation G), qui est validée par le Comité de Notation ESG. Pour les produits gérés activement relevant des Articles 8 et 9, Amundi prend en compte tous les PAI obligatoires applicables à la stratégie du produit et utilise une combinaison partielle ou totale des approches mentionnées ci-dessus.

– **Approche mise en œuvre**

Vous trouverez en annexe de ce document, pour chaque PAI, l'approche généralement mise en œuvre au niveau du Groupe Amundi. Des approches spécifiques peuvent également être appliquées au niveau du produit, dans ce cas, l'approche spécifique est également décrite dans la documentation précontractuelle. Le cas échéant, les PAIs sont priorisés en fonction des objectifs ou des caractéristiques durables du fonds, à condition que toutes les normes minimales soient respectées.

Pour de plus amples informations sur les PAI, veuillez consulter le rapport entité sur les principales incidences négatives.

4. Actions de formation à l'analyse ESG

Afin que chaque collaborateur participe pleinement au développement de l'entreprise, Amundi les accompagne dans la compréhension et le déploiement de la stratégie d'investissement responsable.

À cet effet, Amundi a mis en place un dispositif de formation et d'accompagnement qui couvre une grande diversité de sujets permettant de se familiariser avec l'Investissement Responsable en général, et de comprendre le fonctionnement d'Amundi en tant qu'investisseur responsable.

Ces différents thèmes se présentent sous forme de formations obligatoires en e-learning, mais aussi sous forme de webinars, vidéos, tutoriels ou autres supports pédagogiques.

Ce dispositif a été renforcé par le lancement du programme « Responsible Investment Training ». Lancé fin 2022 et déployé en 2023, ce programme propose des parcours de formation dédiés par métier. Les formations obligatoires constituent le socle commun des parcours. Elles sont enrichies par des modules dont le contenu et le niveau d'expertise sont adaptés aux besoins et attentes des métiers concernés.

En 2023, 100 % des collaborateurs d'Amundi ont été formés à l'investissement responsable, conformément à l'engagement pris dans le Say on Climate. Depuis fin 2023, tous les nouveaux entrants chez Amundi sont soumis à ce dispositif de formation.

Le déploiement du socle commun de formations obligatoires à l'investissement responsable est progressif depuis 2023 :

- Introduction à l'ESG et Amundi en tant qu'acteur de l'ESG (1er trimestre 2023)
- Focus Climat (dernier trimestre 2023)
- Méthodologie de notation ESG d'Amundi (2^{ème} trimestre 2024)

- Engagement et au Vote (1^{er} semestre 2025)

Le premier e-learning est commun à l'ensemble des collaborateurs d'Amundi, tandis que les suivants disposent de deux niveaux d'avancement (Core/Extended), selon le métier du collaborateur. En particulier, les métiers de la Gestion et des Risques devront nécessairement suivre le niveau "Extended".

D'autres e-learning ESG seront déployés dans le futur, en fonction des évolutions réglementaires, de marché et des besoins métiers. A titre d'exemple, un e-learning obligatoire module reprenant notamment les règles de communication responsable dans la documentation marketing a été déployé pour certains métiers (communication, marketing etc ..).

Les e-learning sont notifiés aux collaborateurs par mail et sont accessibles sur diverses plateformes dont l'ESG Suite d'Amundi. ESG Suite est également un hub plus global sur l'ensemble des ressources ESG du groupe et des contenus optionnels y sont également accessibles (méthodes, outils, réglementation ...).

Le suivi des formations obligatoires est réalisé par le département RH d'Amundi et des sessions de rattrapage sont organisées pour ceux qui n'ont pas réalisé leur e-learning initialement. Pour chaque e-learning, le score minimum requis du quiz d'évaluation est de 80 % et donne lieu à l'émission d'un certificat de formation.

Outre ces formations obligatoires, Amundi propose dans son plan de formation annuel une offre de formations complémentaires (réglementation finance durable, enrichir l'analyse financière par les critères ESG, biodiversité et investissement responsable...) ainsi que des certifications (AMF finance durable, CFA ESG, CFA Climate risk, valuation and investing). La politique d'accréditation ESG (AMF finance durable, CFA ESG, ESG Essentials, etc.) d'Amundi est à ce jour basée sur le volontariat des collaborateurs.

II. POLITIQUE ESG DU FONDS

Ce document s'applique au fonds Amundi Funds ABS Responsible, dont les principales caractéristiques sont présentées ci-dessous :

Nom du Fonds	AMUNDI ABS RESPONSIBLE
Encours du fonds (en M€) au 31/12/2024	1 090 M€
Classe d'actifs principale	☒ Titrisation européenne
Approche(s) dominante(s)	☒ Exclusions sectorielles & normatives ☒ Sélection positive (Best-in-class) ☒ Engagement ☒ Amélioration de note
Objectif extra-financier du fonds	Ce fonds a pour objectif d'afficher une note ESG supérieure à celle de son univers d'investissement ESG réduit des 25% des titres les plus mal notés.
Univers d'investissement ESG	- 70% par l'univers des ABS européens à taux variables tel que reflété par l'indice Bloomberg Pan European Floating ABS Bond Index TR hedged Euro - 30% par l'univers des CLOs Européens tel que communiqué par le fournisseur de données Structured Credit Investors, à l'exclusion des CLOs de gérants qui gèrent moins de 3 CLOs européens
Indicateurs de durabilité concernant les incidences négatives	☒ Environnement : Table 1 - PAI 3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (tCO2eq/€m de chiffre d'affaires) – Taux de couverture $\geq 70\%$ fin 2024, $\geq 80\%$ fin 2025 et $\geq 90\%$ fin 2026 ☒ SOCIAL : Table1 - 13. Mixité au sein des organes de gouvernance – taux de couverture $\geq 50\%$ fin 2024, $\geq 55\%$ fin 2025 et $\geq 60\%$ fin 2026
Exclusions appliquées par le fonds	Mise en œuvre par le fonds des politiques d'exclusions suivantes : - Amundi (cf. Politique Générale d'Investissement Responsable) - Référentiel du label ISR France (annexe 7) - Exclusions PAB (cf. article 12, paragraphe 1, points a) à g), du règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission du 17 juillet 2020 complétant le règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les normes minimales applicables aux indices de référence de l'UE relatifs à la transition climatique et aux indices de référence de l'UE alignés sur l'Accord de Paris) Exclusions normatives liées aux conventions internationales ☒ Armement controversé (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions interdits par les traités d'Oslo et d'Ottawa, armes chimiques et biologiques) ☒ Entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies Exclusions sectorielles ☒ Armement (armes à uranium appauvri, armement nucléaire) ☒ Tabac ☒ Charbon ☒ Pétrole et gaz non-conventionnels ☒ Pétrole et gaz conventionnels

	☒ Production d'électricité dont l'intensité carbone n'est pas compatible avec les accords de Paris Exclusions concernant les pays ☒ Droits humains : pays faisant l'objet de violations
Labels	☒ Label ISR (FR)
Classification AMF	Communication centrale
Classification SFDR	Article 8
Liens vers les documents relatifs au fonds	Amundi ABS Responsible

1. Objectifs du fonds

L'objectif du fonds Amundi ABS est d'afficher une note ESG supérieure à celle de l'univers d'investissement et une performance financière supérieure à celle de l'ESTER sur l'horizon de placement recommandé de 12 mois, après prise en compte des frais courants.

Cette approche dite en « amélioration de note » consiste à ce que la note ESG moyenne pondérée du portefeuille soit supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement de l'OPC.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion applique un filtre responsable qui intègre des critères ESG (Environnementaux, Sociaux Gouvernance), en complément des critères financiers traditionnels, dans les processus d'analyse et de sélection de valeurs.

L'OPC affiche un taux de couverture des titres en portefeuille (i.e. titres qui font l'objet d'une notation ESG) conforme à la position-recommandation 2020-03 de l'AMF.

L'OPC applique également l'exclusion des émetteurs notés G à l'achat.

L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). En plus de la prise en compte de contraintes financières, le processus d'investissement prévoit ainsi l'intégration de contraintes extra-financières (notations ESG et exclusions) permettant d'évaluer les sociétés sur leurs comportements Environnementaux, Sociétaux et en termes de Gouvernance, de sorte à sélectionner les sociétés les plus vertueuses. L'analyse ESG de l'univers d'investissement vise à réaliser une appréciation plus globale des risques et opportunités sectoriels propres à chaque émetteur.

Le fonds est activement géré.

L'univers d'investissement est représenté :

- A hauteur de 70% par l'univers des ABS européens à taux variables tel que reflété par l'indice Bloomberg Pan European Floating ABS Bond Index TR hedged Euro
- A hauteur de 30% par l'univers des CLOs Européens tel que communiqué par le fournisseur de données Structured Credit Investors, à l'exclusion des CLOs de gérants qui gèrent moins de 3 CLOs européens.

Cet univers d'investissement sert à mesurer la performance ESG du fonds.

Le fonds a obtenu le label ISR France. A ce titre, et en complément de l'évaluation ESG globale du portefeuille et celle des dimensions E, S et G, le gérant utilise des indicateurs d'impact afin d'améliorer la qualité ESG de son portefeuille. Quatre indicateurs représentatifs de l'Environnement, du Social, des Droits Humains et de la Gouvernance ont été identifiés, dont deux font partie de la liste des PAIs¹⁹ :

- Pilier Environnement : Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements.
Cet indicateur a été sélectionné parmi la liste des PAIs, il doit avoir un taux de couverture à 70% fin 2024, puis 80% fin 2025 et enfin 90% fin 2026.
- Pilier Social : Mixité au sein des organes de gouvernance
Cet indicateur a été sélectionné parmi la liste des PAIs, il doit avoir un taux de couverture à 50% fin 2024, puis 55% fin 2025 et enfin 60% fin 2026.
- Pilier Gouvernance : l'indépendance du conseil d'administration
- Pilier Droits de l'Homme : la présence et la mise en œuvre d'une politique de respect et de promotion des droits humains fondamentaux.

Pour deux d'entre eux les piliers environnemental et social, le gérant a pour objectif de délivrer un score de qualité supérieure à celui de l'univers d'investissement.

L'analyse ESG des émetteurs permet de mieux identifier les risques et opportunités. C'est pour l'investisseur une façon de mieux prendre en compte les risques de long terme - risques financiers, réglementaires, opérationnels, de réputation - et d'exercer pleinement sa responsabilité. Nous sommes convaincus que cette approche, qui permet une vision à 360° des entreprises, consolide la création de valeur.

¹⁹ Les PAIs sont les impacts négatifs les plus significatifs des investissements sur l'environnement, sur le plan social et du traitement des employés, en matière de respect des droits de l'Homme et de lutte contre la corruption.

L'approche IR du fonds est de type « Best-in-Class ». Cette approche consiste à sélectionner, au sein de chaque secteur de l'économie, les entreprises ayant les meilleures pratiques Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG) par rapport à celles de leurs pairs. Elle vise également à comparer entre eux les émetteurs d'un même secteur pour faire émerger les meilleures pratiques et inscrire l'ensemble des émetteurs dans une démarche de progrès.

En effet, Amundi est convaincue que l'investissement responsable doit être large, incitatif, et encourager tous les secteurs à progresser en adoptant des meilleures pratiques qui prennent en compte les critères ESG.

Enfin, cette approche permet de ne pas opposer l'objectif de performance financière et la prise en compte des critères extra-financiers, mais au contraire de les conjuguer pour consolider la création de valeur. En valorisant les bonnes pratiques ESG au sein des entreprises sélectionnées, Amundi cherche à favoriser les émetteurs qui sont dans une démarche de progrès.

2. Construction de l'univers d'investissement

L'univers d'investissement ESG a été construit pour refléter de façon la plus précise possible les investissements du fonds :

- A hauteur de 70% par l'univers des ABS européens à taux variables tel que reflété par l'indice Bloomberg Pan European Floating ABS Bond Index TR hedged Euro
- A hauteur de 30% par l'univers des CLOs Européens tel que communiqué par le fournisseur de données Structured Credit Investors, à l'exclusion des CLOs de gérants qui gèrent moins de 3 CLOs européens.

L'univers éligible du fonds est principalement composé de titrisations européennes émises par des émetteurs européens et répondant à des critères extra-financiers précis. Leur qualité est définie selon un processus d'évaluation interne des émetteurs qui prend en compte un ensemble de facteurs, notamment la qualité de crédit de chaque émission, la nature de la catégorie de l'instrument, le profil de liquidité, la notation ESG de l'émetteur. Les émetteurs combinant les meilleurs fondamentaux d'un point de vue ESG et financier déterminent l'univers éligible.

Cet univers d'investissement sert à mesurer la performance ESG du fonds.

3. Processus d'investissement

L'univers d'investissement d'Amundi ABS est filtré par les règles mises en place par Amundi en matière d'ESG : tout émetteur ayant une note ESG inférieure à G est systématiquement exclu de l'univers éligible.

Sélectivité du fonds d'Amundi ABS

Pour sélectionner des émetteurs au sein de l'univers d'investissement, l'équipe de gestion s'appuie sur la combinaison d'analyses crédit et extra-financières sur la base de critère ESG (Environnement, Social et Gouvernance).

L'univers est alors filtré selon des règles d'exclusion définies préalablement.

L'étape suivante consiste à exclure les émetteurs les moins bien notés ESG. Cette étape applique un screening positif (Best-In-Class) basé sur les notations ESG propriétaires d'Amundi. Amundi note les émetteurs et les entreprises sur des critères ESG génériques et sectoriels sur une échelle de notation de A à G. Le fonds n'investit pas dans des titres émis par les émetteurs les plus mal notés, à savoir G.

Dans le cadre de la sélection de valeurs, nous combinons analyse fondamentale et analyse ESG pour rechercher les meilleurs émetteurs. Les critères ESG sont pleinement intégrés dans le processus de sélection pour analyser les risques et opportunités au niveau de l'émetteur. Nous appliquons une analyse ESG approfondie sur tous les titres du portefeuille afin de nous assurer qu'ils sont conformes aux directives éthiques du portefeuille. Le processus de sélection combine l'expertise des gérants de portefeuille, des analystes crédit et actions et de la recherche ESG.

Le portefeuille final est construit pour répondre à ses objectifs responsables et financiers et applique un processus de gestion rigoureux :

- Exclusion des émetteurs notés G à l'achat, et en cas de déclassement des émetteurs notés en dessous de F, la société de gestion a vocation à vendre les titres dans les meilleurs délais et dans l'intérêt des actionnaires.

- Approche de revalorisation de la notation: la notation ESG moyenne pondérée du portefeuille doit être supérieure à la notation ESG moyenne pondérée de l'indice de référence après exclusion des 20% des émetteurs les moins bien notés

Prise en compte de l'ESG dans les titrisations

Amundi a adopté une approche globale pour l'analyse ESG des titrisations.

Cette analyse combine :

- Une analyse de l'entité de référence de la titrisation, qui cède et éventuellement gère le portefeuille d'actifs composant le collatéral de la titrisation.
- Cette entité de référence correspond à l'émetteur dans la méthodologie développée pour les obligations d'établissements financiers ou d'entreprises.

Il s'agit de la banque ou de l'organisme cédant les créances pour les titrisations de prêts immobiliers résidentiels (« RMBS »), automobiles (« Auto Loans ») ou à la consommation (« Consumer Loans »). Il s'agit du sponsor de la titrisation, responsable des emprunts, pour les prêts immobiliers commerciaux (« CMBS »). Il s'agit du gérant d'actifs pour les créances aux entreprises (« CLO »).

Les indicateurs d'impact clés portent sur ces entités.

- Une analyse du collatéral, le pool d'actifs utilisé au sein du véhicule de titrisation.

Evaluation ESG du collatéral

L'évaluation du collatéral est effectuée en fonction de la nature du pool d'actifs sous-jacent :

- Pour les titrisations garanties par des biens immobiliers (RMBS et CMBS de type résidentiels/bureaux), l'évaluation ESG du collatéral analyse l'aspect environnemental par une comparaison de l'efficacité énergétique des bâtiments (EPC pour les propriétés) avec la distribution de ces mesures sur le marché national considéré.

Pour les titrisations garanties par de l'immobilier commercial autre, l'évaluation est basée sur le éventuelles certifications (BREEAM²⁰ ou LEED²¹) attribuées aux propriétés considérées

La dimension sociale est évaluée à travers les critères d'origination spécifiques qui ont pu être appliqués au portefeuille. Les prêts sociaux sont bien sûr évalués positivement.

Les actifs RMBS « subprime » et les profils d'emprunteurs « non conformes » sont exclus.

- Pour les titrisations adossées à des prêts et des crédits-bails automobiles, la dimension environnementale du collatéral est également essentielle. Elle est évaluée en comparant la proportion de véhicules hybrides et électriques dans le portefeuille titrisé par rapport à leur proportion sur le marché européen. Pour prendre en compte le développement de ces véhicules et leur proportion croissante en Europe, les années de production des véhicules sont prises en considération.
- Pour les pools de Prêts à la consommation et de Cartes de crédit, la dimension sociale est considérée comme étant prépondérante. La qualité du pool sous cette perspective est déterminée en combinant deux mesures. La répartition des revenus des emprunteurs dans le pool est comparée à la structure globale des revenus du pays d'émission. Une proportion plus élevée de ménages à faible revenu dans le pool par rapport à la répartition du pays d'émission est considérée comme positive car apportant un accès au financement à ces ménages et peut conduire à une meilleure notation sociale. Cependant, une telle évaluation favorable est conditionnée à l'exclusion des pratiques de prêts excessivement risquées voire prédatrices. Ces pratiques sont détectées par le biais du questionnaire sur les pratiques de prêt décrit ci-dessus, par la vérification que les taux d'intérêt les plus élevés des prêts ne sont pas excessifs et par le suivi des ratios d'endettement des ménages.

²⁰ Building Research Establishment Environmental Assessment Method est un standard de certification britannique relatif à l'évaluation environnementale des bâtiments.

²¹ Leadership in Energy and Environmental Design est un système nord-américain de standardisation de bâtiments à haute qualité environnementale

Evaluation ESG de l'entité de référence de la titrisation

Le processus d'analyse ESG de l'entité de référence qui cède les créances ou les gère est le même que celui utilisé pour tout émetteur d'obligations. Ainsi, pour des raisons de cohérence et d'efficacité, les notations déterminées selon la méthodologie d'Amundi sont utilisées pour cette évaluation.

Cependant, dans certains cas, les notations ESG des cédants peuvent ne pas être disponibles. Dans de tels cas, la notation ESG de la maison mère peut être utilisée si celle-ci est disponible. Sinon un questionnaire spécifique est envoyé et utilisé pour évaluer les politiques ESG de l'entreprise.

La première partie du questionnaire est axée sur le cédant lui-même. Elle comprend actuellement 58 questions principales, relatives à 9 thèmes : Politique d'exclusion, Thèmes prioritaires de la stratégie de développement durable, Réduction de l'empreinte, Gestion du personnel, Politique de rémunération / égalité des sexes, Conseil d'administration, Ethique des affaires, Audit / risque, Politique de cybersécurité / protection des données. Pour chaque question, les facteurs E, S ou G sont pris en compte.

Voici des exemples de facteurs ESG :

- E : émissions de CO2, consommation d'énergie, déchets et pollution....
- S : Conditions de travail et non-discrimination, Politiques de santé et de sécurité, Soutien aux communautés locales...
- G : Indépendance du conseil d'administration, Code d'éthique, Rémunérations, Droits des actionnaires...

De même, les pratiques de prêt (ou d'investissement dans le cas des CLOs) sont évaluées à travers une seconde partie du questionnaire. Elle comprend jusqu'à 25 questions portant sur 7 thèmes : Les pratiques d'origination concernant les clients individuels, les PME / Corporate / indépendants le cas échéant, le service, la gestion des emprunteurs en retard de paiement, le traitement des plaintes, les données et rapports ESG, les questions d'intégration ESG.

Ces deux premières parties du questionnaire sont utilisées pour calculer l'évaluation ESG du cédant.

Utilisation du financement (use of proceeds)

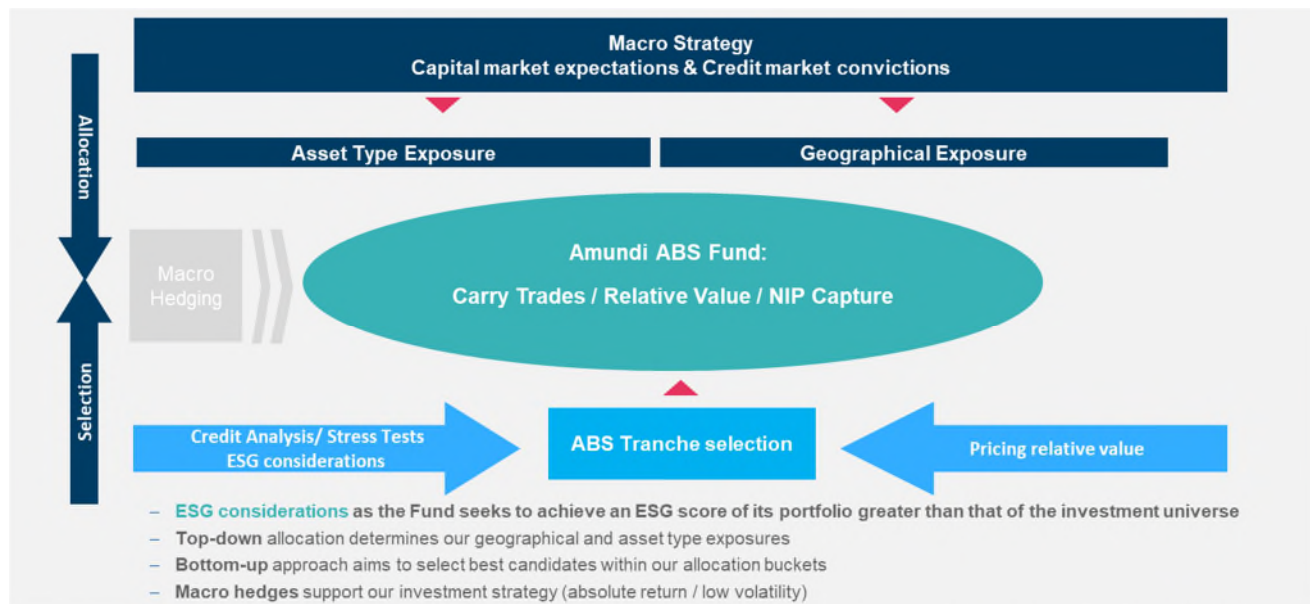
Le cas échéant, en cas d'allocation spécifique du produit de la cession des créances, l'utilisation des fonds est évaluée au moyen de plusieurs contrôles. Tout engagement d'utilisation du financement par le cédant des créances est analysé avec des exigences sur :

- La matérialité de la caractéristique ESG : l'utilisation du financement doit bénéficier de caractéristiques ESG favorables La matérialité de la caractéristique ESG des actifs financés est donc vérifiée : nouveaux prêts verts ou sociaux...
- L'additionnalité de l'utilisation du financement aux engagements antérieurs du vendeur : les engagements doivent s'ajouter aux engagements antérieurs du cédant.
- Le calendrier de l'engagement : Il est vérifié que sa mise en œuvre ne dépasse pas la maturité prévue (date de call) de la titrisation.

Enfin, une note ESG globale est obtenue en combinant l'analyse du cédant et du collatéral. Comme pour les autres émetteurs suivis par Amundi, une échelle à 7 niveaux résume la qualité ESG du titre. La note moyenne d'un portefeuille est calculée comme la moyenne pondérée des notes de ces titres. Cette méthodologie peut également être appliquée à un benchmark à des fins de comparaison pour mettre en œuvre et suivre un processus ESG "beat the benchmark".

Amundi considère qu'une telle approche globale permet de favoriser la transition en évaluant et valorisant toutes les dimensions des pratiques ESG des titrisations.

Le portefeuille fait l'objet d'un suivi quotidien de la part des équipes de risque afin d'assurer le respect des règles et des objectifs du fonds. Le processus de construction du portefeuille intégrant les données financières et ESG peut être résumé comme suit :



Source: Amundi. For illustration only, The decision of the investor to invest in the promoted fund should take into account all the characteristics or objectives of the fund.

Source : Amundi. Informations données à titre illustratif.

Glossaire :

ABS (Asset Backed Securities) : titre adossé à des actifs est une valeur mobilière dont les flux s'appuient sur ceux d'un actif ou d'un portefeuille d'actifs (prêts immobiliers ou à la consommation). Le terme ABS inclut la quasi-totalité des titrisations (selon la définition européenne) ou uniquement celles liées à la consommation (selon la définition américaine).

RMBS (Residential Mortgage Backed Securities) : titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles. Les actifs sont un regroupement de prêts hypothécaires, c'est-à-dire, prêts aux personnes qui achètent leur maison en empruntant et l'occupent.

CMBS (Commercial Mortgage Backed Securities) : caution garantie par le prêt sur une propriété commerciale. Les emprunteurs sont des sociétés spécialisées (comme les SCI) ou des banques, investissant dans des immeubles (bureaux, centres commerciaux, ou immeubles résidentiels alors appelés « multifamiliaux » ...) et utilisant les loyers pour rembourser les emprunts.

CLO (Collateralized Loan Obligation) : Les actifs sont un regroupement de prêts à effet de levier aux entreprises.

Auto : regroupement de prêts ou de baux accordés à des consommateurs ou à des entreprises pour financer l'acquisition de véhicules automobiles. Deuxième plus grand et plus ancien sous-secteur des ABS.

Credit Cards : type d'ABS adossé aux cartes de crédit, basé sur le flux de trésorerie des comptes de carte de crédit.

4. Analyse ESG, utilisation des instruments dérivés, pratique du prêt/emprunt de titres et des positions courtes, investissement dans des OPC

Analyse ESG :

Le portefeuille ne peut contenir plus de 10% d'actifs qui ne font pas l'objet d'une évaluation ESG. Des dérogations temporaires pour des raisons techniques sont autorisées. Par exemple : l'indisponibilité temporaire de données ESG sur les introductions en bourse d'obligations, les petites capitalisations, etc. ou l'absence temporaire de produits dérivés suffisants et appropriés sur le marché.

Investissement dans des organismes solidaires

Le fonds n'est pas investi dans des organismes solidaires à ce jour.

Pratique du prêt/emprunt de titres :

Le fonds peut pratiquer le prêt ou l'emprunt de titres par référence au code monétaire et financier. En vue d'exercer des droits de vote, les titres des entreprises françaises sont automatiquement rapatriés. Les titres des émetteurs des autres zones sont rapatriés dans la mesure du possible.

Utilisation des produits dérivés :

L'utilisation des produits dérivés dans les processus d'investissement est examinée au cas par cas. Les restrictions et les limites sont fixées dans le cadre des risques définis lors de la création du produit. Le respect de ce cadre est contrôlé en permanence.

Les produits dérivés sont complémentaires aux instruments cash et constituent une alternative aux obligations à des fins de liquidité.

Les produits dérivés – principalement futures, CDS et swaps de devises - sont utilisés dans les portefeuilles :

- A des fins de couverture,
- Pour prendre une position directionnelle,
- Pour les besoins des arbitrages.

Investissement dans des OPC :

Le fonds est autorisé à détenir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPC.

Pratique du short-selling :

Le fonds ne pratique pas le short-selling.

5. Politique de contrôle interne

Les critères ESG sont intégrés au dispositif de contrôle d'Amundi. Les responsabilités sont réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes de Gestion elles-mêmes et le second niveau de contrôle réalisé par les équipes de gestion des risques, qui peuvent contrôler en permanence la conformité des fonds à leurs objectifs et contraintes ESG. La Direction des risques fait partie intégrante de la gouvernance "Investissement Responsable" d'Amundi. Ils surveillent le respect des exigences réglementaires et la gestion des risques liés à ces sujets. Les règles ESG sont suivies par les équipes de gestion des risques au même titre que les autres contraintes de gestion, et s'appuient sur les mêmes outils et les mêmes procédures. Les règles ESG intègrent nos politiques d'exclusion, ainsi que les critères d'éligibilité et les règles spécifiques aux fonds.

Ces règles sont suivies de manière automatisée à partir d'un outil de contrôle propriétaire, avec :

- Des alertes pré-négociation ou alertes de blocage, notamment pour les politiques d'exclusion ;
- Des alertes post-négociation : les gérants reçoivent une notification des dépassements potentiels pour pouvoir les régulariser rapidement.

Si la notation d'un émetteur est dégradée et devient inéligible, alors qu'il est déjà présent dans le portefeuille, l'émetteur fera l'objet d'une analyse par l'équipe de recherche ESG. Sur la base de cette analyse et de l'intérêt financier des porteurs, le gérant devra vendre le titre dans un délai maximum de 3 mois. Ainsi un titre dégradé à la note F pourra être conservé en portefeuille pour une durée maximum de 3 mois.

En revanche, un titre dégradé à la note G fera l'objet d'une vente immédiate quelle que soit la classification AMF du fonds.

6. Transparence des pratiques extra-financières

6.1 *Evaluation mensuelle de la qualité financière et ESG du fonds*

L'évaluation de la qualité financière et ESG du portefeuille est fournie mensuellement dans le reporting du fonds. Il permet de visualiser les performances financières du fonds et les principaux indicateurs de risque ainsi que les notations ESG du portefeuille (de A à G, A étant la notation la plus élevée et G la plus basse) et de son univers d'investissement. Les données proviennent de la configuration créée par nos équipes informatiques et connectée aux outils de notation ESG et de gestion des portefeuilles.

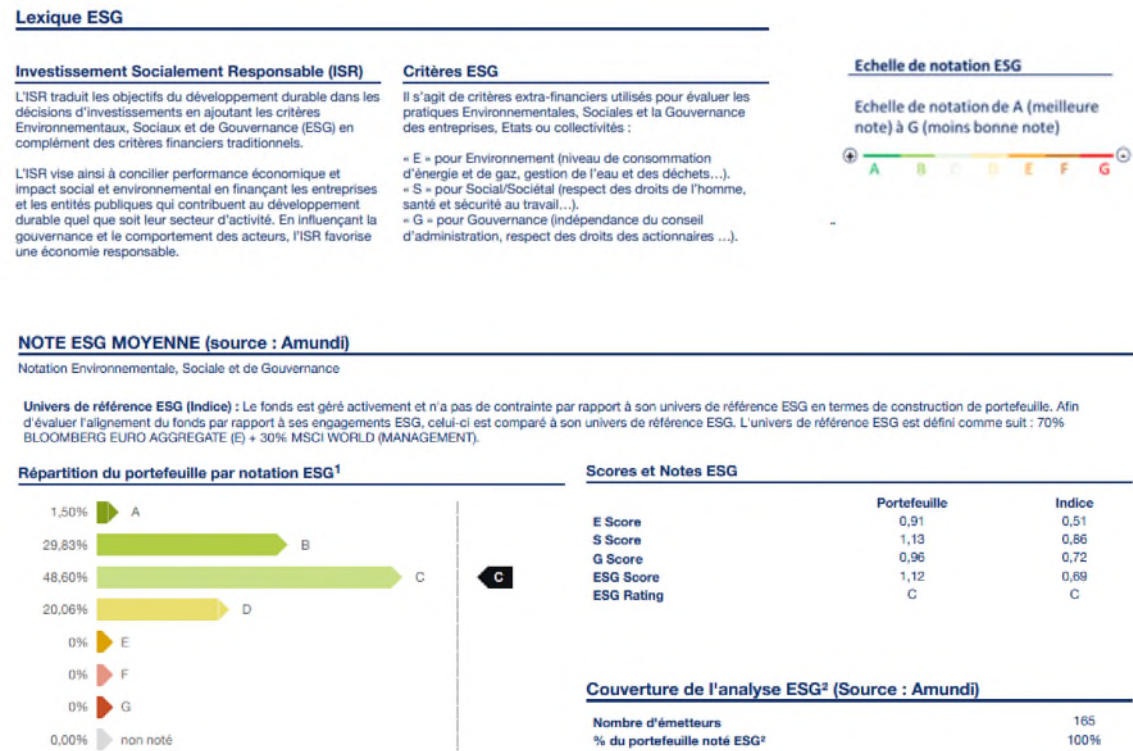
Le rapport ESG comprend les sections suivantes :

- Définitions des critères ESG
- La note ESG moyenne du portefeuille
- L'évaluation pour chaque critère ESG
- La couverture de l'analyse ESG
- L'univers ESG du fonds

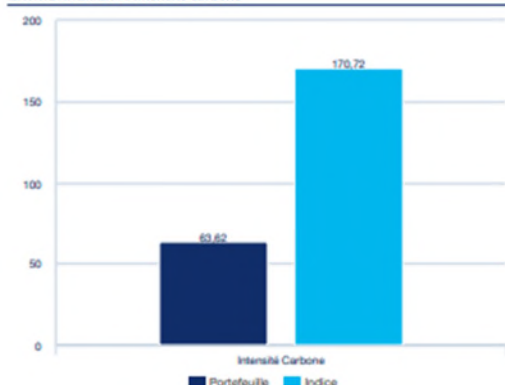
Ces éléments quantitatifs sont complétés par un commentaire qualitatif couvrant une analyse des moteurs de performance et les principaux actes de gestion réalisés au cours du mois. Il comprend également :

- La photo du mois des 4 indicateurs de durabilité suivis par le fonds comparés à son univers d'investissement
- Leurs taux de couverture
- Leurs définitions

Vous trouverez ci-dessous un exemple d'illustration des pages du reporting mensuel ESG des fonds ayant le label ISR France.



En complément de l'évaluation ESG globale du portefeuille et celle des dimensions E, S et G, le gérant utilise des indicateurs d'impact afin d'évaluer la qualité ESG du fonds sur les plans environnementaux, sociaux, de bonne gouvernance, et du respect des droits humains. A cette fin, quatre critères de performance ont été retenus et le fonds a pour objectif d'avoir un portefeuille affichant une meilleure performance que l'univers d'investissement de référence pour au moins deux de ces critères.

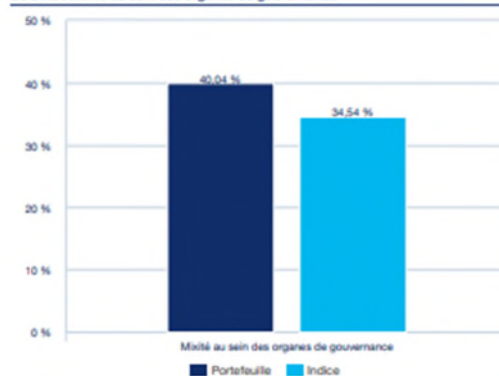
ENVIRONNEMENT : Intensité carbone

Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements - tCO₂eq/€m de revenus

Source : Trucost

Taux de couverture (Portefeuille/Indice)

99,50% 96,84%

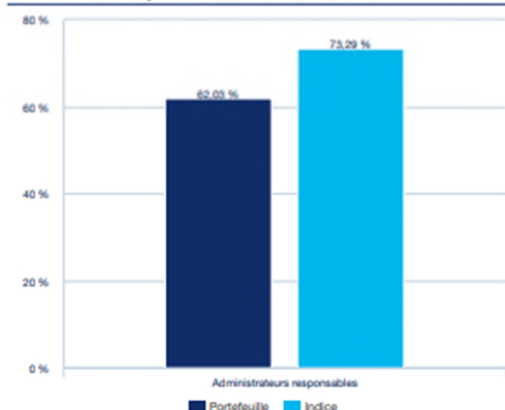
SOCIAL : Mixité au sein des organes de gouvernance

Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres

Source : Refinitiv, ISS, MSCI

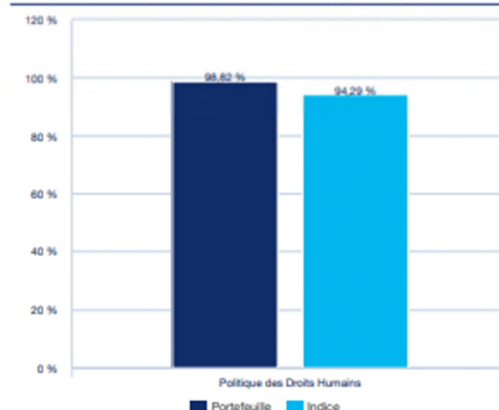
Taux de couverture (Portefeuille/Indice)

98,82% 96,92%

GOVERNANCE : Indépendance du Conseil d'Administration

Taux de couverture (Portefeuille/Indice)

88,57% 92,32%

RESPECT DES DROITS HUMAINS : travail décent et liberté d'association

Taux de couverture (Portefeuille/Indice)

88,78% 92,66%

Sources et définitions

Intensité carbone : L'intensité des GES du portefeuille est déterminé par le calcul de la moyenne pondérée du portefeuille de l'intensité totale des émissions de gaz à effet de serre par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises du portefeuille (t/€M de chiffre d'affaires). L'indicateur PAI utilise l'approche "tout investissement", ce qui signifie que le dénominateur est déterminé en tenant compte de tous les investissements de l'entité. Les pondérations du portefeuille sont ajustées pour tenir compte de la couverture incomplète des données. Amundi a revu sa méthodologie et publie l'intégralité des émissions du scope 3, cependant les biais potentiels et les inexactitudes dans les données relatives aux émissions du scope 3 demeurent. Il convient également de noter qu'Amundi a changé de fournisseur de données pour le calcul de l'EVIC.

Mixité au sein des organes de gouvernance : Le % de diversité de genre du conseil d'administration du portefeuille est déterminé en calculant la moyenne pondérée du portefeuille du pourcentage de membres du conseil d'administration qui sont des femmes dans les entreprises détenues, exprimée en pourcentage de tous les membres du conseil d'administration. L'indicateur PAI utilise l'approche "investissements pertinents", ce qui signifie que le dénominateur est déterminé en considérant uniquement les investissements concernés par l'indicateur. Lorsque la couverture de la diversité des genres dans les conseils d'administration est inférieure à 100 %, les pondérations du portefeuille sont ajustées pour tenir compte de la couverture incomplète des données.

Indépendance du Conseil d'Administration : Pourcentage moyen d'administrateurs indépendants dans les Conseils d'Administration. Fournisseur de données : Refinitiv.

Respect des Droits Humains : Pourcentage d'entreprises ayant une politique d'exclusion du travail des enfants, forcé ou obligatoire, ou garantissant la liberté d'association, appliquée universellement et indépendamment des lois locales.

6.2 Evaluation annuelle des données extra-financières des fonds

– Rapport d'indicateurs d'incidences négatives sur le périmètre du fonds

Le rapport élaboré ici correspond au rapport des indicateurs d'incidences négatives obligatoires ainsi que des indicateurs additionnels utilisés dans le cadre de l'ensemble des fonds du groupe Amundi.

Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité²

N° du PAI

AMUNDI ABS
RESPONSIBLE

Investissements dans des sociétés		
Émissions de gaz à effet de serre	Table 1 - PAI 1	
Émissions de GES de niveau 1 - tCO2eq ¹		0.01
Émissions de GES de niveau 2 – tCO2eq ¹		5.26
Émissions de GES de niveau 3 – tCO2eq ¹		6.45
Émissions totales de GES – tCO2eq ¹		14.33
Empreinte carbone	Table 1 - PAI 2	1.92
Intensité des GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Table 1 - PAI 3	8.10
Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Table 1 - PAI 4	0%
Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Table 1 - PAI 5	
Consommation d'énergie de sources d'énergie non renouvelables		38%
Production d'énergie de sources d'énergie non renouvelables		0%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Table 1 - PAI 6	
NACE A		0
NACE B		0
Nace C		0,06
Nace D		0
NACE E		0
Nace F		0
Nace G		00
Nace H		0
Nace L		0
Biodiversité		
Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Table 1 - PAI 7	8%
Eau		
Rejets dans l'eau	Table 1 - PAI 8	0
Déchets		
Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Table 1 - PAI 9	0,02
Questions sociales et de personnel		
Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Table 1 - PAI 10	0%
Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Table 1 - PAI 11	0,0%
Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Table 1 - PAI 12	21%
Mixité au sein des organes de gouvernance	Table 1 - PAI 13	29%
Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Table 1 - PAI 14	0%
Investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux		
Intensité de GES	Table 1 - PAI 15	0

Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Table 1 - PAI 16	
Nombre absolu de pays bénéficiaires d'investissements		0
Proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements		0%
Indicateurs d'incidences négatives additionnels		
Eau <i>Additionnel</i> : Investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de gestion de l'eau	Table 2 - 7	32%
Emissions carbone <i>Additionnel</i> : Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	Table 2 - 4	n/a
Droits de l'homme <i>Additionnel</i> : Absence de politique en matière de droits de l'homme	Table 3 - 9	55%

¹ - Source des émissions : Trucost – Données reportées et données proxy. Le choix des fournisseurs de données (et de leurs modèles d'estimation) a un impact significatif sur le calcul de l'empreinte carbone et de l'intensité.

² - les fournisseurs de données pour les sociétés sont MSCI, ISS, Trucost, Refinitiv (LSEG), SBT et CDP. Les fournisseurs de données pour les états et les supranationaux sont MSCI et Verisk Maplecroft.

Merci de vous référer à l'annexe pour les définitions des PAIs et les métriques y référant.

– **Evolution de la performance comparative sur les 4 piliers environnement, sociales, gouvernance et droits humains sur 3 ans**

Indicateurs	31/12/2024		31/12/2023		31/03/2023	
	Fonds	Univers	Fonds	Univers	Fonds	Univers
ENVIRONNEMENT : Table1 - PAI 3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (tCO2eq/€m de revenus) ²²	11.91*	12.80*	10*	13*	10.45*	14.34*
Taux de couverture	89.9%	90.65%	90.48%*	87.8%*	90.9%*	87.4%
SOCIAL Table 1 – PAI 13. Mixité au sein des organes de gouvernance ²³	31.00%	30.67%	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Taux de couverture univers	92.76%	91.08%	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
GOUVERNANCE : Indépendance du conseil d'administration ²⁴	47.72%	49.84%	54.11%	51.55%	51.85%	47.10%
Taux de couverture	98.45%	94.23%	96.67%	92.20%	93.8%	89.2%
RESPECT DES DROITS HUMAINS : Politique de respect et de promotion des droits humains ²⁵	89.30%	89.7%	87%	89%	83%	88%

²² ENVIRONNEMENT - Table 1 - PAI 3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (tCO2eq/€m de revenus) (source des émissions : Trucost)

L'intensité des GES du portefeuille est déterminée par le calcul de la moyenne pondérée du portefeuille de l'intensité totale des émissions de gaz à effet de serre par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises du portefeuille (t/EUR millions d'euros de chiffre d'affaires). Pour plus de détails, merci de vous référer à l'annexe de ce document.

²³ SOCIAL - Table1 - 13. Mixité au sein des organes de gouvernance (%). Source : MSCI.

Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres – %. Pour plus de détails sur la définition, merci de vous référer à l'annexe de ce document.

²⁴ GOUVERNANCE : Pourcentage moyen d'administrateurs indépendants dans les conseils d'administration. Source : Refinitiv.

²⁵ DROITS HUMAINS : Politique de respect et de promotion des droits fondamentaux

Présence et la mise en œuvre d'une politique de respect et de promotion des droits humains fondamentaux. Source : Refinitiv.

Taux de couverture	98.90%	94.64%	96.4%	92.2%	96.67%	94.08%
--------------------	--------	--------	-------	-------	--------	--------

*Les données renseignées sont celles du KPI retenus par Amundi avant la modification du référentiel du label ISR. Il s'agit de l'intensité carbone (tCO2e) par million d'euros de chiffre d'affaires (Scope 1, 2 et 3) pour une société sélectionnée par rapport à un groupe de sociétés comparables.

Pour deux d'entre eux les piliers Environnement - Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements et Social - Mixité au sein des organes de gouvernance, le gérant a pour objectif de délivrer un score de qualité supérieure à celui de l'univers d'investissement.

– Statistiques d'engagement 2024 (31/12/2024)

Amundi Funds ABS Responsable	2024
Nombre d'émetteurs en portefeuille	102
Nombre d'émetteurs engagés	56
% d'émetteurs engagés	55%
Nombre d'actions d'engagement :	895
– Environnement	423
– Social	193
– Gouvernance	279
Répartition des actions d'engagement :	895
– Transition vers une économie bas carbone	302
– Préservation du capital naturel	121
– Responsabilité client, produit et sociétale	55
– Cohésion sociale	138
– Gouvernance forte pour un développement durable	160
– Dialogue pour renforcer l'exercice de vote	119

– Statistiques de votes 2024 (31/12/2024)

Les statistiques de vote ne s'appliquent pas aux fonds obligataires et monétaires.

6.3 Information à destination des investisseurs

Amundi fournit aux investisseurs une multitude de documents sur son approche Investissement Responsable et les enjeux ESG. Il s'agit notamment de sa politique Investissement Responsable, sa politique de Vote, des rapports annuels label ISR des OPC concernés, des documents de recherche, des analyses sectorielles, des rapports d'engagement, des brochures sur les Solutions d'Investissement Responsable et les Ambitions d'Amundi RI, etc. Cette documentation est accessible sur le site Internet d'Amundi en cliquant sur le lien suivant : <https://le-groupe.amundi.com/Un-acteur-engage/Documentation>

Le tableau ci-dessous synthétise la documentation disponible :

Document	Liens
SOCIETE DE GESTION	
Brochure Corporate	2024 - Brochure Corporate - Décembre 2024
Rapport Intégré 2023	2023 - Rapport intégré - Amundi
Rapport RSE 2023	2023 - Rapport RSE - Amundi
Ambition ESG 2025	www.amundi.fr

Rapport Annuel PRI	2024 - PRI Assessment Report - Amundi 2024 - PRI Transparency Report - Amundi
Rapport d'engagement	2023 - Engagement report - Amundi
Politique d'Investissement Responsable	2024 - Politique générale investissement responsable - Amundi
Politique de vote	2024 - Politique de vote - Amundi
Rapport sur les droits de vote et le dialogue avec les actionnaires	2023 - Rapport de vote - Amundi 2023 - Voting report Appendix - Amundi
Rapport Climat et Durabilité	2023 - rapport Climat et Durabilité - Amundi
Reporting PAI - Amundi	2024 - Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité
Politique de traitement des questions ou réclamations des investisseurs	2024 - Politique de gestion des réclamations - Amundi
FONDS	
Prospectus complet	https://www.amundi.fr/fr_part/product/view/FR0010319996?search_type=suggestion
Rapport annuel	https://www.amundi.fr/fr_part/product/view/FR0010319996?search_type=suggestion
Rapport Annuel Label ISR	https://www.amundi.fr/fr_part/product/view/FR0010319996?search_type=suggestion
Inventaire du fonds	Page web du fonds
Reporting ESG	https://www.amundi.fr/fr_part/product/view/FR0010319996?search_type=suggestion
Informations internet durabilité (SFDR)	https://www.amundi.fr/fr_part/product/view/FR0010319996?search_type=suggestion
Informations internet durabilité (SFDR) -Résumé	https://www.amundi.fr/fr_part/product/view/FR0010319996?search_type=suggestion
Annexe précontractuelle SFDR	https://www.amundi.fr/fr_part/product/view/FR0010319996?search_type=suggestion
SFDR Periodic Annex	https://www.amundi.fr/fr_part/product/view/FR0010319996?search_type=suggestion

ANNEXE 1 : Définitions des PAIs

INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS A L'ENVIRONNEMENT

1. Émissions de GES (source Trucost)

Émissions de GES de niveau 1 - tCO₂eq

Nous calculons l'empreinte carbone totale des portefeuilles de l'entité concernée en combinant les émissions de carbone des entreprises du portefeuille, qui comprennent les émissions de scope 1, 2 et 3, et en les pondérant en fonction de la valeur de l'investissement dans chaque entreprise et de la valeur de l'entreprise, y compris le cash (EVIC), en euros.

Les pondérations du portefeuille sont ajustées pour tenir compte de la couverture incomplète des données.

Scope 1 : Pour l'année de reporting 2023, Amundi a changé de fournisseur de données pour le calcul de l'EVIC.

En raison des changements de méthodologie, les chiffres de cette année et de l'année précédente peuvent ne pas être directement comparables.

Émissions de GES de niveau 2 – tCO₂eq

Nous calculons l'empreinte carbone totale des portefeuilles de l'entité concernée en combinant les émissions de carbone des entreprises du portefeuille, qui comprennent les émissions de scope 1, 2 et 3, et en les pondérant en fonction de la valeur de l'investissement dans chaque entreprise et de la valeur de l'entreprise, y compris le cash (EVIC), en euros.

Les pondérations du portefeuille sont ajustées pour tenir compte de la couverture incomplète des données.

Scope 2 : Pour l'année de reporting 2023, Amundi a changé de fournisseur de données pour le calcul de l'EVIC.

En raison des changements de méthodologie, les chiffres de cette année et de l'année précédente peuvent ne pas être directement comparables.

Émissions de GES de niveau 3 – tCO₂eq

Nous calculons l'empreinte carbone totale des portefeuilles de l'entité concernée en combinant les émissions de carbone des entreprises du portefeuille, qui comprennent les émissions de scope 1, 2 et 3, et en les pondérant en fonction de la valeur de l'investissement dans chaque entreprise et de la valeur de l'entreprise, y compris le cash (EVIC), en euros.

Les pondérations du portefeuille sont ajustées pour tenir compte de la couverture incomplète des données.

Scope 3 : Pour l'année de reporting 2023, Amundi a revu sa méthodologie et publie l'intégralité des émissions du Scope 3, alors qu'en 2022, elle ne communiquait que les émissions de premier niveau (tier 1) amont du Scope 3. Les biais potentiels et les inexactitudes dans les données relatives aux émissions du scope 3 demeurent. Il convient également de noter qu'Amundi a changé de fournisseur de données pour le calcul de l'EVIC.

En raison des changements méthodologiques significatifs décrits, les chiffres de cette année et de l'année précédente ne sont pas comparables.

Émissions totales de GES – tCO₂eq

Nous calculons l'empreinte carbone totale des portefeuilles de l'entité concernée en combinant les émissions de carbone des entreprises du portefeuille, qui comprennent les émissions de scope 1, 2 et 3, et en les pondérant en fonction de la valeur de l'investissement dans chaque entreprise et de la valeur de l'entreprise, y compris le cash (EVIC), en euros.

Les pondérations du portefeuille sont ajustées pour tenir compte de la couverture incomplète des données.

Total : Pour l'année de reporting 2023, Amundi a revu sa méthodologie et publie l'intégralité des émissions du scope 3, alors qu'en 2022, elle ne divulguait que les émissions du scope 3 amont du premier niveau (tier 1). Les biais potentiels et les inexactitudes dans les données relatives aux émissions du scope 3 demeurent. Il convient également de noter qu'Amundi a changé de fournisseur de données pour le calcul de l'EVIC.

En raison des changements méthodologiques significatifs décrits, les chiffres de cette année et de l'année précédente ne sont pas comparables.

2. Empreinte carbone

Empreinte carbone – tCO₂eq/€m investi – Source : Trucost

Nous calculons l'empreinte carbone totale associée à 1 million d'euros investis dans le portefeuille en combinant les émissions de carbone des entreprises du portefeuille, qui comprennent les émissions de scope 1, 2 et 3, et en les pondérant en fonction de la valeur de l'investissement dans chaque entreprise et de la valeur d'entreprise de l'entreprise, y compris le cash (EVIC) en euros, afin d'obtenir les émissions associées à 1 million d'euros investis dans le portefeuille. L'indicateur PAI utilise l'approche "tout investissement", ce qui signifie que le dénominateur est déterminé en tenant compte de tous les investissements de l'entité.

Les pondérations du portefeuille sont ajustées pour tenir compte de la couverture incomplète des données.

Pour l'année de reporting 2023, Amundi a revu sa méthodologie et publie l'intégralité des émissions du scope 3, alors qu'elle n'avait publié que les émissions du scope 3 amont du premier niveau (tier 1) en 2022. Les biais potentiels et les inexactitudes dans les données relatives aux émissions du scope 3 demeurent. Il convient également de noter qu'Amundi a changé de fournisseur de données pour le calcul de l'EVIC.

En raison des changements méthodologiques significatifs décrits, les chiffres de cette année et de l'année précédente ne sont pas comparables.

3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements

Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements – tCO₂eq/€m de revenus – Source : Trucost

Nous calculons l'intensité des GES du portefeuille concerné en calculant la moyenne pondérée du portefeuille de l'intensité totale des émissions de gaz à effet de serre par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises du portefeuille (t/EUR millions d'euros de chiffre d'affaires).

L'indicateur PAI utilise l'approche "tout investissement", ce qui signifie que le dénominateur est déterminé en tenant compte de tous les investissements de l'entité.

Les pondérations du portefeuille sont ajustées pour tenir compte de la couverture incomplète des données.

Pour l'année de reporting 2023, Amundi a revu sa méthodologie et publie l'intégralité des émissions du scope 3, alors qu'elle n'avait publié que les émissions du scope 3 amont (tier 1) en 2022. Les biais potentiels et les inexactitudes dans les données relatives aux émissions du scope 3 demeurent. Il convient également de noter qu'Amundi a changé de fournisseur de données pour le calcul de l'EVIC.

En raison des changements méthodologiques significatifs décrits, les chiffres de cette année et de l'année précédente ne sont pas comparables.

4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles

Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles – %. Source : Trucost.

Nous calculons l'exposition du portefeuille aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles en additionnant les pondérations des entreprises du portefeuille qui ont une exposition active au secteur des combustibles fossiles ou qui sont liées à des industries telles que le charbon, le pétrole et le gaz.

L'indicateur PAI utilise l'approche "tout investissement", ce qui signifie que le dénominateur est déterminé en tenant compte de tous les investissements de l'entité.

Veuillez noter que les émetteurs pour lesquels les données n'étaient pas disponibles se sont vus attribuer un 0 pour cet indicateur.

Pour l'année de reporting 2023, Amundi a révisé sa méthodologie en changeant de fournisseur de données ESG afin d'identifier les entreprises actives dans le secteur des énergies fossiles. Les entreprises sont actives dès le premier euro dans le secteur des énergies fossiles.

En raison des changements de méthodologie, les chiffres de cette année et de l'année précédente peuvent ne pas être directement comparables.

5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable

Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie – %. Source : MSCI.

– Consommation d'énergie de sources d'énergie non renouvelables

Nous évaluons la part des sources de consommation d'énergie non renouvelable dans le portefeuille en calculant la moyenne pondérée du pourcentage de consommation d'énergie non renouvelable pour les entreprises du portefeuille concerné.

L'indicateur PAI utilise l'approche "Investissements pertinents", ce qui signifie que le dénominateur est déterminé en considérant uniquement les investissements concernés par l'indicateur.

Les pondérations du portefeuille sont ajustées pour tenir compte de la couverture incomplète des données.

Pour l'année de référence 2023, le fournisseur de données a revu sa méthodologie pour estimer la part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable.

En raison des changements de méthodologie, les chiffres de cette année et de l'année précédente peuvent ne pas être directement comparables.

– Production d'énergie de sources d'énergie non renouvelables

Nous évaluons la part des sources de production d'énergie non renouvelable dans le portefeuille en calculant la moyenne pondérée du pourcentage de production d'énergie non renouvelable pour les entreprises du portefeuille concerné.

Les pondérations du portefeuille sont ajustées pour tenir compte de la couverture incomplète des données.

L'indicateur PAI utilise l'approche "Investissements pertinents", ce qui signifie que le dénominateur est déterminé en considérant uniquement les investissements concernés par l'indicateur.

Les pondérations du portefeuille sont ajustées pour tenir compte de la couverture incomplète des données.

Pour l'année de référence 2023, le fournisseur de données a revu sa méthodologie pour estimer la part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable.

En raison des changements de méthodologie, les chiffres de cette année et de l'année précédente peuvent ne pas être directement comparables.

6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique

Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique – GWh/€m de revenus. Source : MSCI.

Concerne les NACE de A à H ainsi que le L (merci de vous référer à la documentation européenne sur les codes [NACE](#) pour plus d'information).

Nous évaluons l'efficacité énergétique du portefeuille en calculant la moyenne pondérée de l'intensité de la consommation d'énergie (mesurée en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires) pour les entreprises des secteurs à fort impact climatique (codes de section NACE A, B, C, D, E, F, G, H et L) dans le portefeuille concerné. Le code du groupe de la Nomenclature des activités économiques (NACE) utilisé pour chaque entreprise détenue est basé sur l'activité dont le revenu déclaré ou estimé est le plus élevé pour l'année la plus récente disponible.

L'indicateur PAI utilise l'approche "Investissements pertinents", ce qui signifie que le dénominateur est déterminé en considérant uniquement les investissements concernés par l'indicateur.

Les pondérations du portefeuille sont ajustées pour tenir compte de la couverture incomplète des données.

Bien qu'Amundi n'ait pas procédé à des changements de méthodologie ou de fournisseurs de données ESG, il convient de noter que les variations peuvent provenir soit du changement de calcul des fournisseurs de données, soit de l'évolution des portefeuilles.

7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité

Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones – %. Source : MSCI.

Nous évaluons l'exposition et les risques potentiels pour la biodiversité et l'environnement en additionnant les poids des entreprises du portefeuille concerné qui ont des activités situées dans des zones sensibles du point de vue de la biodiversité et qui sont impliquées dans des controverses ayant un impact important sur l'environnement.

L'indicateur PAI utilise l'approche "Investissements pertinents", ce qui signifie que le dénominateur est déterminé en considérant uniquement les investissements concernés par l'indicateur.

En raison de changements dans la méthodologie, les chiffres de cette année et de l'année précédente peuvent ne pas être directement comparables.

8. Rejets dans l'eau

Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée – t/€m investi. Source : MSCI.

Nous évaluons les "émissions dans l'eau" associées à 1 million d'euros investis dans le portefeuille en additionnant les émissions (mesurées en tonnes métriques) des entreprises du portefeuille et en les pondérant par la valeur de l'investissement dans chaque entreprise divisée par la dernière valeur d'entreprise disponible, y compris le cash (EVIC) de l'entreprise.

L'indicateur PAI utilise l'approche "tout investissement", ce qui signifie que le dénominateur est déterminé en tenant compte de tous les investissements de l'entité.

Lorsque les données disponibles sont limitées, les chiffres ne sont plus extrapolés en cas de données manquantes. Veuillez donc noter que cette année, à cause du manque de données du fournisseur, les émetteurs pour lesquels les données n'étaient pas disponibles se sont vus attribuer un 0 pour cet indicateur.

Pour l'année de reporting 2023, suite à la révision par le fournisseur de données de sa méthodologie afin de mieux aligner l'indicateur sur les exigences réglementaires de la SFDR, la couverture a diminué en 2023.

En raison des changements méthodologiques significatifs décrits, les chiffres de cette année et de l'année précédente ne sont pas comparables.

9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs

Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée – t/€m investi. Source : MSCI.

Nous évaluons le ratio de déchets dangereux associé à 1 million d'euros investis dans le portefeuille en additionnant les déchets dangereux (mesurés en tonnes métriques) des entreprises du portefeuille et en les pondérant par la valeur de l'investissement dans chaque entreprise divisée par la dernière valeur d'entreprise incluant le cash (EVIC) de l'entreprise.

L'indicateur PAI utilise l'approche "tout investissement", ce qui signifie que le dénominateur est déterminé en tenant compte de tous les investissements de l'entité.

Lorsque les données disponibles sont limitées, les chiffres ne sont plus extrapolés en cas de données manquantes. Veuillez donc noter que cette année, à cause du manque de données du fournisseur, les émetteurs pour lesquels les données n'étaient pas disponibles se sont vus attribuer un 0 pour cet indicateur.

Pour l'année de déclaration 2023, le fournisseur de données a révisé les données. Une meilleure divulgation de la part des entreprises a été observée et, par conséquent, des données plus granulaires sont disponibles. Par conséquent, les chiffres et les valeurs aberrantes ont diminué.

En raison des changements méthodologiques significatifs décrits, les chiffres de cette année et de l'année précédente ne sont pas comparables.

INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION

10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales

Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales – %. Source : Amundi.

Nous évaluons les violations de l'UN Global Compact Principes au sein du portefeuille concerné en additionnant les pondérations des entreprises du portefeuille qui présentent des violations de ces principes.

L'indicateur PAI utilise l'approche "Investissements pertinents", ce qui signifie que le dénominateur est déterminé en considérant uniquement les investissements concernés par l'indicateur.

Les pondérations du portefeuille sont ajustées pour tenir compte de la couverture incomplète des données.

Pour l'année de reporting 2023, Amundi a revu sa méthodologie afin de fournir une meilleure granularité sur une base trimestrielle.

En raison des changements de méthodologie, les chiffres de cette année et de l'année précédente peuvent ne pas être directement comparables.

11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales

Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations – %. Source : MSCI.

Pour évaluer la part des investissements dans des entreprises bénéficiaires sans politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni mécanisme de traitement des plaintes en cas de violation des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, nous additionnons les poids des entreprises du portefeuille concerné qui n'ont pas de preuve d'un mécanisme de contrôle du respect du Pacte mondial des Nations unies.

L'indicateur PAI utilise l'approche "Investissements pertinents", ce qui signifie que le dénominateur est déterminé en considérant uniquement les investissements concernés par l'indicateur.

Pour l'année de reporting 2023, le fournisseur de données a revu sa méthodologie pour évaluer l'absence de processus et de mécanismes de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (%).

En raison des changements de méthodologie, les chiffres de cette année et de l'année précédente peuvent ne pas être directement comparables.

12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé

Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements – %. Source : Refinitiv.

Nous calculons l'écart de rémunération entre hommes et femmes non ajusté du portefeuille concerné en calculant la moyenne pondérée du portefeuille du ratio d'écart de rémunération entre hommes et femmes de l'entreprise.

L'indicateur PAI utilise l'approche "Investissements pertinents", ce qui signifie que le dénominateur est déterminé en considérant uniquement les investissements concernés par l'indicateur.

Lorsque la couverture du ratio d'écart de rémunération entre hommes et femmes est inférieure à 100 %, les pondérations du portefeuille sont ajustées pour tenir compte de la couverture incomplète des données.

Bien qu'Amundi n'ait pas procédé à des changements de méthodologie ou de fournisseurs de données ESG, il convient de noter que les variations peuvent provenir soit du changement de calcul des fournisseurs de données, soit de l'évolution des portefeuilles.

13. Mixité au sein des organes de gouvernance

Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres – % Source : Refinitiv, ISS, CRISIL, MSCI.

Nous calculons le % de diversité de genre du conseil d'administration du portefeuille concerné en calculant la moyenne pondérée du portefeuille du pourcentage de membres du conseil d'administration qui sont des femmes dans les entreprises détenues, exprimée en pourcentage de tous les membres du conseil d'administration.

L'indicateur PAI utilise l'approche "Investissements pertinents", ce qui signifie que le dénominateur est déterminé en considérant uniquement les investissements concernés par l'indicateur.

Lorsque la couverture de la diversité des genres dans les conseils d'administration est inférieure à 100 %, les pondérations du portefeuille sont ajustées pour tenir compte de la couverture incomplète des données.

Bien qu'Amundi n'ait pas procédé à des changements de méthodologie ou de fournisseurs de données ESG, il convient de noter que les variations peuvent provenir soit du changement de calcul des fournisseurs de données, soit de l'évolution des portefeuilles.

14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)

Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées – %. Source : BASM Amundi.

Nous évaluons l'exposition aux armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et biologiques) du portefeuille concerné en additionnant les pondérations des entreprises du portefeuille qui ont une exposition aux armes controversées.

L'indicateur PAI utilise l'approche "Investissements pertinents", ce qui signifie que le dénominateur est déterminé en considérant uniquement les investissements concernés par l'indicateur.

Les pondérations du portefeuille sont ajustées pour tenir compte de la couverture incomplète des données.

Pour l'année de reporting 2023, Amundi a revu sa méthodologie afin de fournir une meilleure granularité sur une base trimestrielle.

En raison des changements de méthodologie, les chiffres de cette année et de l'année précédente peuvent ne pas être directement comparables.

INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS DES ÉMETTEURS SOUVERAINS OU SUPRANATIONAUX

15. Intensité de GES

Intensité de GES des pays d'investissement – tCO₂eq/€m PIB. Source : Trucost.

L'intensité carbone des pays investis est calculée en divisant les émissions de chaque pays par son PIB, ce qui donne l'intensité carbone de chaque participation. Pour calculer l'intensité carbone du portefeuille, on fait ensuite la moyenne de ces intensités carbone individuelles en utilisant les pondérations attribuées à chaque investissement dans le portefeuille.

L'indicateur PAI utilise l'approche "tout investissement", ce qui signifie que le dénominateur est déterminé en tenant compte de tous les investissements de l'entité.

En raison des changements méthodologiques significatifs décrits, les chiffres de cette année et de l'année précédente ne sont pas comparables.

16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales

Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national – valeur absolue et valeur relative en %. Source : Verisk.

- Nombre absolu de pays bénéficiaires d'investissements

Nous calculons le nombre absolu de pays bénéficiaires en comptant le nombre de pays identifiés comme présentant des violations sociales dans le portefeuille.

L'indicateur PAI utilise l'approche "tout investissement", ce qui signifie que le dénominateur est déterminé en tenant compte de tous les investissements de l'entité.

Pour l'année de reporting 2023, Amundi a révisé sa méthodologie en changeant de fournisseur de données ESG pour identifier les pays sujets à des violations sociales.

En raison des changements de méthodologie, les chiffres de cette année et de l'année précédente peuvent ne pas être directement comparables.

- Proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements

Pour calculer le nombre relatif de pays d'investissement présentant des violations sociales, nous divisons le nombre absolu par le nombre total de pays d'investissement dans le portefeuille.

L'indicateur PAI utilise l'approche "tout investissement", ce qui signifie que le dénominateur est déterminé en tenant compte de tous les investissements de l'entité.

Pour l'année de reporting 2023, Amundi a révisé sa méthodologie en changeant de fournisseur de données ESG pour identifier les pays sujets à des violations sociales.

En raison des changements de méthodologie, les chiffres de cette année et de l'année précédente peuvent ne pas être directement comparables.

INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS DES ACTIFS IMMOBILIERS

17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers

Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles – %

La pollution est intégrée dans la notation ESG des actifs.

18. Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique

Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique – %

Le niveau de performance énergétique de chaque bâtiment est pris en compte au moyen de son DPE (Diagnostic de performance énergétique).

AUTRES INDICATEURS RELATIFS AUX PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITÉ

Tableau 2 – 4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone

Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris – %. Source : SBTi/CDP.

Nous évaluons l'ampleur des investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone dans le portefeuille pertinent en calculant la somme des pondérations de ces entreprises dans les portefeuilles pertinents qui n'ont pas soumis d'objectif SBTi ou CDP.

L'indicateur PAI utilise l'approche "Investissements pertinents", ce qui signifie que le dénominateur est déterminé en considérant uniquement les investissements concernés par l'indicateur.

Les pondérations du portefeuille sont ajustées pour tenir compte de la couverture incomplète des données.

Pour l'année de reporting 2023, Amundi a revu sa méthodologie. Dans le cadre de cette révision, les émetteurs qui ont soumis ou qui ont un objectif validé sont considérés comme prenant des initiatives pour réduire les émissions de carbone.

En raison des changements significatifs de méthodologie décrits, les chiffres de cette année et de l'année précédente ne sont pas comparables.

Tableau 3 – 9. Absence de politique en matière de droits de l'homme

Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique en matière de droits de l'homme – %. Source : MSCI.

Nous évaluons la part des investissements dans des entités n'ayant pas de politique en matière de droits de l'homme dans le portefeuille concerné en calculant la somme des poids de ces entreprises dans le portefeuille concerné qui n'a pas divulgué de politique en matière de droits de l'homme.

L'indicateur PAI utilise l'approche "Investissements pertinents", ce qui signifie que le dénominateur est déterminé en considérant uniquement les investissements concernés par l'indicateur.

Les pondérations du portefeuille sont ajustées pour tenir compte de la couverture incomplète des données.

Bien qu'Amundi n'ait pas procédé à des changements de méthodologie ou de fournisseurs de données ESG, il convient de noter que les variations peuvent provenir soit du changement de calcul des fournisseurs de données, soit de l'évolution des portefeuilles.

DISCLAIMER

Ce document est fourni à titre d'information promotionnelle et non contractuelle ne constituant ni un conseil en investissement, ni une recommandation d'investissement, ni une sollicitation d'achat ou de vente.

Avant toute souscription, l'investisseur potentiel doit consulter la documentation réglementaire des OPC agréés par l'Autorité des Marchés Financiers dont le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (« DICI ») en vigueur, disponible sur le site www.amundi.com ou sur simple demande au siège social de la société de gestion.

L'investisseur est soumis à un risque de perte en capital (voir le détail des Risques dans le DICI et le prospectus).

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence des informations, prévisions et analyses fournies ne sont pas garanties. Elles sont établies sur des sources considérées comme fiables et peuvent être modifiées sans préavis. Les informations et prévisions sont inévitablement partielles, fournies sur la base de données de marché constatées à un moment précis et sont susceptibles d'évolution.

Il appartient à l'investisseur de s'assurer de la compatibilité de cet investissement avec les lois de la juridiction dont il relève et de vérifier si ce dernier est adapté à ses objectifs d'investissement et sa situation patrimoniale (y compris fiscale).

Ce document n'est pas destiné à l'usage des résidents des États Unis d'Amérique et des « U.S. Persons », telle que l'expression est définie par la « Régulation S » de la Securities and Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1933 et dans le Prospectus du ou des OPC décrits dans ce document.

Informations réputées exactes au 28/02/2025.

Reproduction interdite sans accord exprès de la Société de Gestion.

MENTIONS LÉGALES

Amundi Asset Management

Siège social : 91-93, boulevard Pasteur - 75015 Paris - France.

Adresse postale : 91-93, boulevard Pasteur CS21564 75730 Paris Cedex 15 - France.

Tél. +33 (0)1 76 33 30 30 - amundi.com

Société par Actions Simplifiée - SAS au capital de 1 143 615 555 euros - Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 04000036.

Siren : 437 574 452 RCS Paris - Siret : 43757445200029 - Code APE : 6630 Z - N° Identification TVA : FR58437574452.

V A L E U R	STATUTS	DOSSIER	QUANTITE ET	DEV	P.R.U EN DEVISE	DATE	COURS	I	<-----	Devise du portefeuille	----->	PRCT
	VAL/LIGNE		EXPR. QUANTITE	COT	ET EXPR. COURS	COTA	VALEUR	F	PRIX REVIENT TOTA	VALEUR BOURSIERE	COUPON COURU TOTA	PLUS OU MOINS VAL ACT NET

I -OBLIGATIONS & VALEURS ASSIMILEES
AUTRES OBLIGATIONS & VALEURS ASSIMILEES NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE
OBLIGATIONS A TAUX FIXE NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE

DEVISE VALEUR : DKK COURONNE DANOISE																			
DK0002033000	NORD	KRE	1.5	10-37	(UST)	011037	963,864.16	M	DKK	103.2327	%	30/12/24	93.361509	6	133,486.25	121,151.00	479.43	-12,335.25	0.01
DK0002038744	NORD	KR	2.0	10-50	(UST)	011050	1,289,238.33	M	DKK	103.6681	%	30/12/24	89.634709	6	179,283.04	155,818.99	855.02	-23,464.05	0.01
DK0002038827	NORD	KR	1.5	10-40	(UST)	011040	1,008,879.32	M	DKK	102.9449	%	30/12/24	91.66915	6	139,306.63	124,519.53	501.82	-14,787.10	0.01
DK0002039049	NORD	KR	2.0	07-50	(UST)	010750	1,993,730.61	M	DKK	103.1594	%	30/12/24	88.029244	6	275,879.21	236,672.54	1,322.24	-39,206.67	0.02
DK0002040567	NORD	KR	1.5	10-50	(UST)	011050	1,251,523.46	M	DKK	101.6756	%	30/12/24	84.85986	6	170,675.21	143,039.76	622.51	-27,635.45	0.01
DK0002044122	NORD	KR	1.5	10-50	(UST)	011050	2,187,764.72	M	DKK	101.1191	%	30/12/24	82.500267	6	296,719.69	243,122.69	1,088.19	-53,597.00	0.02
DK0002044551	NORD	KR	1.0	10-50	(UST)	011050	4,493,063.74	M	DKK	98.0604	%	30/12/24	81.956133	6	590,861.71	495,283.36	1,489.90	-95,578.35	0.05
DK0002044635	NORD	KR	0.5	10-40	(UST)	011040	4,253,754.07	M	DKK	96.9986	%	30/12/24	84.972099	6	554,214.92	485,401.93	705.27	-68,812.99	0.04
DK0002046259	NORD	KR	0.5	10-50	(UST)	011050	0.2	M	DKK	95.	%	30/12/24	71.737598	6	0.03	0.02	0.00	-0.01	0.00
DK0002047141	NORD	KR	0.5	10-43	(UST)	011043	6,460,778.22	M	DKK	97.4274	%	30/12/24	83.788888	6	846,318.49	726,997.54	1,071.20	-119,320.95	0.07
DK0002047224	NORD	KR	1.0	10-53	(UST)	011053	7,100,786.92	M	DKK	97.4748	%	30/12/24	80.822	4	930,674.72	771,941.00	2,354.62	-158,733.72	0.07
DK0009513152	NYKR	1.5	10-50	(UST)	011050	3,174,146.66	M	DKK	101.6527	%	30/12/24	84.793722	6	432,788.01	362,499.68	1,578.82	-70,288.33	0.03	
DK0009521254	NYKR	1.5	10-50	(UST)	011050	2,281,410.62	M	DKK	101.1114	%	30/12/24	82.407176	6	309,396.54	253,244.61	1,134.77	-56,151.93	0.02	
DK0009522815	NYKR	1.0	10-50	(UST)	011050	4,242,891.73	M	DKK	98.0294	%	30/12/24	79.913642	6	557,886.38	456,085.18	1,406.94	-101,801.20	0.04	
DK0009524357	NYKR	0.5	10-40	(UST)	011040	3,822,213.28	M	DKK	97.2033	%	30/12/24	84.283115	6	498,319.26	432,626.81	633.72	-65,692.45	0.04	
DK0009528424	NYKR	1.5	10-53	(UST)	011053	2,770,321.5	M	DKK	96.205	%	30/12/24	80.698856	6	358,303.62	301,169.14	1,377.96	-57,134.48	0.03	
DK0009528697	NYKR	2.0	10-53	(UST)	011053	2,654,954.29	M	DKK	99.9823	%	30/12/24	85.450696	6	356,864.80	305,985.10	1,760.77	-50,879.70	0.03	
DK0009535395	NYKR	3.0	10-53	(UST)	011053	7,952,137.98	M	DKK	96.9082	%	30/12/24	94.550857	6	1,036,004.92	1,016,166.46	7,910.79	-19,838.46	0.09	
DK0009535478	NYKR	3.0	10-53	(UST)	011053	7,562,719.04	M	DKK	98.0648	%	30/12/24	95.958464	6	997,031.37	980,679.59	7,523.40	-16,351.78	0.09	
DK0009539389	NYKR	5.0	10-53	(UST)	011053	4,544,392.81	M	DKK	100.2183	%	30/12/24	101.954726	6	612,299.11	628,839.14	7,534.61	16,540.03	0.06	
DK0009789497	NYKR	REA	3.0	10-44	(UST)	011044	2,493,421.05	M	DKK	105.706	%	31/12/24	99.657	E	353,875.07	335,695.60	2,480.46	-18,179.47	0.03
DK0009795460	NYKR	3.0	10-46	(UST)	011046	3,899,263.2	M	DKK	105.9474	%	30/12/24	98.900912	6	554,674.35	521,014.24	3,878.99	-33,660.11	0.05	
SOUS TOTAL DEVISE VALEUR : DKK COURONNE DANOISE																			
CUMUL (EUR)											10,184,863.33	9,097,953.91	47,711.43	-1,086,909.42	0.83				

OBLIGATIONS A TAUX VARIABLE, REVISABLE NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE
DEVISE VALEUR : EUR EURO

XS2309834377	ARBO CLO I FLR 04-34	(999)	170434	1,000,000.	M EUR	100.	% 31/12/24	100.58747	P	1,000,000.00	1,017,069.64	11,194.94	17,069.64	0.09
XS2341634348	BLUE FUJI FLR 01-31	(999)	150131	500,000.	M EUR	100.203	% 31/12/24	100.15131	P	501,015.00	505,819.30	5,062.75	4,804.30	0.05
XS2341634934	BLUE FUJI FLR 01-31	(999)	150131	3,500,000.	M EUR	100.269	% 31/12/24	100.51124	P	3,509,415.00	3,557,450.01	39,556.61	48,035.01	0.33
SOUS TOTAL DEVISE VALEUR : EUR EURO														
CUMUL (EUR)										5,010,430.00	5,080,338.95	55,814.30	69,908.95	0.47

OBLIGATIONS A TAUX VARIABLE, REVISABLE, CALLABLE NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE
DEVISE VALEUR : EUR EURO

FR001400KBY6	CARS ALLI FLR 10-38	(999)	211038	4,800,000.	M EUR	100.	% 31/12/24	100.28794	P	4,800,000.00	4,818,189.12	4,368.00	18,189.12	0.44
FR001400SMQ2	BPCE HOME FLR 10-58	(999)	311058	3,200,000.	M EUR	100.	% 31/12/24	99.84466	P	3,200,000.00	3,215,519.52	20,490.40	15,519.52	0.30
SOUS TOTAL DEVISE VALEUR : EUR EURO														
CUMUL (EUR)										8,000,000.00	8,033,708.64	24,858.40	33,708.64	0.74

V A L E U R		STATUTS	DOSSIER	QUANTITE ET	DEV	P.R.U EN DEVISE	DATE	COURS	I	<-----		Devise du portefeuille			>-----		PRCT
		VAL/LIGNE		EXPR. QUANTITE	COT	ET EXPR. COURS	COTA	VALEUR	F	PRIX	REVIENT TOTA	VALEUR BOURSIERE	COUPON COURU TOTA	PLUS OU MOINS VAL	ACT NET		
MORTGAGE NEGOCIES SUR LES MARCHES REGLEMENTES																	
DEVISE VALEUR : EUR EURO																	
ES0305364012	BBVA CO 1.1 07-31	(999)	210731	12,500,000.	M EUR	100.2328	% 31/12/24	99.68954	P	10,391,929.12		10,358,102.00	22,492.36	-33,827.12	0.95		
ES0305364038	BBVA CO 4.1 07-31	(999)	210731	9,500,000.	M EUR	104.5041	% 31/12/24	98.914	P	9,927,890.56		9,473,648.06	76,818.06	-454,242.50	0.87		
ES0305442024	FT SANT 1.48 12-35	(999)	201235	10,500,000.	M EUR	88.5895	% 31/12/24	97.32699	P	5,384,741.80		5,918,581.16	2,748.75	533,839.36	0.54		
ES0305443014	SABA CONS FLR 03-31	(999)	240331	1,100,000.	M EUR	99.466	% 31/12/24	99.9985	P	45,558.21		45,839.26	37.16	281.05	0.00		
ES0305443022	SABA CONS FLR 03-31	(999)	240331	6,700,000.	M EUR	99.1424	% 31/12/24	100.1205	P	276,588.11		279,600.08	283.27	3,011.97	0.03		
ES0305452031	AUTO SPAI FLR 12-35	(999)	271235	5,000,000.	M EUR	99.6775	% 31/12/24	100.0775	P	594,374.88		597,071.27	311.14	2,696.39	0.05		
ES0305452049	AUTO SPAI FLR 12-35	(999)	271235	4,900,000.	M EUR	101.2846	% 31/12/24	100.0135	P	591,878.66		584,820.77	369.84	-7,057.89	0.05		
ES0305452056	AUTO SPAI FLR 12-35	(999)	271235	10,000,000.	M EUR	104.0425	% 31/12/24	100.21345	P	1,240,806.63		1,196,048.76	907.17	-44,757.87	0.11		
ES0305499032	FT SANT 3.5 03-33	(999)	210333	8,900,000.	M EUR	96.2475	% 31/12/24	99.03533	P	1,535,649.29		1,581,836.49	1,706.32	46,187.20	0.15		
ES0305506034	AUTO AB 3.6 12-35	(999)	281235	19,500,000.	M EUR	97.1491	% 31/12/24	99.85517	P	2,309,967.29		2,375,025.52	713.33	65,058.23	0.22		
ES0305520027	FTA SAN 2.2 09-32	(999)	180932	2,700,000.	M EUR	99.3905	% 31/12/24	98.77999	P	583,802.46		580,683.35	466.64	-3,119.11	0.05		
ES0305520035	FTA SAN 3.7 09-32	(999)	200932	12,800,000.	M EUR	98.8903	% 31/12/24	99.14745	P	2,753,728.52		2,764,609.97	3,720.57	10,881.45	0.25		
ES0305520043	FTA SAN 4.9 09-32	(999)	180932	4,200,000.	M EUR	102.2711	% 31/12/24	99.10197	P	934,458.24		907,118.03	1,616.75	-27,340.21	0.08		
ES0305565030	AUTO SPAI FLR 01-39	(999)	310139	5,000,000.	M EUR	97.681	% 31/12/24	99.87375	P	1,666,042.30		1,704,274.28	833.09	38,231.98	0.16		
ES0305565048	AUTO SPAI FLR 01-39	(999)	310139	1,100,000.	M EUR	100.	% 31/12/24	99.75034	P	375,230.79		374,523.13	229.14	-707.66	0.03		
ES0305565055	AUTO SPAI FLR 01-39	(999)	310139	2,400,000.	M EUR	108.3393	% 31/12/24	99.55951	P	886,958.18		815,692.78	613.65	-71,265.40	0.07		
ES0305599021	FTA SANT C FLR 06-35	(999)	220635	3,000,000.	M EUR	98.3384	% 31/12/24	97.7735	P	1,811,910.75		1,803,135.94	1,633.30	-8,774.81	0.17		
ES0305622047	SABA CONS FLR 12-34	(999)	251234	2,700,000.	M EUR	103.3485	% 31/12/24	105.48829	P	1,037,666.72		1,061,211.16	2,059.88	23,544.44	0.10		
ES0305622054	SABA CONS FLR 12-34	(999)	251234	1,000,000.	M EUR	102.6871	% 31/12/24	105.44265	P	381,861.50		392,979.91	871.38	11,118.41	0.04		
ES0305652036	AUTO SPAI FLR 01-40	(999)	300140	1,100,000.	M EUR	101.5807	% 31/12/24	103.266	P	630,953.84		641,908.37	486.28	10,954.53	0.06		
ES0305715007	FTA SANT C FLR 03-36	(999)	210336	3,600,000.	M EUR	100.	% 31/12/24	100.24073	P	2,034,626.40		2,041,192.30	1,667.94	6,565.90	0.19		
ES0305733034	AUTO SPAI FLR 09-41	(999)	300941	1,100,000.	M EUR	100.	% 31/12/24	101.9975	P	888,235.15		906,544.74	567.09	18,309.59	0.08		
ES0305733042	AUTO SPAI FLR 09-41	(999)	300941	1,500,000.	M EUR	100.	% 31/12/24	103.95502	P	1,211,229.75		1,260,223.70	1,089.57	48,993.95	0.12		
ES0305733059	AUTO SPAI FLR 09-41	(999)	300941	700,000.	M EUR	100.	% 31/12/24	105.1735	P	565,240.55		595,095.36	612.09	29,854.81	0.05		
ES0305743017	FTA SANT C FLR 09-39	(999)	220939	1,100,000.	M EUR	100.	% 31/12/24	100.78803	P	1,100,000.00		1,109,777.86	1,109.53	9,777.86	0.10		
ES0305743025	FTA SANT C FLR 09-39	(999)	220939	3,700,000.	M EUR	100.	% 31/12/24	101.43244	P	3,700,000.00		3,757,554.57	4,554.29	57,554.57	0.34		
ES0305743033	FTA SANT C FLR 09-39	(999)	220939	3,500,000.	M EUR	100.	% 31/12/24	107.99324	P	3,500,000.00		3,785,938.18	6,174.78	285,938.18	0.35		
ES0305796031	BBVA CONS FLR 04-37	(999)	210437	2,400,000.	M EUR	100.	% 31/12/24	100.85153	P	2,144,695.20		2,199,414.70	36,456.78	54,719.50	0.20		
ES0305799001	FTDA CONS FLR 12-37	(999)	211237	2,600,000.	M EUR	100.	% 31/12/24	100.01255	P	2,600,000.00		2,602,382.61	2,056.31	2,382.61	0.24		
ES0305799019	FTDA CONS FLR 12-37	(999)	211237	1,500,000.	M EUR	100.	% 31/12/24	100.09238	P	1,500,000.00		1,502,815.37	1,429.67	2,815.37	0.14		
ES0305799043	FTDA CONS FLR 12-37	(999)	211237	3,000,000.	M EUR	100.	% 31/12/24	102.36	P	3,000,000.00		3,076,359.33	5,559.33	76,359.33	0.28		
ES0305827026	BBVA CONS FLR 03-38	(999)	190338	2,700,000.	M EUR	100.	% 31/12/24	100.83912	P	2,601,745.65		2,627,449.68	3,872.26	25,704.03	0.24		
ES0305837033	AUTO ABS S FLR 09-38	(999)	280938	3,600,000.	M EUR	100.	% 31/12/24	100.21364	P	3,600,000.00		3,608,267.34	576.30	8,267.34	0.33		
ES0305837041	AUTO ABS S FLR 09-38	(999)	280938	1,300,000.	M EUR	100.	% 31/12/24	100.27374	P	1,300,000.00		1,303,806.45	247.83	3,806.45	0.12		
ES0305838049	SABA CONS FLR 10-35	(999)	221035	1,400,000.	M EUR	100.	% 31/12/24	100.69546	P	1,312,980.34		1,323,889.95	1,778.36	10,909.61	0.12		
ES0305843023	FTA SANT C FLR 09-38	(999)	200938	5,900,000.	M EUR	100.	% 31/12/24	99.90606	P	5,900,000.00		5,902,844.06	8,386.52	2,844.06	0.54		
ES0305855027	FTDA CONS FLR 07-38	(999)	200738	3,200,000.	M EUR	100.	% 31/12/24	99.83853	P	3,200,000.00		3,207,508.34	12,675.38	7,508.34	0.29		
ES0305855035	FTDA CONS FLR 07-38	(999)	200738	4,600,000.	M EUR	100.	% 31/12/24	100.46092	P	4,600,000.00		4,621,202.32	0.00	21,202.32	0.42		
ES0366367045	RURA HIPO FLR 01-44	(999)	200125	7,200,000.	M EUR	79.7596	% 31/12/24	88.72664	P	1,201,554.83		1,347,838.62	11,198.05	146,283.79	0.12		
ES0374274043	FOND RURA FLR 02-50	(999)	170250	9,800,000.	M EUR	88.1758	% 31/12/24	87.14357	P	2,032,065.51		2,017,980.87	9,703.17	-14,084.64	0.19		
FR0014004T19	PIXE 2 FLR 02-38	(999)	250238	3,000,000.	M EUR	99.8688	% 31/12/24	100.6067	P	770,528.91		780,623.48	4,401.64	10,094.57	0.07		
FR001400FVJ5	AUTO 23 CL FLR 09-47	(999)	250947	1,000,000.	M EUR	100.	% 31/12/24	101.609	P	575,139.80		584,770.58	376.78	9,630.78	0.05		
FR001400K3K4	BPCE HOME FLR 10-57	(999)	311057	17,000,000.	M EUR	101.1735	% 31/12/24	100.42384	P	15,670,742.16		15,653,199.16	98,576.99	-17,543.00	1.44		
FR001400KBX8	CARS ALLI FLR 10-38	(999)	211038	4,500,000.	M EUR	100.	% 31/12/24	100.0573	P	4,051,837.80		4,057,261.41	3,101.91	5,423.61	0.37		
FR001400R8G4	NORI DE 20 FLR 02-43	(999)	250243	800,000.	M EUR	100.	% 31/12/24	99.81975	P	800,000.00		798,922.09	364.09	-1,077.91	0.07		
FR001400R8H2	NORI DE 20 FLR 02-43	(999)	250243	1,000,000.	M EUR	100.	% 31/12/24	100.58804	P	1,000,000.00		1,006,591.07	710.67	6,591.07	0.09		

Inventaire sur historique de valorisation (HISINV)

Stock : Stock admi principal au 31/12/24
PORTEFEUILLE : 050016 AMUNDI ABS RESPONSIBLE VL VALIDEE

Devise de fixing : FXR Devises Reuters
Devise du portefeuille : EUR (Etat simplifie, trame : PC23 TYPE D INSTRUMENT DETAILLE / DEVISE VALEUR , Tris : BVAL04)

V A L E U R	STATUTS VAL/LIGNE	DOSSIER	QUANTITE ET EXPR. QUANTITE	DEV COT	P.R.U EN DEVISE ET EXPR. COURS	DATE COTA	COURS VALEUR	I F	<-----> PRIX REVIENT TOTA	Devise du portefeuille			<-----> PLUS OU MOINS VAL	PRCT ACT NET
										VALEUR	BOURSIERE	COUPON COURU TOTA		
FR001400R8M2 NORI DE 20 FLR 02-43	(999)	250243	1,400,000.	M EUR	100.	% 31/12/24	99.30384	P	1,400,000.00	1,390,953.14		699.38	-9,046.86	0.13
IT0005324402 PIET NERA FLR 05-30	(999)	220530	5,050,000.	M EUR	100.4152	% 31/12/24	99.17516	P	2,441,353.64	2,424,769.73		13,564.40	-16,583.91	0.22
IT0005324410 PIET NERA FLR 05-30	(999)	220530	4,700,000.	M EUR	99.9826	% 31/12/24	93.25	P	2,262,363.47	2,124,116.97		14,095.10	-138,246.50	0.19
IT0005332488 TAUR CMBS FLR 05-30	(999)	200530	10,000,000.	M EUR	98.0063	% 08/10/24	99.875	P	1,558,006.82	1,598,697.48		10,984.61	40,690.66	0.15
IT0005456964 AUTO 2 SRL FLR 12-44	(999)	261244	4,668,000.	M EUR	98.6642	% 31/12/24	99.70058	P	1,506,006.09	1,522,998.51		1,172.65	16,992.42	0.14
IT0005456972 AUTO 2 SRL FLR 12-44	(999)	261244	1,100,000.	M EUR	99.9999	% 31/12/24	100.48875	P	359,690.29	361,808.88		360.26	2,118.59	0.03
IT0005456980 AUTO 2 SRL FLR 12-44	(999)	261244	1,500,000.	M EUR	100.	% 31/12/24	100.84383	P	490,487.23	495,212.76		586.64	4,725.53	0.05
IT0005459265 GOLD BA 2.75 09-41	(999)	230941	3,700,000.	M EUR	100.	% 31/12/24	96.03643	P	1,449,529.68	1,392,962.38		885.82	-56,567.30	0.13
IT0005459737 RED BLAC A FLR 12-31	(999)	291231	3,900,000.	M EUR	99.9878	% 31/12/24	100.085	P	1,336,819.16	1,338,262.81		143.50	1,443.65	0.12
IT0005459752 RED BLAC A FLR 12-31	(999)	291231	1,800,000.	M EUR	100.	% 31/12/24	100.52617	P	617,069.05	620,413.80		97.93	3,344.75	0.06
IT0005532939 KORO ITAL FLR 02-35	(999)	260235	10,073,000.	M EUR	100.2388	% 31/12/24	100.14	P	4,689,398.83	4,686,672.50		1,895.20	-2,726.33	0.43
IT0005545725 AUTO 3 SRL FLR 12-46	(999)	251246	3,000,000.	M EUR	100.	% 31/12/24	102.0791	P	2,405,071.50	2,456,731.10		1,655.76	51,659.60	0.23
IT0005559833 SUNR SPV 5 FLR 07-48	(999)	270748	2,200,000.	M EUR	100.	% 31/12/24	100.4145	P	1,960,412.37	1,969,376.02		837.75	8,963.65	0.18
IT0005560252 RED BLAC A FLR 07-34	(999)	280734	10,100,000.	M EUR	100.5509	% 31/12/24	100.50354	P	6,203,822.22	6,201,564.08		662.06	-2,258.14	0.57
IT0005560286 RED BLAC A FLR 07-34	(999)	280734	2,000,000.	M EUR	100.	% 31/12/24	101.55244	P	1,925,546.28	1,955,742.13		302.90	30,195.85	0.18
IT0005560294 RED BLAC A FLR 07-34	(999)	280734	3,100,000.	M EUR	100.7639	% 31/12/24	102.56013	P	3,007,397.40	3,061,558.68		552.40	54,161.28	0.28
IT0005561284 GOLD BAR S FLR 09-43	(999)	220943	2,600,000.	M EUR	100.	% 31/12/24	102.32302	P	2,600,000.00	2,663,714.39		3,315.87	63,714.39	0.24
IT0005561292 GOLD BAR S FLR 09-43	(999)	220943	1,300,000.	M EUR	100.	% 31/12/24	101.89086	P	1,300,000.00	1,326,441.34		1,860.16	26,441.34	0.12
IT0005561300 GOLD BAR S FLR 09-43	(999)	220943	1,000,000.	M EUR	100.	% 31/12/24	103.87104	P	1,000,000.00	1,040,607.96		1,897.56	40,607.96	0.10
IT0005565822 AUTO ABS I FLR 10-39	(999)	261039	1,150,000.	M EUR	100.	% 31/12/24	103.92955	P	1,150,000.00	1,196,179.59		989.77	46,179.59	0.11
IT0005592933 MILT MORT FLR 04-62	(999)	280462	10,000,000.	M EUR	99.2685	% 31/12/24	98.71309	P	9,926,853.33	9,947,819.00		76,510.00	20,965.67	0.91
IT0005593378 YOUN ITAL FLR 04-34	(999)	200434	2,450,000.	M EUR	100.	% 31/12/24	100.463	P	1,936,465.29	1,945,730.38		299.24	9,265.09	0.18
IT0005593386 YOUN ITAL FLR 04-34	(999)	200434	1,500,000.	M EUR	100.	% 31/12/24	102.51299	P	1,185,591.00	1,216,418.36		1,033.57	30,827.36	0.11
IT0005594616 ALBA 14 SP FLR 01-44	(999)	270144	3,700,000.	M EUR	100.	% 31/12/24	100.2215	P	3,310,772.95	3,340,580.67		22,474.35	29,807.72	0.31
IT0005597478 AUTO ABS I FLR 12-36	(999)	291236	3,390,000.	M EUR	100.	% 31/12/24	100.47393	P	3,390,000.00	3,406,495.91		429.68	16,495.91	0.31
IT0005597486 AUTO ABS I FLR 12-36	(999)	291236	3,700,000.	M EUR	100.	% 31/12/24	100.05349	P	3,700,000.00	3,702,509.77		530.64	2,509.77	0.34
IT0005598385 BRIGNOLE FLR 02-42	(999)	240242	1,600,000.	M EUR	100.	% 31/12/24	101.73303	P	1,301,930.87	1,326,215.41		1,721.70	24,284.54	0.12
IT0005599334 QUARZO SRL FLR 06-41	(999)	170641	3,300,000.	M EUR	100.	% 31/12/24	100.71451	P	3,300,000.00	3,330,709.58		7,130.75	30,709.58	0.31
IT0005599342 QUARZO SRL FLR 06-41	(999)	170641	2,400,000.	M EUR	100.	% 31/12/24	100.63252	P	2,400,000.00	2,421,766.48		6,586.00	21,766.48	0.22
IT0005609570 RED BLAC A FLR 07-36	(999)	280736	9,000,000.	M EUR	103.5798	% 31/12/24	100.21948	P	8,724,326.21	8,442,150.71		859.36	-282,175.50	0.77
IT0005609588 RED BLAC A FLR 07-36	(999)	280736	2,700,000.	M EUR	100.	% 31/12/24	99.9509	P	2,700,000.00	2,698,971.52		297.23	-1,028.48	0.25
IT0005609596 RED BLAC A FLR 07-36	(999)	280736	2,100,000.	M EUR	100.	% 31/12/24	100.12	P	2,100,000.00	2,102,774.51		254.51	2,774.51	0.19
IT0005609604 RED BLAC A FLR 07-36	(999)	280736	1,600,000.	M EUR	100.	% 31/12/24	100.658	P	1,600,000.00	1,610,750.80		222.80	10,750.80	0.15
IT0005609638 SUNR SPV Z FLR 10-49	(999)	271049	2,100,000.	M EUR	100.	% 31/12/24	100.22207	P	2,100,000.00	2,105,523.54		860.07	5,523.54	0.19
IT0005611394 GOLD BAR S FLR 09-43	(999)	220943	7,000,000.	M EUR	100.	% 31/12/24	100.46895	P	7,000,000.00	7,040,587.17		7,760.67	40,587.17	0.65
IT0005611402 GOLD BAR S FLR 09-43	(999)	220943	1,000,000.	M EUR	100.	% 31/12/24	100.175	P	179,545.60	180,108.73		248.93	563.13	0.02
IT0005612327 BRIG CQ FLR 09-40	(999)	240940	1,300,000.	M EUR	100.	% 31/12/24	100.262	P	1,210,110.95	1,214,234.63		953.20	4,123.68	0.11
IT0005612335 BRIG CQ FLR 09-40	(999)	240940	4,200,000.	M EUR	100.	% 31/12/24	99.975	P	3,909,589.19	3,912,147.48		3,535.68	2,558.29	0.36
IT0005619827 ITAL STEL FLR 05-39	(999)	270539	1,500,000.	M EUR	100.	% 31/12/24	100.14675	P	1,500,000.00	1,505,157.50		2,956.25	5,157.50	0.14
PTGAMOOM0026 GAMMA FLR 02-34	(999)	270234	3,700,000.	M EUR	100.	% 31/12/24	100.29965	P	3,700,000.00	3,729,235.55		18,148.50	29,235.55	0.34
PTGAMPOM0017 GAMMA FLR 02-34	(999)	270234	2,100,000.	M EUR	100.	% 31/12/24	100.33615	P	2,100,000.00	2,120,509.65		13,450.50	20,509.65	0.19
PTLSNVOM0003 ARES LUSI FLR 01-35	(999)	250135	5,100,000.	M EUR	99.63	% 31/12/24	100.323	P	1,634,182.26	1,645,781.74		232.19	11,599.48	0.15
PTLSNVOM0002 ARES LUSI FLR 01-35	(999)	250135	3,500,000.	M EUR	100.	% 31/12/24	100.88208	P	1,125,662.80	1,135,813.94		221.88	10,151.14	0.10
XS0230694589 LUSI MORT FLR 09-48	(999)	150948	6,435,000.	M EUR	91.7083	% 31/12/24	95.75273	P	2,047,933.25	2,141,269.05		3,020.26	93,335.80	0.20
XS0230695552 LUSI MORT FLR 09-48	(999)	150948	8,495,000.	M EUR	91.9411	% 31/12/24	94.09562	P	2,710,388.08	2,778,136.04		4,232.78	67,747.96	0.25
XS0260784318 MAGE MORT FLR 07-59	(999)	200759	101,010,000.	M EUR	94.0483	% 31/12/24	97.813	P	11,426,666.69	11,974,622.71		90,552.69	547,956.02	1.10
XS0261646565 PARA MORT FLR 11-38	(999)	151138	37,694,000.	M EUR	97.002	% 31/12/24	98.40385	P	5,911,237.89	6,022,075.87		25,407.99	110,837.98	0.55
XS0261648850 PARA MORT FLR 11-38	(999)	151138	11,254,000.	M EUR	97.9604	% 31/12/24	98.48705	P	4,215,069.35	4,259,630.94		21,898.78	44,561.59	0.39

Inventaire sur historique de valorisation (HISINV)

Stock : Stock admi principal au 31/12/24
PORTEFEUILLE : 050016 AMUNDI ABS RESPONSIBLE VL VALIDEE

Devise de fixing : FXR Devises Reuters
Devise du portefeuille : EUR (Etat simplifie, trame : PC23 TYPE D INSTRUMENT DETAILLE / DEVISE VALEUR , Tris : BVAL04)

V A L E U R	STATUTS VAL/LIGNE	DOSSIER	QUANTITE ET EXPR. QUANTITE	DEV COT	P.R.U EN DEVISE ET EXPR. COURS	DATE COTA	COURS VALEUR	I F	<-----> PRIX REVIENT TOTA	Devise du portefeuille			<-----> PLUS OU MOINS VAL	PRCT ACT NET
										VALEUR	BOURSIERE	COUPON COURU TOTA		
XS0261650674	PARA MORT FLR 11-38	(999) 151138	9,531,000.	M EUR	97.8246	% 31/12/24	96.875	P	3,564,789.14	3,552,830.10		22,643.60	-11,959.04	0.33
XS0262719320	GRIF FINA FLR 08-39	(999) 290839	60,800,000.	M EUR	93.0678	% 31/12/24	97.93528	P	7,836,960.84	8,362,649.43		115,813.86	525,688.59	0.77
XS1693274240	BLAC EURO FLR 03-25	(999) 140325	2,500,000.	M EUR	99.6799	% 31/12/24	100.01641	P	971,215.80	982,901.14		8,406.83	11,685.34	0.09
XS1693277425	BLAC EURO FLR 03-25	(999) 140325	900,000.	M EUR	100.7855	% 31/12/24	100.77074	P	907,069.45	918,206.89		11,270.23	11,137.44	0.08
XS1796915822	AURI CLO I FLR 01-31	(999) 160131	2,000,000.	M EUR	94.9664	% 31/12/24	99.05201	P	1,899,327.78	2,004,173.76		23,133.56	104,845.98	0.18
XS1907554015	MAGO 2019 FLR 07-39	(999) 270739	2,400,000.	M EUR	102.179	% 31/12/24	99.89843	P	370,836.27	362,774.95		215.58	-8,061.32	0.03
XS1907567934	MAGO 2019 FLR 07-39	(999) 270739	7,500,000.	M EUR	99.8564	% 31/12/24	99.83543	P	1,127,578.58	1,128,162.98		821.30	584.40	0.10
XS2031217172	TIKE CLO V FLR 04-32	(999) 150432	4,761,000.	M EUR	103.0191	% 31/12/24	101.27785	P	4,904,736.97	4,893,976.58		72,138.14	-10,760.39	0.45
XS2052402687	PURP FINA FLR 04-32	(999) 200432	11,500,000.	M EUR	100.1467	% 31/12/24	100.07774	P	7,946,470.21	8,007,025.62		66,024.20	60,555.41	0.73
XS2066907986	CAPI FOUR FLR 03-25	(999) 200325	7,899,000.	M EUR	101.5976	% 31/12/24	100.0564	P	8,025,197.52	8,024,829.31		121,374.28	-368.21	0.74
XS2083211370	NORT WEST FLR 07-32	(999) 050732	4,000,000.	M EUR	99.2298	% 31/12/24	99.87836	P	3,825,921.49	3,868,377.25		17,450.31	42,455.76	0.36
XS2083212006	NORT WEST FLR 07-32	(999) 050732	700,000.	M EUR	96.07	% 31/12/24	100.84291	P	672,490.23	709,690.36		3,789.99	37,200.13	0.07
XS2239091759	SC GERM SA FLR 11-34	(999) 141134	200,000.	M EUR	102.7151	% 31/12/24	100.73619	P	40,777.58	40,081.32		89.36	-696.26	0.00
XS2294716274	CONT CLO I FLR 01-30	(999) 230130	4,500,000.	M EUR	100.	% 31/12/24	100.26061	P	4,500,000.00	4,555,180.20		43,452.75	55,180.20	0.42
XS2314652194	ALBA EURO FLR 06-34	(999) 150634	3,000,000.	M EUR	100.	% 31/12/24	100.88552	P	3,000,000.00	3,033,298.10		6,732.50	33,298.10	0.28
XS2331320718	ADAGIO CLO FLR 04-34	(999) 170434	5,000,000.	M EUR	97.7572	% 31/12/24	99.75667	P	4,887,859.72	5,030,654.06		42,820.56	142,794.34	0.46
XS2338107621	NORT WEST FLR 05-34	(999) 150534	8,100,000.	M EUR	99.6206	% 31/12/24	99.34765	P	8,069,265.61	8,087,141.70		39,982.05	17,876.09	0.74
XS2338111490	NORT WEST FLR 05-34	(999) 150534	4,650,000.	M EUR	90.7702	% 31/12/24	100.37199	P	4,220,812.12	4,702,787.11		35,489.58	481,974.99	0.43
XS2346732113	BRUE 2021 FLR 05-31	(999) 220531	8,700,000.	M EUR	99.8798	% 10/12/24	97.7375	P	7,802,624.19	7,667,424.28		32,159.45	-135,199.91	0.70
XS2346732626	BRUE 2021 FLR 05-31	(999) 220531	2,000,000.	M EUR	100.	% 08/11/24	94.75	P	1,807,611.86	1,721,034.54		8,322.55	-86,577.32	0.16
XS2348059598	VEND FUND FLR 07-34	(999) 200734	3,000,000.	M EUR	98.5528	% 31/12/24	100.52907	P	2,956,584.25	3,046,751.18		30,879.08	90,166.93	0.28
XS2348329561	BLAC EURO FLR 07-35	(999) 190735	1,500,000.	M EUR	94.0043	% 31/12/24	100.82176	P	1,410,065.21	1,527,765.94		15,439.54	117,700.73	0.14
XS2356404579	CONT CLO I FLR 01-34	(999) 240134	1,500,000.	M EUR	94.3946	% 31/12/24	100.78405	P	1,415,918.75	1,526,630.08		14,869.33	110,711.33	0.14
XS2363073797	MONT EURO FLR 07-34	(999) 170734	2,277,000.	M EUR	100.0339	% 31/12/24	100.1697	P	2,277,771.85	2,306,598.47		25,734.40	28,826.62	0.21
XS2364002555	BILB CLO I FLR 08-35	(999) 200835	4,115,000.	M EUR	99.5193	% 31/12/24	100.54642	P	4,095,217.61	4,161,405.22		23,920.04	66,187.61	0.38
XS2372950480	CONT CLO V FLR 01-34	(999) 250134	2,750,000.	M EUR	100.0152	% 31/12/24	101.14299	P	2,750,418.00	2,813,604.32		32,172.10	63,186.32	0.26
XS2385345934	RED BLAC A FLR 09-30	(999) 160930	800,000.	M EUR	100.	% 31/12/24	99.7225	P	292,648.47	292,354.85		518.48	-293.62	0.03
XS2392975871	DIL0 RMBS FLR 12-60	(999) 201260	777,000.	M EUR	100.	% 31/12/24	100.11967	P	777,000.00	778,986.81		1,056.98	1,986.81	0.07
XS2393256024	TIKE CLO I FLR 09-35	(999) 070935	4,700,000.	M EUR	99.3142	% 31/12/24	101.0963	P	4,667,767.40	4,769,566.53		18,040.43	101,799.13	0.44
XS2398294491	SCF RAHO X FLR 10-31	(999) 271031	1,300,000.	M EUR	99.9848	% 31/12/24	99.97847	P	542,009.14	542,032.44		57.42	23.30	0.05
XS2398294574	SCF RAHO X FLR 10-31	(999) 271031	2,200,000.	M EUR	100.	% 31/12/24	99.945	P	917,386.02	916,986.28		104.81	-399.74	0.08
XS2398387741	SC GERM SA FLR 11-35	(999) 141135	9,700,000.	M EUR	99.9513	% 31/12/24	99.79267	P	6,569,583.67	6,569,709.86		10,549.32	126.19	0.60
XS2398388632	SC GERM SA FLR 11-35	(999) 141135	15,100,000.	M EUR	95.3292	% 31/12/24	99.60697	P	9,753,956.50	10,211,910.49		20,259.09	457,953.99	0.94
XS2398388715	SC GERM SA FLR 11-35	(999) 141135	2,400,000.	M EUR	95.6988	% 31/12/24	98.70661	P	1,556,307.58	1,609,086.67		3,863.72	52,779.09	0.15
XS2398804794	BLAC EURO FLR 10-34	(999) 161034	505,000.	M EUR	100.3638	% 31/12/24	100.55329	P	506,837.08	513,190.36		5,396.25	6,353.28	0.05
XS2399683098	PBD GERM A FLR 11-30	(999) 261130	4,200,000.	M EUR	99.8615	% 31/12/24	100.1015	P	703,490.40	705,568.04		387.14	2,077.64	0.06
XS2399684658	PBD GERM A FLR 11-30	(999) 261130	1,500,000.	M EUR	100.	% 31/12/24	100.28908	P	251,594.96	252,499.67		177.40	904.71	0.02
XS2401083998	HENL CLO V FLR 06-34	(999) 120634	1,750,000.	M EUR	97.0829	% 31/12/24	100.73763	P	1,698,950.07	1,779,961.89		17,053.36	81,011.82	0.16
XS2401861443	VOYA EURO FLR 10-34	(999) 161034	3,000,000.	M EUR	99.8254	% 31/12/24	101.10313	P	2,994,760.50	3,073,416.23		40,322.33	78,655.73	0.28
XS2440088875	PENT CLO 3 FLR 04-35	(999) 180225	4,350,000.	M EUR	100.	% 31/12/24	100.1666	P	4,350,000.00	4,395,083.04		37,835.94	45,083.04	0.40
XS2440089840	PENT CLO 3 FLR 02-25	(999) 180225	5,800,000.	M EUR	100.	% 31/12/24	100.73994	P	5,800,000.00	5,911,368.60		68,452.08	111,368.60	0.54
XS2453861507	VITA SCIE FLR 08-25	(999) 270825	6,996,000.	M EUR	100.	% 31/12/24	99.5	P	6,994,407.04	6,987,737.48		28,305.96	-6,669.56	0.64
XS2453861762	VITA SCIE FLR 08-25	(999) 270825	2,400,000.	M EUR	100.	% 06/12/24	97.8	P	2,400,000.00	2,358,046.00		10,846.00	-41,954.00	0.22
XS2461271749	HILL FL 20 FLR 05-30	(999) 200530	2,000,000.	M EUR	99.5973	% 31/12/24	100.27656	P	789,846.29	796,592.08		1,358.85	6,745.79	0.07
XS2604661277	HILL FL 20 FLR 05-31	(999) 190531	1,100,000.	M EUR	100.8939	% 31/12/24	100.577	P	820,854.74	819,582.28		1,305.91	-1,272.46	0.08
XS2604661608	HILL FL 20 FLR 05-31	(999) 190531	6,000,000.	M EUR	100.	% 31/12/24	102.30431	P	4,437,720.00	4,551,589.01		11,610.18	113,869.01	0.42
XS2617254102	DELP 2023 FLR 03-02	(999) 220302	7,200,000.	M EUR	100.	% 31/12/24	99.87967	P	7,011,576.00	7,008,279.23		5,140.26	-3,296.77	0.64
XS2639843072	SC GERM SA FLR 09-37	(999) 150937	7,200,000.	M EUR	100.6582	% 31/12/24	102.11248	P	6,332,438.72	6,438,610.57		14,684.31	106,171.85	0.59

V A L E U R		STATUTS	DOSSIER	QUANTITE ET	DEV	P.R.U EN DEVISE	DATE	COURS	I	<----->			Devise du portefeuille			<----->			PRCT			
		VAL/LIGNE		EXPR. QUANTITE	COT	ET EXPR. COURS	COTA	VALEUR	F	PRIX	REVIENT	TOTA	VALEUR	BOURSIERE	COUPON	COURU	TOTA	PLUS	OU MOINS	VAL	ACT	NET
XS2639843403	SC GERM SA FLR 09-37	(999)	150937	4,200,000.	M	EUR	100.7223	% 31/12/24	103.745	P	3,696,274.68		3,817,983.00			10,783.00		121,708.32		0.35		
XS2643260289	DILO RMBS FLR 10-62	(999)	201062	591,000.	M	EUR	100.	% 31/12/24	101.19063	P	591,000.00		601,265.62			3,228.99		10,265.62		0.06		
XS2643731404	BAIN CAPI FLR 10-37	(999)	261037	3,000,000.	M	EUR	100.	% 31/12/24	100.59204	P	3,000,000.00		3,055,091.37			37,330.17		55,091.37		0.28		
XS2666918235	RED BLAC A FLR 09-32	(999)	150932	1,200,000.	M	EUR	100.	% 31/12/24	101.267	P	1,162,658.12		1,179,812.17			2,423.17		17,154.05		0.11		
XS2666918318	RED BLAC A FLR 09-32	(999)	150932	3,000,000.	M	EUR	100.	% 31/12/24	101.8715	P	2,906,645.29		2,968,312.19			7,269.04		61,666.90		0.27		
XS2676892966	CITI IRIS FLR 12-32	(999)	151232	1,100,000.	M	EUR	100.	% 31/12/24	101.07942	P	1,100,000.00		1,114,322.95			2,449.33		14,322.95		0.10		
XS2682069492	CAPI FOUR FLR 10-36	(999)	271036	1,000,000.	M	EUR	102.4687	% 31/12/24	102.38575	P	1,024,686.55		1,038,720.33			14,862.83		14,033.78		0.10		
XS2693291069	SC GERM SA FLR 12-32	(999)	141232	5,400,000.	M	EUR	100.8146	% 31/12/24	100.28244	P	5,443,989.00		5,424,706.26			9,454.50		-19,282.74		0.50		
XS2693291903	SC GERM SA FLR 12-32	(999)	141232	1,700,000.	M	EUR	100.	% 31/12/24	100.85504	P	1,700,000.00		1,718,716.26			4,180.58		18,716.26		0.16		
XS2693292034	SC GERM SA FLR 12-32	(999)	141232	2,000,000.	M	EUR	100.	% 31/12/24	101.02066	P	2,000,000.00		2,027,248.20			6,835.00		27,248.20		0.19		
XS2696129837	PONY SA CO FLR 11-32	(999)	151132	700,000.	M	EUR	100.	% 31/12/24	102.09923	P	700,000.00		716,445.19			1,750.58		16,445.19		0.07		
XS2696130173	PONY SA CO FLR 11-32	(999)	151132	1,200,000.	M	EUR	100.	% 31/12/24	103.69027	P	1,200,000.00		1,248,434.24			4,151.00		48,434.24		0.11		
XS2698005266	AURO 2023 FLR 08-49	(999)	130849	3,000,000.	M	EUR	100.	% 31/12/24	101.29221	P	2,756,981.75		2,798,626.00			6,018.26		41,644.25		0.26		
XS2698485534	WILT PARK FLR 11-36	(999)	251136	4,000,000.	M	EUR	100.	% 31/12/24	101.01996	P	4,000,000.00		4,073,618.40			32,820.00		73,618.40		0.37		
XS2699052713	FINA IREL FLR 09-33	(999)	120933	13,100,000.	M	EUR	100.	% 31/12/24	100.43459	P	7,909,796.86		7,959,772.58			15,600.54		49,975.72		0.73		
XS2699053521	FINA IREL FLR 09-33	(999)	120933	3,000,000.	M	EUR	100.	% 31/12/24	100.18555	P	3,000,000.00		3,012,195.92			6,629.42		12,195.92		0.28		
XS2699053877	FINA IREL FLR 09-33	(999)	120933	2,000,000.	M	EUR	100.	% 31/12/24	100.96571	P	2,000,000.00		2,024,789.37			5,475.17		24,789.37		0.19		
XS2699902016	CVC CORD L FLR 02-37	(999)	160237	2,000,000.	M	EUR	100.	% 31/12/24	101.07662	P	2,000,000.00		2,043,057.84			21,525.44		43,057.84		0.19		
XS2708719849	PENT CLO 1 FLR 01-37	(999)	150137	2,000,000.	M	EUR	100.	% 31/12/24	100.94673	P	2,000,000.00		2,046,650.32			27,715.72		46,650.32		0.19		
XS2736583944	DILO RMBS FLR 05-62	(999)	220562	10,130,000.	M	EUR	100.	% 31/12/24	99.97775	P	9,270,836.09		9,307,353.91			38,580.58		36,517.82		0.85		
XS2736584165	DILO RMBS FLR 05-62	(999)	220562	968,000.	M	EUR	100.	% 31/12/24	99.46344	P	968,000.00		967,110.04			4,303.94		-889.96		0.09		
XS2736584249	DILO RMBS FLR 05-62	(999)	220562	900,000.	M	EUR	100.	% 31/12/24	100.57228	P	900,000.00		910,177.12			5,026.60		10,177.12		0.08		
XS2736584322	DILO RMBS FLR 05-62	(999)	220562	600,000.	M	EUR	100.	% 31/12/24	101.86192	P	600,000.00		615,205.92			4,034.40		15,205.92		0.06		
XS2744967899	HILL FL 20 FLR 02-32	(999)	180232	900,000.	M	EUR	100.	% 31/12/24	99.817	P	900,000.00		899,635.13			1,282.13		-364.87		0.08		
XS2744968434	HILL FL 20 FLR 02-32	(999)	180232	400,000.	M	EUR	100.	% 31/12/24	100.5055	P	400,000.00		402,729.06			707.06		2,729.06		0.04		
XS2744968517	HILL FL 20 FLR 02-32	(999)	180232	700,000.	M	EUR	100.	% 31/12/24	101.3075	P	700,000.00		710,680.54			1,528.04		10,680.54		0.07		
XS2751620514	SOUN POIN FLR 04-38	(999)	200438	5,500,000.	M	EUR	100.1618	% 31/12/24	101.54105	P	5,508,900.00		5,663,063.85			78,306.10		154,163.85		0.52		
XS2756961293	AVOC CLO X FLR 04-37	(999)	150437	3,500,000.	M	EUR	100.	% 31/12/24	100.40564	P	3,500,000.00		3,556,711.03			42,513.63		56,711.03		0.33		
XS2756961459	AVOC CLO X FLR 04-37	(999)	150437	3,000,000.	M	EUR	100.	% 31/12/24	100.73264	P	3,000,000.00		3,067,402.78			45,423.58		67,402.78		0.28		
XS2758921220	COMP BL CO FLR 09-41	(999)	250941	1,800,000.	M	EUR	100.	% 31/12/24	99.32158	P	1,800,000.00		1,788,537.64			749.20		-11,462.36		0.16		
XS2758921907	COMP BL CO FLR 09-41	(999)	250941	1,900,000.	M	EUR	100.	% 31/12/24	99.91471	P	1,900,000.00		1,899,296.98			917.49		-703.02		0.17		
XS2758922111	COMP BL CO FLR 09-41	(999)	250941	2,350,000.	M	EUR	100.	% 31/12/24	100.621	P	2,350,000.00		2,365,989.40			1,395.90		15,989.40		0.22		
XS2758922384	COMP BL CO FLR 09-41	(999)	250941	2,150,000.	M	EUR	100.	% 31/12/24	102.35248	P	2,150,000.00		2,202,237.64			1,659.32		52,237.64		0.20		
XS2760673975	CROS OCEA FLR 04-38	(999)	150438	1,000,000.	M	EUR	100.	% 31/12/24	101.87301	P	1,000,000.00		1,032,951.57			14,221.47		32,951.57		0.09		
XS2775024610	GREE STOR FLR 02-71	(999)	230271	10,200,000.	M	EUR	100.2786	% 31/12/24	99.52332	P	10,228,413.09		10,188,506.64			37,128.00		-39,906.45		0.94		
XS2777378410	TIKE CLO X FLR 04-38	(999)	200438	3,500,000.	M	EUR	100.	% 31/12/24	100.54917	P	3,500,000.00		3,557,006.76			37,785.81		57,006.76		0.33		
XS2777379061	TIKE CLO X FLR 04-38	(999)	200438	5,000,000.	M	EUR	100.	% 31/12/24	101.68556	P	5,000,000.00		5,155,465.36			71,187.36		155,465.36		0.47		
XS2778072111	RRE LOAN M FLR 04-39	(999)	150439	5,000,000.	M	EUR	100.	% 31/12/24	100.23297	P	5,000,000.00		5,068,157.94			56,509.44		68,157.94		0.47		
XS2778270343	SAECURE BV FLR 01-91	(999)	290191	11,700,000.	M	EUR	100.	% 31/12/24	99.55	P	11,207,664.00		11,226,408.20			69,178.68		18,744.20		1.03		
XS2786910989	REVO 2024 FLR 02-37	(999)	230237	900,000.	M	EUR	100.	% 31/12/24	100.4438	P	764,498.25		768,586.79			695.69		4,088.54		0.07		
XS2786911953	REVO 2024 FLR 02-37	(999)	230237	1,700,000.	M	EUR	100.	% 31/12/24	101.25109	P	1,444,052.25		1,463,753.63			1,634.99		19,701.38		0.13		
XS2786912688	REVO 2024 FLR 02-37	(999)	230237	1,300,000.	M	EUR	100.	% 31/12/24	101.95582	P	1,104,275.25		1,127,564.88			1,692.00		23,289.63		0.10		
XS2791003366	AVOC CLO X FLR 07-37	(999)	150737	3,900,000.	M	EUR	100.	% 31/12/24	100.18385	P	3,900,000.00		3,951,622.89			44,452.74		51,622.89		0.36		
XS2791004091	AVOC CLO X FLR 07-37	(999)	150737	3,500,000.	M	EUR	100.	% 31/12/24	100.66262	P	3,500,000.00		3,576,560.19			53,368.49		76,560.19		0.33		
XS2798860388	SC GERM CO FLR 01-38	(999)	140138	2,400,000.	M	EUR	100.	% 31/12/24	99.55303	P	2,400,000.00		2,393,474.72			4,202.00		-6,525.28		0.22		
XS2798860461	SC GERM CO FLR 01-38	(999)	140138	8,800,000.	M	EUR	100.	% 31/12/24	99.239	P	8,800,000.00		8,750,089.33			17,057.33		-49,910.67		0.80		
XS2798860545	SC GERM CO FLR 01-38	(999)	140138	3,100,000.	M	EUR	100.	% 31/12/24	101.51481	P	3,100,000.00		3,155,357.53			8,398.42		55,357.53		0.29		
XS2798860628	SC GERM CO FLR 01-38	(999)	140138	1,300,000.	M	EUR	100.	% 31/12/24	100.10834	P	920,833.31		924,786.07			2,955.11		3,952.76		0.08		

V A L E U R		STATUTS	DOSSIER	QUANTITE ET		DEV	P.R.U EN DEVISE		DATE	COURS	I	<----->			Devise du portefeuille			<----->			PRCT		
		VAL/LIGNE			EXPR. QUANTITE	COT		ET EXPR. COURS	COTA	VALEUR	F	PRIX	REVIENT	TOTA	VALEUR	BOURSIERE	COUPON	COURU	TOTA	PLUS	OU MOINS	VAL	ACT NET
XS2798985169	NASS	EURO FLR 07-38	(999)	200738	4,800,000.	M	EUR	100.	% 31/12/24	100.39829	P	4,800,000.00			4,975,903.52			156,785.60		175,903.52		0.46	
XS2798985326	NASS	EURO FLR 07-38	(999)	200738	3,400,000.	M	EUR	100.	% 31/12/24	101.00897	P	3,400,000.00			3,569,076.45			134,771.47		169,076.45		0.33	
XS2799637173	PENT	CLO 1 FLR 05-37	(999)	110537	1,900,000.	M	EUR	100.	% 31/12/24	101.1545	P	1,900,000.00			1,937,061.61			15,126.11		37,061.61		0.18	
XS2799637330	PENT	CLO 1 FLR 05-37	(999)	110537	2,300,000.	M	EUR	100.	% 31/12/24	101.83489	P	2,300,000.00			2,364,346.36			22,143.89		64,346.36		0.22	
XS2802104120	GREE	LION FLR 10-60	(999)	251060	8,500,000.	M	EUR	100.7213	% 31/12/24	99.7895	P	8,561,313.50			8,540,073.25			57,965.75		-21,240.25		0.78	
XS2809256592	AQUE	EURO FLR 07-37	(999)	150737	3,250,000.	M	EUR	100.	% 31/12/24	101.06145	P	3,250,000.00			3,420,228.50			135,731.38		170,228.50		0.31	
XS2813212425	DIL0	RMBS FLR 01-63	(999)	250163	900,000.	M	EUR	100.	% 31/12/24	99.95608	P	856,973.79			862,603.89			6,006.48		5,630.10		0.08	
XS2813212698	DIL0	RMBS FLR 01-63	(999)	250163	1,700,000.	M	EUR	100.	% 31/12/24	99.51347	P	1,700,000.00			1,704,656.64			12,927.65		4,656.64		0.16	
XS2813212771	DIL0	RMBS FLR 01-63	(999)	250163	1,000,000.	M	EUR	100.	% 31/12/24	99.01215	P	1,000,000.00			998,470.44			8,348.94		-1,529.56		0.09	
XS2814499310	HARV	CLO X FLR 10-34	(999)	251034	600,000.	M	EUR	100.7552	% 31/12/24	101.06312	P	604,531.20			612,783.92			6,405.20		8,252.72		0.06	
XS2816094242	SCF	RAHO X FLR 06-34	(999)	260634	1,100,000.	M	EUR	100.	% 31/12/24	99.43316	P	1,100,000.00			1,093,882.80			118.04		-6,117.20		0.10	
XS2816094838	SCF	RAHO X FLR 06-34	(999)	260634	600,000.	M	EUR	100.	% 31/12/24	100.09775	P	600,000.00			600,869.57			283.07		869.57		0.06	
XS2822524737	MILA	2024 FLR 09-41	(999)	160941	420,000.	M	EUR	100.	% 31/12/24	99.6201	P	420,000.00			419,166.02			761.60		-833.98		0.04	
XS2822525114	MILA	2024 FLR 09-41	(999)	160941	1,300,000.	M	EUR	100.	% 31/12/24	100.03157	P	1,300,000.00			1,303,065.66			2,655.25		3,065.66		0.12	
XS2822525387	MILA	2024 FLR 09-41	(999)	160941	1,000,000.	M	EUR	100.	% 31/12/24	100.1897	P	1,000,000.00			1,004,814.50			2,917.50		4,814.50		0.09	
XS2822525460	MILA	2024 FLR 09-41	(999)	160941	1,250,000.	M	EUR	100.	% 31/12/24	100.30646	P	1,250,000.00			1,257,237.00			3,406.25		7,237.00		0.12	
XS2833387975	ECAR	DE SA FLR 11-35	(999)	261135	800,000.	M	EUR	100.	% 31/12/24	100.94514	P	800,000.00			808,138.54			577.42		8,138.54		0.07	
XS2836481171	ECAR	DE SA FLR 11-35	(999)	261135	1,200,000.	M	EUR	100.	% 31/12/24	99.95599	P	1,200,000.00			1,200,084.68			612.80		84.68		0.11	
XS2837111025	PENT	CLO 1 FLR 08-38	(999)	160838	2,000,000.	M	EUR	101.7476	% 31/12/24	100.43382	P	2,034,952.46			2,048,108.40			39,432.00		13,155.94		0.19	
XS2837111371	PENT	CLO 1 FLR 08-38	(999)	160838	2,750,000.	M	EUR	100.	% 31/12/24	101.83156	P	2,750,000.00			2,864,376.90			64,009.00		114,376.90		0.26	
XS2837111454	PENT	CLO 1 FLR 08-38	(999)	160838	1,600,000.	M	EUR	100.	% 31/12/24	101.97808	P	1,600,000.00			1,675,290.88			43,641.60		75,290.88		0.15	
XS2845211379	PONY	SA CO FLR 01-33	(999)	140133	1,500,000.	M	EUR	100.	% 31/12/24	99.575	P	1,500,000.00			1,496,470.00			2,845.00		-3,530.00		0.14	
XS2845221683	TIKE	CLO X FLR 10-38	(999)	201038	2,000,000.	M	EUR	101.5268	% 31/12/24	100.87028	P	2,030,536.67			2,055,151.82			37,746.22		24,615.15		0.19	
XS2850613006	PROV	CLO V FLR 07-38	(999)	150738	1,800,000.	M	EUR	100.	% 31/12/24	101.24735	P	1,800,000.00			1,843,565.70			21,113.40		43,565.70		0.17	
XS2850613345	PROV	CLO V FLR 07-38	(999)	150738	1,500,000.	M	EUR	100.	% 31/12/24	101.55258	P	1,500,000.00			1,543,931.12			20,642.42		43,931.12		0.14	
XS2856128025	ADAG	XII E FLR 10-37	(999)	201037	3,000,000.	M	EUR	101.4681	% 31/12/24	100.30373	P	3,044,042.58			3,059,073.57			49,961.67		15,030.99		0.28	
XS2856128538	ADAG	XII E FLR 10-37	(999)	201037	5,000,000.	M	EUR	100.	% 31/12/24	102.27718	P	5,000,000.00			5,178,442.33			64,583.33		178,442.33		0.48	
XS2856128611	ADAG	XII E FLR 10-37	(999)	201037	5,000,000.	M	EUR	100.	% 31/12/24	101.63177	P	5,000,000.00			5,123,782.94			42,194.44		123,782.94		0.47	
XS2856677559	AUTO	CAR F FLR 12-33	(999)	151233	1,200,000.	M	EUR	100.	% 31/12/24	99.845	P	1,200,000.00			1,200,091.00			1,951.00		91.00		0.11	
XS2856818476	CAPI	FOUR FLR 04-38	(999)	150438	4,600,000.	M	EUR	100.	% 31/12/24	102.25413	P	4,600,000.00			4,768,469.22			64,779.24		168,469.22		0.44	
XS2858658169	PENT	CLO 1 FLR 07-37	(999)	150737	3,150,000.	M	EUR	100.	% 31/12/24	102.18309	P	3,150,000.00			3,262,419.60			43,652.26		112,419.60		0.30	
XS2874094605	HENL	CLO V FLR 04-34	(999)	250434	3,000,000.	M	EUR	100.	% 31/12/24	100.99547	P	3,000,000.00			3,058,819.27			28,955.17		58,819.27		0.28	
XS2874094860	HENL	CLO V FLR 04-34	(999)	250434	10,000,000.	M	EUR	100.5951	% 31/12/24	101.13996	P	10,059,512.50			10,227,263.22			113,267.22		167,750.72		0.94	
XS2878951784	BUMP	NL 20 FLR 03-36	(999)	210336	13,200,000.	M	EUR	100.	% 31/12/24	100.10433	P	13,200,000.00			13,223,847.56			10,076.00		23,847.56		1.21	
XS2881615343	CAND	FINA FLR 11-60	(999)	221160	4,000,000.	M	EUR	100.	% 31/12/24	99.96545	P	4,000,000.00			4,037,247.78			38,629.78		37,247.78		0.37	
XS2884020434	REVO	2024 FLR 07-37	(999)	270737	1,000,000.	M	EUR	100.	% 31/12/24	100.29704	P	945,434.70			948,710.06			467.04		3,275.36		0.09	
XS2884020608	REVO	2024 FLR 07-37	(999)	270737	1,000,000.	M	EUR	100.	% 31/12/24	100.19075	P	945,434.70			947,852.23			614.11		2,417.53		0.09	
XS2887887581	FORT	CONS FLR 10-34	(999)	181034	13,000,000.	M	EUR	100.2605	% 31/12/24	100.02726	P	13,033,858.70			13,020,279.49			16,735.69		-13,579.21		1.19	
XS2887887748	FORT	CONS FLR 10-34	(999)	181034	2,700,000.	M	EUR	100.	% 31/12/24	100.28601	P	2,700,000.00			2,712,104.89			4,382.63		12,104.89		0.25	
XS2887888043	FORT	CONS FLR 10-34	(999)	181034	4,300,000.	M	EUR	100.	% 31/12/24	100.00532	P	4,300,000.00			4,307,596.69			7,367.93		7,596.69		0.40	
XS2888414971	DIL0	RMBS FLR 09-60	(999)	240960	2,000,000.	M	EUR	99.8	% 31/12/24	99.99836	P	1,912,085.05			1,917,197.54			1,312.08		5,112.49		0.18	
XS2892326724	AURI	CLO X FLR 04-37	(999)	170437	2,000,000.	M	EUR	100.6995	% 31/12/24	100.38667	P	2,013,989.17			2,026,545.90			18,812.50		12,556.73		0.19	
XS2895047962	RED	N BLAC FLR 09-33	(999)	150933	700,000.	M	EUR	100.	% 31/12/24	100.05274	P	700,000.00			701,551.01			1,181.83		1,551.01		0.06	
XS2895048002	RED	N BLAC FLR 09-33	(999)	150933	700,000.	M	EUR	100.	% 31/12/24	100.43773	P	700,000.00			704,377.19			1,313.08		4,377.19		0.06	
XS2903303860	SC	GERM SA FLR 05-38	(999)	140538	900,000.	M	EUR	100.	% 31/12/24	99.9023	P	900,000.00			900,733.95			1,613.25		733.95		0.08	
XS2903303944	SC	GERM CO FLR 05-38	(999)	140538	1,500,000.	M	EUR	100.	% 31/12/24	100.06118	P	1,500,000.00			1,503,793.95			2,876.25		3,793.95		0.14	
XS2905556473	HILL	FL 20 FLR 10-32	(999)	181032	1,200,000.	M	EUR	100.	% 31/12/24	98.99744	P	1,200,000.00			1,189,808.78			1,839.50		-10,191.22		0.11	
XS2911713118	CAIRN	CLO FLR 04-39	(999)	150439	5,000,000.	M	EUR	100.	%	100.	A	5,000,000.00			5,000,000.00			0.00		0.00		0.46	

V A L E U R		STATUTS	DOSSIER	QUANTITE ET		DEV	P.R.U EN DEVISE		DATE	COURS	I	<----->			Devise du portefeuille			<----->		PRCT						
		VAL/LIGNE		EXPR.	QUANTITE	COT	ET	EXPR.	COURS	COTA	VALEUR	F	PRIX	REVIENT	TOTA	VALEUR	BOURSIERE	COUPON	COURU	TOTA	PLUS	OU	MOINS	VAL	ACT	NET
XS2925020872		VOYA	EURO	FLR	01-39	(999)	170139	5,000,000.	M	EUR	100.	%			5,000,000.00	5,000,000.00				0.00				0.00		0.46
XS2931966308		TIKE	CLO	I	FLR	01-37	(999)	200137	2,400,000.	M	EUR	100.	%	31/12/24	100.47596	P	2,400,000.00	2,419,469.71		8,046.67			19,469.71		0.22	
XS2932819472		DRYD	103	E	FLR	01-38	(999)	190138	600,000.	M	EUR	100.	%	31/12/24	100.71585	P	600,000.00	606,861.77		2,566.67			6,861.77		0.06	
XS2951580930		JUBI	CLO	2	FLR	01-38	(999)	250138	2,800,000.	M	EUR	100.	%		100.	A	2,800,000.00	2,805,007.33		5,007.33			5,007.33		0.26	
XS2951581151		JUBI	CLO	2	FLR	01-38	(999)	250138	4,000,000.	M	EUR	100.	%		100.	A	4,000,000.00	4,008,486.67		8,486.67			8,486.67		0.37	
XS2952528557		DRYD	91	EU	FLR	01-38	(999)	180138	3,000,000.	M	EUR	100.	%	31/12/24	101.25115	P	3,000,000.00	3,044,059.67		6,525.17			44,059.67		0.28	
XS2952528805		DRYD	91	EU	FLR	01-38	(999)	180138	4,000,000.	M	EUR	100.	%	31/12/24	101.4493	P	4,000,000.00	4,068,538.89		10,566.89			68,538.89		0.37	
XS2954184433		AVOC	CLO	X	FLR	01-38	(999)	150138	600,000.	M	EUR	100.	%		100.	A	600,000.00	600,000.00		0.00			0.00		0.06	
SOUS TOTAL DEVISE VALEUR : EUR EURO																										
													CUMUL (EUR)		715,460,744.76	723,878,771.75	4,039,164.40	8,418,026.99	66.43							
DEVISE VALEUR : GBP LIVRE STERLING																										
XS0261644941		PARA	MORT	FLR	11-38	(365)	151138	30,000,000.	M	GBP	98.1943	%	31/12/24	98.99679	P	5,577,425.49	5,844,508.38		37,401.94			267,082.89		0.54		
XS0261647886		PARA	MORT	FLR	11-38	(365)	151138	8,000,000.	M	GBP	98.0432	%	31/12/24	98.63683	P	3,432,293.52	3,673,725.73		24,707.03			241,432.21		0.34		
XS2432286628		TOWE	BRID	FLR	12-63	(365)	201263	500,000.	M	GBP	100.	%	31/12/24	99.945	P	598,408.23	605,575.21		1,166.64			7,166.98		0.06		
XS2624941790		TOWE	BRID	FLR	03-65	(365)	200325	700,000.	M	GBP	100.	%	31/12/24	100.31339	P	820,008.20	851,051.79		1,760.87			31,043.59		0.08		
XS2624942095		TOWE	BRID	FLR	03-65	(365)	200325	800,000.	M	GBP	100.	%	31/12/24	100.49575	P	930,016.28	974,686.33		2,303.65			44,670.05		0.09		
XS2799471003		TOWE	BRID	FLR	05-66	(365)	200566	3,850,000.	M	GBP	100.	%	31/12/24	100.47102	P	4,498,714.65	4,709,300.62		30,860.52			210,585.97		0.43		
XS2802115167		HOPS	HILL	FLR	04-56	(365)	210456	7,000,000.	M	GBP	100.	%	31/12/24	100.22604	P	8,136,571.73	8,404,885.06		10,243.60			268,313.33		0.77		
XS2802116561		HOPS	HILL	FLR	04-56	(365)	210456	1,400,000.	M	GBP	100.	%	31/12/24	100.07897	P	1,644,930.09	1,696,839.24		2,226.78			51,909.15		0.16		
XS2809169787		PCL	FUND	I	FLR	07-29	(365)	160729	855,000.	M	GBP	100.	%	31/12/24	100.82592	P	1,005,231.91	1,045,562.84		2,914.55			40,330.93		0.10	
XS2819820015		ATLA	FUND	FLR	09-61	(365)	200961	900,000.	M	GBP	100.	%	31/12/24	100.27275	P	1,057,070.05	1,092,366.90		1,966.32			35,296.85		0.10		
XS2819820106		ATLA	FUND	FLR	09-61	(365)	200961	800,000.	M	GBP	100.	%	31/12/24	99.905	P	939,617.82	967,510.92		1,820.67			27,893.10		0.09		
XS2847616856		HERM	2024	FLR	04-33	(365)	210433	1,000,000.	M	GBP	100.	%	31/12/24	100.33493	P	978,062.39	1,008,539.59		1,386.05			30,477.20		0.09		
XS2847616930		HERM	2024	FLR	04-33	(365)	210433	500,000.	M	GBP	100.	%	31/12/24	100.74392	P	489,031.20	506,405.01		775.53			17,373.81		0.05		
XS2856123497		ASIM	FUND	FLR	09-31	(365)	160931	1,000,000.	M	GBP	100.	%	31/12/24	100.17579	P	1,186,098.92	1,214,619.84		3,011.34			28,520.92		0.11		
XS2856123570		ASIM	FUND	FLR	09-31	(365)	160931	1,000,000.	M	GBP	100.	%	31/12/24	100.24757	P	1,186,098.92	1,215,786.22		3,309.57			29,687.30		0.11		
XS2885224134		TOWE	BRID	FLR	12-66	(365)	201266	1,840,000.	M	GBP	100.	%	31/12/24	100.07057	P	2,184,570.97	2,230,525.57		4,090.97			45,954.60		0.20		
XS2885224308		TOWE	BRID	FLR	12-66	(365)	201266	1,950,000.	M	GBP	100.	%	31/12/24	100.08912	P	2,315,170.31	2,364,664.89		4,690.83			49,494.58		0.22		
XS2887186364		BRAC	MORT	FLR	01-67	(365)	170167	3,900,000.	M	GBP	100.	%	31/12/24	100.16434	P	4,631,553.95	4,814,706.14		89,973.13			183,152.19		0.44		
XS2889379587		KORO	UK	1	FLR	10-34	(365)	231034	9,200,000.	M	GBP	100.	%	31/12/24	100.00794	P	10,964,781.60	11,141,046.93		12,925.88			176,265.33		1.02	
XS2920413494		MORT	2024	FLR	09-67	(365)	220967	3,350,000.	M	GBP	100.	%	31/12/24	100.04033	P	4,021,125.92	4,062,863.29		9,463.38			41,737.37		0.37		
XS2920414039		MORT	2024	FLR	09-67	(365)	220967	1,768,000.	M	GBP	100.	%	31/12/24	100.36431	P	2,122,194.21	2,152,921.66		6,766.61			30,727.45		0.20		
SOUS TOTAL DEVISE VALEUR : GBP LIVRE STERLING																										
													CUMUL (EUR)		58,718,976.36	60,578,092.16	253,765.86	1,859,115.80	5.56							
MORTGAGE NEGOCIES SUR LES MARCHES REGLEMENTES																										
													CUMUL (EUR)		774,179,721.12	784,456,863.91	4,292,930.26	10,277,142.79	71.99							
AUTRES OBLIGATIONS (TITRES PARTICIPATIFS, ETC)																										
DEVISE VALEUR : EUR EURO																										
ES0347861025		IM	PAST	2	FLR	09-41	(999)	230941	2,900,000.	M	EUR	85.5246	%	31/12/24	99.40546	P	2,480,212.92	2,885,135.70		2,377.36			404,922.78		0.26	
ES0347861033		IM	PAST	2	FLR	09-41	(999)	230941	1,500,000.	M	EUR	91.3454	%	31/12/24	99.22723	P	1,370,181.25	1,490,288.12		1,879.67			120,106.87		0.14	
ES0361797030		MBS	BANC	4	FLR	07-50	(999)	250750	3,000,000.	M	EUR	89.68	%	31/12/24	99.58476	P	1,111,918.50	1,242,704.88		7,980.03			130,786.38		0.11	
ES0374274035		RURA	HIPO	FLR	02-50	(999)	170250	2,000,000.	M	EUR	85.6528	%	31/12/24	90.92943	P	402,875.39	429,562.62		1,868.04			26,687.23		0.04		
ES0377964038		TDA	19MI	F	FLR	03-36	(999)	240336	2,500,000.	M	EUR	104.9308	%	31/12/24	100.46357	P	2,422,429.35	2,322,550.50		3,252.04			-99,878.85		0.21	
ES0377983020		TITU	DE	AC	FLR	06-46	(999)	280646	2,300,000.	M	EUR	91.2365	%	31/12/24	96.88748	P	2,098,439.98	2,228,609.14		197.10			130,169.16		0.20	
ES0377983079		TITU	DE	AC	FLR	06-46	(999)	280646	5,500,000.	M	EUR	94.3787	%	31/12/24	97.65242	P	4,172,539.85	4,317,661.35		388.68			145,121.50		0.40	

Inventaire sur historique de valorisation (HISINV)

Stock : Stock admi principal au 31/12/24

ORTEFEUILLE : 050016 AMUNDI ABS RESPONSIBLE VL VALIDEE

Devise de fixing : FXR Devises Reuters

Devise du portefeuille : EUR (Etat simplifie, trame : PC23 TYPE D INSTRUMENT DETAILLE / DEVISE VALEUR , Tris : BVAL04)

V A L E U R	STATUTS VAL/LIGNE	DOSSIER	QUANTITE ET EXPR. QUANTITE	DEV COT	P.R.U EN DEVISE ET EXPR. COURS	DATE COTA	COURS VALEUR	I F	<-----> PRIX REVIENT TOTA	Devise du portefeuille			<-----> PLUS OU MOINS VAL	PRCT ACT NET
										VALEUR BOURSIERE	COUPON COURU	TOTA		
ES0377992013 TDA CAM E3R 26/10/43	(999)	261043	4,000,000.	M EUR	85.4034	% 31/12/24	93.27573	P	3,416,136.89	3,755,363.42		24,334.22	339,226.53	0.34
IT0005450710 LANT FI 0.4 04-50	(999)	280450	13,000,000.	M EUR	99.9722	% 31/12/24	98.76869	P	2,986,817.88	2,952,984.35		2,124.55	-33,833.53	0.27
IT0005466898 ASTI GROU FLR 12-82	(999)	291282	5,500,000.	M EUR	95.4069	% 31/12/24	99.77726	P	3,206,401.26	3,353,596.01		318.81	147,194.75	0.31
XS0222684655 MAGELLAN TV 15/05/58	(999)	150558	100,000,000.	M EUR	93.0898	% 31/12/24	97.354	P	9,428,691.38	9,904,748.31		42,496.05	476,056.93	0.91
XS0260784821 MAGEL 4 B E3R 07/59	(999)	210759	15,000,000.	M EUR	91.7513	% 31/12/24	95.82834	P	2,136,080.50	2,247,523.81		16,525.06	111,443.31	0.21
XS0268643649 LUSI MORT FLR 07-59	(999)	150759	2,400,000.	M EUR	84.4956	% 31/12/24	89.51034	P	1,171,290.70	1,251,713.67		10,908.09	80,422.97	0.11
XS1775600650 PROV CLO I FLR 05-31	(999)	140531	3,135,000.	M EUR	94.2291	% 31/12/24	100.14025	P	2,954,080.72	3,158,363.41		18,966.58	204,282.69	0.29
XS1802320520 BNPP IP EU FLR 10-30	(999)	151030	4,038,000.	M EUR	100.0651	% 31/12/24	99.99669	P	2,389,134.49	2,407,769.73		20,268.76	18,635.24	0.22
XS1850279610 TIKE CLO I FLR 10-31	(999)	151031	3,000,000.	M EUR	100.5329	% 31/12/24	100.88039	P	3,015,987.50	3,060,638.20		34,226.50	44,650.70	0.28
XS1857935164 TIKE CLO I FLR 10-31	(999)	151031	3,500,000.	M EUR	89.7568	% 31/12/24	100.95292	P	3,141,487.42	3,581,892.14		48,539.94	440,404.72	0.33
XS2052404972 PURP FINA FLR 04-32	(999)	200432	2,000,000.	M EUR	100.	% 31/12/24	100.61029	P	2,000,000.00	2,034,172.41		21,966.61	34,172.41	0.19
XS2083213152 NORT WEST FLR 07-32	(999)	050732	1,000,000.	M EUR	98.4064	% 31/12/24	100.9938	P	984,063.75	1,016,605.06		6,667.06	32,541.31	0.09
XS2293734120 NEUB BERM FLR 04-34	(999)	170434	3,500,000.	M EUR	100.	% 31/12/24	99.93122	P	3,500,000.00	3,527,452.08		29,859.38	27,452.08	0.32
XS2294716191 CONT CLO I FLR 01-30	(999)	230130	720,000.	M EUR	98.28	% 31/12/24	100.26061	P	707,616.00	728,828.83		6,952.44	21,212.83	0.07
XS2306989539 BNPP AM EU FLR 04-31	(999)	150431	2,500,000.	M EUR	99.8854	% 31/12/24	99.10872	P	2,497,135.42	2,501,400.85		23,682.85	4,265.43	0.23
XS2308742985 JUBI CLO 2 FLR 04-35	(999)	160435	5,000,000.	M EUR	100.	% 31/12/24	99.89201	P	5,000,000.00	5,043,623.83		49,023.33	43,623.83	0.46
XS2308743520 JUBI CLO 2 FLR 04-35	(999)	160435	4,000,000.	M EUR	100.	% 31/12/24	100.85314	P	4,000,000.00	4,080,188.71		46,063.11	80,188.71	0.37
XS2309832918 ARBO CLO I FLR 04-34	(999)	170434	4,000,000.	M EUR	100.	% 31/12/24	99.58138	P	4,000,000.00	4,017,254.98		33,999.78	17,254.98	0.37
XS2310114710 AURI CLO V FLR 04-34	(999)	170434	5,000,000.	M EUR	95.9131	% 31/12/24	101.46353	P	4,795,653.47	5,143,124.42		69,947.92	347,470.95	0.47
XS2312389724 ADAG V CLO FLR 10-31	(999)	151031	3,600,000.	M EUR	100.2701	% 31/12/24	100.28652	P	3,609,722.80	3,651,771.52		41,456.80	42,048.72	0.34
XS2326455552 AVOC CLO X FLR 04-34	(999)	170434	3,000,000.	M EUR	100.	% 31/12/24	100.88864	P	3,000,000.00	3,062,457.78		35,798.58	62,457.78	0.28
XS2327985219 PROV CLO I FLR 04-34	(999)	200434	4,650,000.	M EUR	100.4316	% 31/12/24	101.22405	P	4,670,070.55	4,756,615.07		49,696.75	86,544.52	0.44
XS2338108439 NORT WEST FLR 05-34	(999)	150534	700,000.	M EUR	100.	% 31/12/24	99.83456	P	700,000.00	702,887.49		4,045.57	2,887.49	0.06
XS2338111144 NORT WEST FLR 05-34	(999)	150534	2,700,000.	M EUR	100.1409	% 31/12/24	100.09023	P	2,703,805.56	2,719,765.56		17,329.35	15,960.00	0.25
XS2340854921 AQUE EURO FLR 08-34	(999)	150834	8,594,000.	M EUR	99.5378	% 31/12/24	99.97629	P	8,554,278.42	8,635,371.13		43,408.77	81,092.71	0.79
XS2340856892 AQUE EURO FLR 08-34	(999)	150834	1,000,000.	M EUR	100.	% 31/12/24	100.46679	P	1,000,000.00	1,011,086.18		6,418.28	11,086.18	0.09
XS2344780361 AVOC CLO X FLR 07-34	(999)	170734	6,000,000.	M EUR	100.	% 31/12/24	99.82526	P	6,000,000.00	6,041,862.77		52,347.17	41,862.77	0.55
XS2344780791 AVOC CLO X FLR 07-34	(999)	170734	3,000,000.	M EUR	100.	% 31/12/24	100.63071	P	3,000,000.00	3,052,153.22		33,231.92	52,153.22	0.28
XS2345038983 ARBO CLO FLR 04-34	(999)	170434	6,750,000.	M EUR	99.9864	% 31/12/24	99.5528	P	6,749,079.11	6,778,199.25		58,385.25	29,120.14	0.62
XS2345039361 ARBO CLO FLR 04-34	(999)	170434	3,100,000.	M EUR	99.6625	% 31/12/24	100.04219	P	3,089,537.50	3,132,365.41		31,057.52	42,827.91	0.29
XS2362602836 PENT CLO 6 FLR 07-34	(999)	250734	1,000,000.	M EUR	95.4732	% 31/12/24	101.30754	P	954,731.75	1,023,099.34		10,023.94	68,367.59	0.09
XS2367140980 NORT WEST FLR 07-34	(999)	200734	3,300,000.	M EUR	92.6105	% 31/12/24	101.28436	P	3,056,146.50	3,384,160.87		41,776.99	328,014.37	0.31
XS2368816794 ALBA EURO FLR 10-34	(999)	181034	5,000,000.	M EUR	100.	% 31/12/24	100.24675	P	5,000,000.00	5,063,294.72		50,957.22	63,294.72	0.46
XS2368817172 ALBA EURO FLR 10-34	(999)	181034	4,375,000.	M EUR	100.0056	% 31/12/24	100.65927	P	4,375,244.49	4,452,477.51		48,634.44	77,233.02	0.41
XS2417096554 TIKE CLO V FLR 01-35	(999)	150135	3,000,000.	M EUR	100.	% 31/12/24	100.68266	P	3,000,000.00	3,052,332.13		31,852.33	52,332.13	0.28
XS2417096984 TIKE CLO I FLR 01-35	(999)	150135	6,300,000.	M EUR	100.	% 31/12/24	101.17619	P	6,300,000.00	6,449,344.37		75,244.40	149,344.37	0.59
XS2433715112 BILB CLO I FLR 04-36	(999)	150436	3,000,000.	M EUR	100.	% 31/12/24	101.24324	P	3,000,000.00	3,071,844.53		34,547.33	71,844.53	0.28
XS2440261506 NEUB BERM FLR 10-34	(999)	251034	6,600,000.	M EUR	100.	% 31/12/24	99.42516	P	6,600,000.00	6,611,267.59		49,207.03	11,267.59	0.61
XS2440262652 NEUB BERM FLR 10-34	(999)	251034	3,000,000.	M EUR	99.7387	% 31/12/24	101.25692	P	2,992,160.54	3,067,500.27		29,792.67	75,339.73	0.28
XS2461270261 GREE STOR FLR 05-69	(999)	220569	3,000,000.	M EUR	101.9642	% 31/12/24	100.67973	P	3,058,926.25	3,032,579.40		12,187.50	-26,346.85	0.28
XS2590670902 GREE STOR FLR 02-70	(999)	240270	7,000,000.	M EUR	100.	% 31/12/24	99.88847	P	7,000,000.00	7,017,824.57		25,631.67	17,824.57	0.64
XS2643260792 DILO RMBS FLR 10-62	(999)	201062	1,279,000.	M EUR	100.	% 31/12/24	102.98421	P	1,279,000.00	1,326,088.72		8,920.67	47,088.72	0.12
XS2657796038 GREE LION FLR 07-65	(999)	230765	16,800,000.	M EUR	100.	% 31/12/24	99.92573	P	16,800,000.00	16,903,056.24		115,533.60	103,056.24	1.55
XS2682069146 CAPI FOUR FLR 10-36	(999)	271036	3,000,000.	M EUR	100.	% 31/12/24	101.04522	P	3,000,000.00	3,066,174.27		34,817.67	66,174.27	0.28
XS2688508725 ARBO CLO X FLR 01-38	(999)	150138	5,000,000.	M EUR	100.	% 31/12/24	100.81878	P	5,000,000.00	5,107,073.44		66,134.44	107,073.44	0.47
XS2688509376 ARBO CLO X FLR 01-38	(999)	150138	5,000,000.	M EUR	100.	% 31/12/24	101.3503	P	5,000,000.00	5,155,038.33		87,523.33	155,038.33	0.47
XS2692382323 AURI CLO X FLR 01-38	(999)	180138	2,000,000.	M EUR	100.	% 31/12/24	100.23942	P	2,000,000.00	2,024,965.73		20,177.33	24,965.73	0.19
XS2692382836 AURI CLO X FLR 01-38	(999)	180138	3,000,000.	M EUR	100.	% 31/12/24	100.47721	P	3,000,000.00	3,052,598.97		38,282.67	52,598.97	0.28

V A L E U R		STATUTS	DOSSIER	QUANTITE ET	DEV	P.R.U EN DEVISE	DATE	COURS	I	<-----			Devise du portefeuille			>-----			PRCT	
		VAL/LIGNE		EXPR. QUANTITE	COT	ET EXPR. COURS	COTA	VALEUR	F	PRIX	REVIENT	TOTA	VALEUR	BOURSIERE	COUPON	COURU	TOTA	PLUS OU MOINS	VAL	ACT NET
XS2692383057	AURI CLO X FLR 01-38	(999)	180138	1,960,000.	M EUR	99.9056	% 31/12/24	101.11328	P		1,958,150.00		2,013,882.19			32,061.90		55,732.19	0.18	
XS2698581928	ARES EURO FLR 07-37	(999)	150737	3,000,000.	M EUR	100.	% 31/12/24	100.6854	P		3,000,000.00		3,051,901.00			31,339.00		51,901.00	0.28	
XS2699902107	CVC CORD L FLR 02-37	(999)	160237	2,000,000.	M EUR	100.	% 31/12/24	100.5807	P		2,000,000.00		2,027,261.67			15,647.67		27,261.67	0.19	
SOUS TOTAL DEVISE VALEUR : EUR EURO																				
CUMUL (EUR)											206,840,028.09		212,182,057.77		1,758,283.72		5,342,029.68	19.47		
AUTRES OBLIGATIONS & VALEURS ASSIMILEES NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE																				
CUMUL (EUR)											1,004,215,042.54		1,018,850,923.18		6,179,598.11		14,635,880.64	93.50		
III - TITRES D OPC																				
OPCVM ET EQUIVALENTS D AUTRES ETATS MEMBRE DE L UE																				
DEVISE VALEUR : EUR EURO																				
FR0011176635	AM EUR LIQ ST RESP E			1.18	P EUR	9905.2627	M 01/01/25	10458.7784	5		11,688.21		12,341.36			0.00		653.15	0.00	
FR0014005XL2	AM EUR LIQ ST RESP Z			446.893	P EUR	106714.8756	M 01/01/25	107043.6597	5		47,690,130.92		47,837,062.21			0.00		146,931.29	4.39	
SOUS TOTAL DEVISE VALEUR : EUR EURO																				
CUMUL (EUR)											47,701,819.13		47,849,403.57		0.00		147,584.44	4.39		
FIA ET EQUIVALENTS D AUTRES ETATS MEMBRE DE L UE																				
DEVISE VALEUR : EUR EURO																				
FR001400KGM0	AM ABS AAA Part I C			50.	P EUR	199996.18	M 27/12/24	204207.59	5		9,999,809.00		10,210,379.50			0.00		210,570.50	0.94	
FR001400RQ70	CARS ALLIA FLR 10-34	(999)	231034	4,600,000.	M EUR	100.	% 31/12/24	99.81385	P		4,600,000.00		4,595,520.88			4,083.78		-4,479.12	0.42	
SOUS TOTAL DEVISE VALEUR : EUR EURO																				
CUMUL (EUR)											14,599,809.00		14,805,900.38		4,083.78		206,091.38	1.36		
AUTRES OPC ET FONDS D INVESTISSEMENT																				
DEVISE VALEUR : EUR EURO																				
FR0014003JK8	FLR 05-61	(999)	270561	5,300,000.	M EUR	100.2836	% 31/12/24	99.77695	P		5,315,030.65		5,307,875.21			19,696.86		-7,155.44	0.49	
FR0014004801	NORIA 2021-1 E	(999)	251049	9,100,000.	M EUR	100.072	% 31/12/24	99.03167	P		2,873,955.89		2,845,799.71			1,721.86		-28,156.18	0.26	
FR00140048P8	NORIA 2021-1 F	(999)	251049	10,500,000.	M EUR	100.2228	% 31/12/24	98.85833	P		3,321,099.27		3,278,294.47			2,410.18		-42,804.80	0.30	
FR00140048T0	NORIA 2021-1 C	(999)	251049	400,000.	M EUR	99.6414	% 31/12/24	99.73975	P		125,784.06		125,963.62			55.35		179.56	0.01	
FR00140048U8	NORIA 2021-1 D	(999)	251049	2,900,000.	M EUR	99.7721	% 31/12/24	99.5265	P		913,130.89		911,325.20			441.95		-1,805.69	0.08	
FR0014004TF5	PIXEL 2021-1 B	(999)	250238	600,000.	M EUR	98.2315	% 31/12/24	99.98653	P		151,579.28		154,897.68			610.29		3,318.40	0.01	
FR0014004TH1	PIXEL 2021-1 D	(999)	250238	200,000.	M EUR	98.2283	% 31/12/24	99.90475	P		50,524.78		51,631.65			244.58		1,106.87	0.00	
FR0014009BG0	FLR 05-62	(999)	290562	1,600,000.	M EUR	100.	% 31/12/24	100.05605	P		1,600,000.00		1,607,296.36			6,399.56		7,296.36	0.15	
SOUS TOTAL DEVISE VALEUR : EUR EURO																				
CUMUL (EUR)											14,351,104.82		14,283,083.90		31,580.63		-68,020.92	1.31		
III - TITRES D OPC																				
CUMUL (EUR)											76,652,732.95		76,938,387.85		35,664.41		285,654.90	7.06		

V A L E U R		STATUTS	DOSSIER	QUANTITE ET	DEV	P.R.U EN DEVISE	DATE	COURS	I	<-----		Devise du portefeuille			----->		PRCT
		VAL/LIGNE		EXPR. QUANTITE	COT	ET EXPR. COURS	COTA	VALEUR	F	PRIX	REVIENT TOTA	VALEUR BOURSIERE	COUPON	COURU TOTA	PLUS OU MOINS VAL	ACT NET	
VI - ENGAGEMENTS SUR MARCHES A TERME																	
ENGAGEMENTS A TERME FERMES																	
FUTURES SUR OBLIGATIONS																	
DEVISE COTATION : EUR EURO																	
FBOL0000016Q EURO BOBL 0325				-175.	EUR	119.285	M 31/12/24	117.86	S		0.00	249,380.00		0.00	249,380.00	0.02	
VII - AUTRES ENGAGEMENTS																	
DERIVES DE CREDIT																	
CREDIT DEFAULT SWAP (CDS)																	
CDS030545301 ITRAXX XOVER S42 V1			APROT 20/12/29	-20,000,000.	EUR	7.8566	% 31/12/24	-7.84614	H	-1,571,311.16		-1,602,561.33		-33,333.33	-31,250.17	-0.15	
IX - TRESORERIE																	
DETTES ET CREANCES																	
REGLEMENTS DIFFERES																	
ARDEUR Ach rglIt différé				-10,600,000.	EUR	1.	31/12/24	1.		-10,600,000.00		-10,600,000.00		0.00	0.00	-0.97	
RACHEUR Rachats a payer				-296,035.53	EUR	1.	31/12/24	1.		-296,035.53		-296,035.53		0.00	0.00	-0.03	
SOUSEUR Souscriptions/payer				4,774,145.15	EUR	1.	31/12/24	1.		4,774,145.15		4,774,145.15		0.00	0.00	0.44	
REGLEMENTS DIFFERES																	
CUMUL (EUR)										-6,121,890.38		-6,121,890.38		0.00	0.00	-0.56	
COUPONS ET DIVIDENDES EN ESPECES																	
IT0005593378 YOUN ITAL FLR 04-34				2,450.	P EUR	4.59748571	31/12/24		A	11,263.84		11,263.84		0.00	0.00	0.00	
IT0005593386 YOUN ITAL FLR 04-34				1,500.	P EUR	5.87634667	31/12/24		A	8,814.52		8,814.52		0.00	0.00	0.00	
XS2758922111 COMP BL CO FLR 09-41				2,350.	P EUR	4.95911064	31/12/24		A	11,653.91		11,653.91		0.00	0.00	0.00	
XS2758922384 COMP BL CO FLR 09-41				2,150.	P EUR	6.38133488	31/12/24		A	13,719.87		13,719.87		0.00	0.00	0.00	
XS2822524737 MILA 2024 FLR 09-41				420.	P EUR	3.79083333	31/12/24		A	1,592.15		1,592.15		0.00	0.00	0.00	
COUPONS ET DIVIDENDES EN ESPECES																	
CUMUL (EUR)										47,044.29		47,044.29		0.00	0.00		
COLLATERAL CASH SUR DERIVES LISTES																	
DGMCIEUR Dépôt gar. CACEIS BK				278,406.8	EUR	1.	31/12/24	1.		278,406.80		278,406.80		0.00	0.00	0.03	
COLLATERAL CASH OTC																	
OTC050016BYE OTC OTC050016BYE				1,620,000.	EUR	1.	31/12/24	1.		1,620,000.00		1,620,000.00		0.00	0.00	0.15	
APPELS DE MARGE																	
MARCIEUR Appel Marge CACEIS				-249,380.	EUR	1.	31/12/24	1.		-249,380.00		-249,380.00		0.00	0.00	-0.02	
FRAIS DE GESTION																	
FGPFC1EUR Frais de ges.var fig				-85,929.14	EUR	1.	31/12/24	1.		-85,929.14		-85,929.14		0.00	0.00	-0.01	
FGPFC2EUR Frais de ges.var fig				-691.43	EUR	1.	31/12/24	1.		-691.43		-691.43		0.00	0.00	0.00	
FGPFC3EUR Frais de ges.var fig				-822.97	EUR	1.	31/12/24	1.		-822.97		-822.97		0.00	0.00	0.00	
FGPFD1EUR Frais de ges.var fig				-18.94	EUR	1.	31/12/24	1.		-18.94		-18.94		0.00	0.00	0.00	
FGPFD2GBP Frais de ges.var fig				-580.26	GBP	1.18334884	31/12/24	1.20948234		-686.65		-701.81		0.00	-15.16	0.00	
FGPVAEUR Frais de Gest. Admi				-206,141.65	EUR	1.	31/12/24	1.		-206,141.65		-206,141.65		0.00	0.00	-0.02	
FGPVFEUR Frais de Gest. Fixe				-255,966.44	EUR	1.	31/12/24	1.		-255,966.44		-255,966.44		0.00	0.00	-0.02	

Inventaire sur historique de valorisation (HISINV)

Stock : Stock admi principal au 31/12/24
PORTEFEUILLE : 050016 AMUNDI ABS RESPONSIBLE VL VALIDEE

Devise de fixing : FXR Devises Reuters
Devise du portefeuille : EUR (Etat simplifie, trame : PC23 TYPE D INSTRUMENT DETAILLE / DEVISE VALEUR , Tris : BVAL04)

V A L E U R		STATUTS	DOSSIER	QUANTITE ET	DEV	P.R.U EN DEVISE	DATE	COURS	I	<----->			Devise du portefeuille			<----->		PRCT				
		VAL/LIGNE		EXPR. QUANTITE	COT	ET EXPR. COURS	COTA	VALEUR	F	PRIX	REVIENT	TOTA	VALEUR	BOURSIERE	COUPON	COURU	TOTA	PLUS	OU MOINS	VAL	ACT	NET
FGPVVC1EUR	Frais de Gest. var.			-982,270.62	EUR	1.	31/12/24	1.			-982,270.62		-982,270.62				0.00			0.00	-0.09	
FGPVVC2EUR	Frais de Gest. var.			-4,884.83	EUR	1.	31/12/24	1.			-4,884.83		-4,884.83				0.00			0.00	0.00	
FGPVVC3EUR	Frais de Gest. var.			-1,960.97	EUR	1.	31/12/24	1.			-1,960.97		-1,960.97				0.00			0.00	0.00	
FGPVVD1EUR	Frais de Gest. var.			-1,050.45	EUR	1.	31/12/24	1.			-1,050.45		-1,050.45				0.00			0.00	0.00	
FGPVVD2GBP	Prov FDG variables D			-229.97	GBP	1.19928686	31/12/24	1.20948234			-275.80		-278.14				0.00			-2.34	0.00	
FRAIS DE GESTION																						
										CUMUL (EUR)		-1,540,699.89	-1,540,717.39				0.00			-17.50	-0.14	
AUTRES DETTES ET CREANCES																						
FRT0EUR	Frais RTO			-83,016.19	EUR	1.	31/12/24	1.			-83,016.19		-83,016.19				0.00			0.00	-0.01	
FTAPEUR	Frais trans. à payer			-932.75	EUR	1.	31/12/24	1.			-932.75		-932.75				0.00			0.00	0.00	
AUTRES DETTES ET CREANCES																						
										CUMUL (EUR)		-83,948.94	-83,948.94				0.00			0.00	-0.01	
DETTES ET CREANCES																						
										CUMUL (EUR)		-6,050,468.12	-6,050,485.62				0.00			-17.50	-0.56	
DISPONIBILITES																						
AVOIRS																						
BQC1DKK	CACEIS Bank			3,477,170.81	DKK	0.13409141	31/12/24	0.13409769			466,258.73		466,280.57				0.00			21.84	0.04	
BQC1EUR	CACEIS Bank			582,193.56	EUR	1.	31/12/24	1.			582,193.56		582,193.56				0.00			0.00	0.05	
BQC1GBP	CACEIS Bank			323,432.55	GBP	1.2063002	31/12/24	1.20948234			390,156.75		391,185.96				0.00			1,029.21	0.04	
BQC1NOK	CACEIS Bank			0.01	NOK	0.	31/12/24	0.0850304			0.00		0.00				0.00			0.00	0.00	
AVOIRS																						
										CUMUL (EUR)		1,438,609.04	1,439,660.09				0.00			1,051.05	0.13	
CHANGE A TERME ET SWAP DE CHANGE																						
DEVISE COTATION : EUR EURO																						
ISWCA9832614	V GBP EUR 09/01/25	RECU	09/01/25	60,272,887.58	EUR	1.	31/12/24	1.			60,272,887.58		60,272,887.58				0.00			0.00	5.53	
		VERSE	09/01/25	-50,010,000.	GBP	1.2052	31/12/24	1.20912135			-60,272,887.58		-60,468,158.86				0.00			-195,271.28	-5.55	
ISWCA9832616	V DKK EUR 09/01/25	RECU	09/01/25	9,187,909.64	EUR	1.	31/12/24	1.			9,187,909.64		9,187,909.64				0.00			0.00	0.84	
		VERSE	09/01/25	-68,500,000.	DKK	0.1341	31/12/24	0.13410478			-9,187,909.64		-9,186,177.48				0.00			1,732.16	-0.84	
PCAT120217	G4-V-GBP/EUR-150125	RECU	15/01/25	15.15	EUR	1.	31/12/24	1.			15.15		15.15				0.00			0.00	0.00	
		VERSE	15/01/25	-12.52	GBP	1.2104	31/12/24	1.20877372			-15.15		-15.13				0.00			0.02	0.00	
PCAT120315	G4-A-GBP/EUR-150125	RECU	15/01/25	143.66	GBP	1.2012	31/12/24	1.20877372			172.57		173.65				0.00			1.08	0.00	
		VERSE	15/01/25	-172.57	EUR	1.	31/12/24	1.			-172.57		-172.57				0.00			0.00	0.00	
PCAT120366	G4-A-GBP/EUR-150125	RECU	15/01/25	204,863.96	GBP	1.2099	31/12/24	1.20877372			247,869.28		247,634.17				0.00			-235.11	0.02	
		VERSE	15/01/25	-247,869.28	EUR	1.	31/12/24	1.			-247,869.28		-247,869.28				0.00			0.00	-0.02	
PCAT120408	G4-V-GBP/EUR-150125	RECU	15/01/25	7,463.97	EUR	1.	31/12/24	1.			7,463.97		7,463.97				0.00			0.00	0.00	
		VERSE	15/01/25	-6,169.21	GBP	1.2099	31/12/24	1.20877372			-7,463.97		-7,457.18				0.00			6.79	0.00	
PCAT120449	G4-A-GBP/EUR-150125	RECU	15/01/25	21.89	GBP	1.208	31/12/24	1.20877372			26.44		26.46				0.00			0.02	0.00	
		VERSE	15/01/25	-26.44	EUR	1.	31/12/24	1.			-26.44		-26.44				0.00			0.00	0.00	
PCAT120526	G4-A-GBP/EUR-150125	RECU	15/01/25	361.54	GBP	1.2048	31/12/24	1.20877372			435.59		437.02				0.00			1.43	0.00	
		VERSE	15/01/25	-435.59	EUR	1.	31/12/24	1.			-435.59		-435.59				0.00			0.00	0.00	
PCAT120530	G4-A-GBP/EUR-150125	RECU	15/01/25	102.29	GBP	1.2091	31/12/24	1.20877372			123.68		123.65				0.00			-0.03	0.00	
		VERSE	15/01/25	-123.68	EUR	1.	31/12/24	1.			-123.68		-123.68				0.00			0.00	0.00	
SOUS TOTAL DEVISE COTATION : EUR EURO																						
										CUMUL (EUR)		0.00	-193,764.92				0.00			-193,764.92	-0.02	

V A L E U R	STATUTS	DOSSIER	QUANTITE ET	DEV	P.R.U EN DEVISE	DATE	COURS	I	<-----	Devise du portefeuille	----->	PRCT
VAL/LIGNE			EXPR. QUANTITE	COT	ET EXPR. COURS	COTA	VALEUR	F	PRIX REVIENT TOTA	VALEUR BOURSIERE	COUPON COURU TOTA	PLUS OU MOINS VAL ACT NET
DISPONIBILITES												
						CUMUL (EUR)			1,438,609.04	1,245,895.17	0.00	-192,713.87 0.11
IX - TRESORERIE												
						CUMUL (EUR)			-4,611,859.08	-4,804,590.45	0.00	-192,731.37 -0.44
ORTEFEUILLE : AMUNDI ABS RESPONSIBLE (050016)												
						(EUR)			1,074,684,605.25	1,089,631,539.25	6,181,929.19	14,946,934.00 100.00

Portefeuille titres :		1,094,242,364.78	Coupons et dividendes a recevoir :		47,044.29				
<u>Frais de gestion du jour</u>									
Frais de Gest. Admi :		2,806.2	EUR						
Frais de Gest. Admi :		22.41	EUR						
Frais de Gest. Admi :		9.47	EUR						
Frais de Gest. Admi :		404.57	EUR						
Frais de Gest. Admi :		2.61	EUR						
Frais de Gest. Admi :		0.79	EUR						
Frais de Gest. Admi :		210.98	EUR						
Frais de Gest. var. :		35,409.54	EUR						
Frais de Gest. var. :		200.75	EUR						
Frais de Gest. var. :		85.04	EUR						
Frais de Gest. var. :		33.26	EUR						
Prov FDG variables D :		8.43	GBP						
Frais de ges.var fig :		330.26	EUR						
Frais de Gest. Fixe :		6,080.09	EUR						
Frais de Gest. Fixe :		77.77	EUR						
Frais de Gest. Fixe :		20.62	EUR						
Frais de Gest. Fixe :		1,393.51	EUR						
Frais de Gest. Fixe :		5.66	EUR						
Frais de Gest. Fixe :		1.12	EUR						
Frais de Gest. Fixe :		509.86	EUR						
<u>Frais de gestion charge Entreprise</u>									
FRAIS MAXIMUM NOTICE :		9,353.99	EUR						
FRAIS MAXIMUM NOTICE :		105.45	EUR						
FRAIS MAXIMUM NOTICE :		30.65	EUR						
FRAIS MAXIMUM NOTICE :		4,495.21	EUR						
FRAIS MAXIMUM NOTICE :		8.7	EUR						
FRAIS MAXIMUM NOTICE :		2.31	EUR						
FRAIS MAXIMUM NOTICE :		791.17	EUR						
Part	Devise	Actif net	Nombre de parts	Valeur liquidative	Coefficient	Coeff resultat	Change	Prix std Souscript.	Prix std Rachat
C1 FR0010319996 AM ABS RESP I C	EUR	853,506,700.96	3,069.87101	278,026.89	78.330580574804			278,026.89	278,026.89
C2 FR0013240447 AM ABS RESP L	EUR	4,810,657.49	42,884.604	112.17	0.441502641842			112.17	112.17
C3 FR0013289428 AM ABS RESP RC	EUR	2,033,879.08	17,915.313	113.52	0.186660066721			113.52	113.52
C4 FR0013335502 AM ABS RESP I3 C	EUR	164,073,322.71	1,429.479	114,778.40	15.05720753002			115,926.18	114,778.40

D1	FR0013235215	AM	ABS	RESP	D	EUR	794,007.38	4.001	198,452.23	0.072870031203	198,452.23	198,452.23
D2	FR0013234028	AM	ABS	RESP	I	GBP	EUR	241,156.74	1.	241,156.74	0.02205237234	241,156.74
D3	FR001400APW1	AM	ABS	RESP	M	D	EUR	64,171,814.89	620.151	103,477.72	5.88912678307	103,477.72
Actif net total en EUR :							1,089,631,539.25					
D2	GBP						199,388.39		199,388.39	0.8268	199,388.39	199,388.39
Precedente VL en date du 30/12/24 :												
C1	AM	ABS	RESP	I	C	Prec. VL :	277,933.71	(EUR)	Variation :	+0.034%		
C2	AM	ABS	RESP	L		Prec. VL :	112.14	(EUR)	Variation :	+0.027%		
C3	AM	ABS	RESP	RC		Prec. VL :	113.48	(EUR)	Variation :	+0.035%		
C4	AM	ABS	RESP	I3	C	Prec. VL :	114,735.19	(EUR)	Variation :	+0.038%		
D1	AM	ABS	RESP	D		Prec. VL :	198,385.72	(EUR)	Variation :	+0.034%		
D2	AM	ABS	RESP	I	GBP	Prec. VL :	240,206.82	(EUR)	Variation :	+0.395%		
D3	AM	ABS	RESP	M	D	Prec. VL :	103,438.79	(EUR)	Variation :	+0.038%		
VL theorique												
Part						Devise	Actif theorique		Valeur liquidative theorique			
C1	FR0010319996	AM	ABS	RESP	I	C	EUR	853,506,700.96	278,026.89			
C2	FR0013240447	AM	ABS	RESP	L		EUR	4,810,657.49	112.17			
C3	FR0013289428	AM	ABS	RESP	RC		EUR	2,033,879.08	113.52			
C4	FR0013335502	AM	ABS	RESP	I3	C	EUR	164,073,322.71	114,778.40			
D1	FR0013235215	AM	ABS	RESP	D		EUR	794,007.38	198,452.23			
D2	FR0013234028	AM	ABS	RESP	I	GBP	EUR	241,156.74	241,156.74			
D3	FR001400APW1	AM	ABS	RESP	M	D	EUR	64,171,814.89	103,477.72			
Actif theorique total en EUR :							1,089,631,539.25		(Sens collecte : EQU)			
D2	GBP						199,388.39		199,388.39			
Fiscalite de l'epargne : poids et statuts des parts du portefeuille												
Type reporting : TIBR Revenu taxable pour résidents Belges												
Poids officiels et statuts en date du 01/10/24 :												
Poids DD :		95.92		Statut DD :		I						
Poids DI :		99.5		Statut DI :		M						
Type reporting : TISF TIS France												
Poids officiels et statuts en date du 29/11/24 :												
Poids DD :		96.29		Statut DD :		I						
Poids DI :		100.		Statut DI :		M						

COURS DES DEVISES UTILISEES						
par la valorisation		par l'inventaire		par la valorisation précédente		variation
Cours DKK en EUR :	0.1340976902	cotation :	31/12/24	0.	0.1340779127	cotation : 30/12/24 0.01475
Cours EUR en DKK :	7.45725	cotation :	31/12/24	0.	7.45835	cotation : 30/12/24 -0.01475
Cours EUR en GBP :	0.8268	cotation :	31/12/24	0.	0.82975	cotation : 30/12/24 -0.35553
Cours EUR en NOK :	11.7605	cotation :	31/12/24	0.	11.8105	cotation : 30/12/24 -0.42335
Cours GBP en EUR :	1.2094823416	cotation :	31/12/24	0.	1.2051822838	cotation : 30/12/24 0.3568

COURS INVERSES DES DEVISES UTILISEES					
par la valorisation		par l'inventaire		par la valorisation précédente	
Cours EUR en DKK :	7.4572499982	cotation :	31/12/24	0.	7.4583499986 cotation : 30/12/24
Cours DKK en EUR :	0.1340976902	cotation :	31/12/24	0.	0.1340779127 cotation : 30/12/24
Cours GBP en EUR :	1.2094823416	cotation :	31/12/24	0.	1.2051822838 cotation : 30/12/24
Cours NOK en EUR :	0.0850303984	cotation :	31/12/24	0.	0.0846704204 cotation : 30/12/24
Cours EUR en GBP :	0.8268	cotation :	31/12/24	0.	0.82975 cotation : 30/12/24

Autre fonds - Poids calcule de 0. % (pour un seuil de 0. %)